

2m 11.3333.1

Université de Montréal

**La radicalisation et la militarisation des Loyaux et des Patriotes
à Montréal en 1837**

par

Bruno Cyr

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études
supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)

août, 2005

© Bruno Cyr, 2005



D

7

U54

2006

v. 005

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Ce mémoire intitulé :

**La radicalisation et la militarisation des Loyaux et des Patriotes
à Montréal en 1837**

présenté par :

Bruno Cyr

a été évalué par un jury composé des personnes

suivantes :

Ollivier Hubert
président-rapporteur

Christian Dessureault
directeur de recherche

Michèle Dagenais
membre du jury

01 NOV. 2005

Résumé et mots clés du mémoire

La radicalisation et la militarisation des Loyaux et des Patriotes

à Montréal en 1837

En 1837, le Bas-Canada fait face à une crise mettant aux prises les Patriotes et les Loyaux. Les Patriotes représentent alors le peuple, majoritairement francophone, à la Chambre d'assemblée élue. L'oligarchie coloniale, principalement de souche britannique, domine de son côté les Conseils législatif et exécutif non élus dans le gouvernement colonial.

En 1834, les 92 Résolutions des Patriotes demandent à Londres de rendre le Conseil législatif électif et le Conseil exécutif responsable. L'oligarchie coloniale et ses partisans, n'entendant pas céder leur pouvoir politique à une majorité française, mettent sur pied un parti loyal dont le but est de défendre leurs intérêts et d'empêcher cette réforme. Avec les Résolutions Russell de 1837, les Patriotes voient cependant leurs demandes principales être rejetées. Ces événements marquent respectivement le début de la radicalisation et de la militarisation des mouvements loyal et patriote à Montréal, notamment avec la naissance du Doric Club et des Fils de la liberté.

Ce mémoire de maîtrise vise à analyser la radicalisation et la militarisation de ces partis et voir comment les deux mouvements en viennent à se croiser lors du soulèvement de 1837. L'ouvrage tente également de démontrer que la militarisation des éléments radicaux de Montréal représente l'une des principales causes ayant mené à l'affrontement entre les autorités et le peuple, ainsi qu'à l'extinction du premier parti politique démocratique du Canada.

Mots clés : Papineau/ gouvernement colonial/ gouvernement responsable/ démocratie/ groupes paramilitaires/ rébellion/ insurrection/ révolte/ volontaires/ répression

Résumé and Key Words

The radicalization and militarization of the Loyal and Patriot Parties in Montreal in 1837

In 1837, Lower Canada is facing a political crisis. At the time, the people of Lower Canada, mostly of French origin, are represented in the elected House of Assembly by the Patriot Party. Opposition to the Assembly then comes from the rich merchants and the landlords of the colony, mostly of British origin, who control the unelected Legislative and Executive Councils of the colonial government.

In 1834, through the 92 Resolutions, the Patriots request from London a democratic government for Lower Canada, by making the Legislative Council elective, and the Executive Council responsible. The British colonial elite and their followers, who despise the thought of sharing the political power with a French majority, then organize a Loyal Party whose main objective is to protect their interests and to stop the reform process. However, through the Russell Resolutions of 1837, London will deny all of the Patriots' key demands. These events will witness the beginning of the radicalization and militarization of the Loyal and Patriot Parties respectively, which will lead to the birth of the Doric Club and the Sons of Liberty.

The main objective of this memoir is to analyze the radicalization and the militarization of the above mentioned political movements, and to see how the clashing of their respective agendas leads to the uprising of 1837. The study will also attempt to establish that the militarization of those parties has to stand as one of the paramount causes that lead to the confrontation between the authorities and the people, and later on to the dismantling of the first democratic party in Canadian history.

Key Words: Papineau/ colonial government/ responsible government/ democracy/ paramilitary organizations/ rebellion/ insurrection/ revolt/ volunteers/ repression

Tables des matières

Page d'identification du jury.....	i
Résumé et mots clés.....	ii
Résumé and Key Words.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des abréviations.....	vi
Remerciements.....	vii

Introduction.....	1
--------------------------	----------

Chapitre 1 : Le Bas-Canada : de la Conquête aux années 1830. La genèse d'un affrontement. 7

1.1 Le parcours constitutionnel.....	8
1.2 Le système politique.....	10
1.3 La société bas-canadienne au début du 19^e siècle.....	13
1.4 L'orientation du Parti loyal.....	20
1.5 L'orientation du Parti patriote.....	21
1.6 Conclusion.....	24

Chapitre 2 : La radicalisation et la militarisation du Parti loyal à Montréal..... 26

2.1 Les 92 Résolutions.....	27
2.2 Les membres influents du Parti loyal.....	30
2.3 La naissance de sociétés nationales.....	32
2.4 Les assemblées populaires.....	34
2.5 Le rôle de la milice dans la militarisation des partis.....	35
2.6 Le British Rifle Corps, la British Legion et le Doric Club.....	39
2.7 La création des corps de volontaires loyaux en 1837.....	43
2.8 Conclusion.....	47

Chapitre 3 : La radicalisation et la militarisation du Parti patriote à Montréal.....	49
3.1 Les Résolutions Russell.....	50
3.2 Les assemblées populaires et les moyens de pression.....	53
3.3 Les Fils de la liberté.....	59
3.4 Structure et fonctionnement de l'association.....	61
3.5 Le support du Parti patriote et de la communauté.....	63
3.6 La nature véritable des Fils de la liberté.....	66
3.7 Conspiration contre le gouvernement et quête d'armes.....	67
3.8 Conclusion.....	72
Chapitre 4 : L'émeute du 6 novembre 1837 : sa signification et ses répercussions.....	74
4.1 Avertissements et négociations.....	75
4.2 L'affrontement dans les rues de Montréal.....	77
4.3 Les conséquences de l'émeute.....	83
4.4 La stratégie de Colborne et la mobilisation loyale.....	86
4.5 La théorie du complot.....	93
4.6 Conclusion.....	98
Conclusion.....	100
Bibliographie.....	106

Liste des abréviations

ANQ	Archives nationales du Québec
ANQM	Archives nationales du Québec à Montréal
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
DBC	Dictionnaire biographique du Canada
MH	Montreal Herald
MA	McGill Archives
MC	Morning Courier
MM	Musée Mc Cord
MIN	La Minerve
VIN	The Irish Vindicator and Canada General Advertiser

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur de recherche, M. Christian Dessureault, pour l'aide précieuse qu'il m'a offerte tout au long de la maîtrise, et particulièrement lors du processus de rédaction. Ce processus, qui s'avère toujours ardu, a été grandement facilité par ses judicieux conseils qui m'ont souvent permis de nuancer mes propos et qui, par le fait même, ont contribué à rehausser la qualité de ce mémoire.

Je tiens également à souligner l'aide de toutes les personnes qui, de près ou de loin, et parfois même sans le savoir, ont participé à mon développement en tant qu'étudiant, historien, chercheur et même écrivain. Ces remerciements s'adressent donc tant aux employés des bibliothèques et des archives que j'ai visités, qu'aux professeurs qui m'ont transmis le savoir dont j'avais besoin pour accomplir cette tâche.

Je voudrais également remercier le Professeur Alex Fancy de l'université Mount Allison, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler lors d'un premier mémoire. Sa compétence et sa générosité n'étant surpassées que par ses grandes qualités humaines, M. Fancy avait à l'époque contribué à faire de moi un meilleur étudiant ainsi qu'une meilleure personne.

Finalement, je m'en voudrais de passer sous silence la contribution à la rédaction de ce mémoire des personnes qui à chaque jour nourrissent ma vie. Je voudrais tout d'abord remercier mes parents, Rémi et Yvette Cyr, qui par leurs qualités intérieures et leur éthique de vie ont fait de moi la personne que je suis. Je voudrais également remercier mes précieux enfants, Julien et Frédérique Cyr, qui dans les dernières années, n'ont pas reçu de leur père toute l'attention qu'ils méritent. Je tiens enfin à souligner la patience et la compréhension de mon épouse, Joceline Hébert, qui m'accepte tel que je suis et qui est toujours là pour m'épauler dans la poursuite de mes rêves.

Introduction

Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, les Chambres d'assemblée élues du Haut et du Bas-Canada mènent une lutte contre le contrôle économique et politique exercé par l'oligarchie coloniale qui règne sur leurs colonies respectives. Au Bas-Canada, le Parti patriote combat cette oligarchie que forment les bureaucrates et les riches marchands coloniaux en prônant la réforme des Conseils législatif et exécutif afin que le premier devienne électif et le second, responsable devant les représentants du peuple. Afin de contrer les projets réformistes du Parti patriote et d'assurer la pérennité du lien entre l'Angleterre et la colonie, l'oligarchie coloniale et ses partisans, qui souhaitent en outre une union éventuelle des provinces canadiennes afin d'assurer la majorité parlementaire aux colons anglophones du pays, mettent sur pied un mouvement loyal coordonné visant à défendre leurs intérêts et à faire la promotion de leurs idées.

Dans un document connu sous le nom des 92 Résolutions, le Parti patriote, majoritaire à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, fait officiellement parvenir ses demandes de réforme à Londres en 1834. Au printemps 1837, le Parti patriote doit cependant essuyer un revers significatif alors que la Couronne britannique rejette ses demandes principales en adoptant les Résolutions Russell. Ces deux dates marquent respectivement le début de la radicalisation des mouvements loyal et patriote au Bas-Canada. Pour les Loyaux, c'est le dépôt des 92 Résolutions qui signale le début de leur radicalisation puisque, pour eux, la perspective de voir la colonie dirigée par une majorité d'origine française est inacceptable. Quant aux Patriotes et à leurs partisans, ils n'entrevoient, après l'adoption des Résolutions Russell, aucun espoir de changement à un système politique qu'ils considèrent injuste et contraire à leurs idéaux démocratiques. Dans les deux cas, les processus de radicalisation enclenchés en 1834 et 1837 évoluent vers une militarisation dont les chemins se croiseront, une première fois le 6 novembre 1837, puis à plusieurs reprises dans l'année qui suivra.

Pour les besoins de ce mémoire, nous utiliserons les termes Parti patriote et mouvement réformiste pour désigner les partisans de la réforme visant à

démocratiser le gouvernement bas-canadien. En ce qui concerne la mobilisation des citoyens qui combattent ce projet de réforme, nous éviterons d'utiliser les termes Parti constitutionnel et Parti bureaucrate, qui ont beaucoup été utilisés dans l'historiographie mais qui nous semblaient plus ou moins appropriés pour décrire le mouvement qu'ils représentent. En effet, dans la mesure où ses membres ne constituent pas plus que les Patriotes des partisans de la Constitution de 1791 (puisqu'ils soumettent à plusieurs reprises des projets d'union qui auraient modifié cette constitution), et parce que ce mouvement n'est pas constitué que de fonctionnaires, les termes Parti loyal et mouvement anti-réformiste nous semblaient plus appropriés. Ces derniers affichent effectivement un loyalisme exacerbé, mais toutefois intéressé, envers la Couronne britannique, ainsi qu'une opposition systématique à des réformes politiques démocratiques au Bas-Canada qui accorderaient davantage de pouvoir à la majorité française de cette colonie.

Les sources et la méthodologie

Au départ, il est important de souligner que les sources originales concernant des groupes paramilitaires tels que le Doric Club et les Fils de la liberté, qui sont pour ainsi dire des sociétés secrètes, sont rarissimes. Cependant, si l'information sur la gestion interne et la composition exacte de ces groupes pose un problème pour l'historien, d'autres sources contribuent à reconstituer les événements qui entourent la radicalisation des partis auxquels ceux-ci sont affiliés, leurs naissances, leurs activités (surtout dans le cas des Fils de la liberté), ainsi que les affrontements qui les mettent aux prises. Au niveau des sources originales, les *Documents relatifs aux événements de 1837-1838* aux ANQ, ainsi que la *Collection Rébellion de 1837-1838* aux ANQM, quoique bien connues des historiens, demeurent des sources originales de première qualité dont il est toujours possible d'extraire quelques informations ayant échappé aux autres avant nous. Les fonds *Amédée Papineau* aux ANQM, *Thomas Storrow Brown* et *John Colborne* des archives de l'université McGill, la *Fonds McCord* du Musée McCord, ainsi que le *Report of the state trials, before a general court martial held in Montreal in 1838-1839* de la BNQ, apportent également à l'historien des

perspectives intéressantes de la part de différentes personnes ayant été des témoins privilégiés et/ou des protagonistes lors des événements qui mènent au soulèvement de 1837, et constituent une banque d'informations cruciale à leur compréhension.

Par la suite, une démarche utile au chercheur consiste à identifier les membres principaux des organisations dont il est question, avec leurs activités et leurs affiliations. À cet égard, le *Dictionnaire biographique du Canada* constitue une source importante d'informations sur la vie des différents membres des partis et groupes paramilitaires, tout comme les ouvrages de Laurent-Olivier David, Aegidius Fauteux et, plus récemment, Alain Messier, lesquels contiennent des notices biographiques fort utiles sur un nombre important des gens impliqués dans les événements en question. Les écrits personnels laissés par certains des protagonistes, dont plusieurs sont disponibles sous forme d'imprimés, contiennent aussi des informations qui aident le chercheur à comprendre plusieurs aspects du contexte social de l'époque. Les mémoires de Louis-Joseph-Amédée Papineau, par exemple, offrent un tableau remarquable de la société du temps. Malgré l'esprit partisan dont font preuve les auteurs de ce genre d'écrits, ces sources doivent être utilisées pour ce qu'elles apportent de plus précieux, c'est-à-dire une perspective unique de la part des gens qui ont été impliqués de façon directe dans les événements.

Les journaux de la période, comme les mémoires, aident grandement à la compréhension du point de vue des acteurs et de l'orientation des partis impliqués dans le conflit car c'est par ce moyen qu'ils communiquent avec leurs membres. La partialité dont font preuve les journaux de l'époque, loin de représenter un désavantage, sert à prendre le pouls des belligérants à un moment précis de la radicalisation ou du conflit. Les affiliations en ce sens sont très claires. Du côté du mouvement loyal, le *Montreal Herald* agit en tant qu'outil de communication et de propagande, tandis que *La Minerve* et le *Vindicator* remplissent le même rôle pour les Patriotes.

Finalement, afin de ne pas commettre l'erreur de tenter de réinventer la roue, il était essentiel de jeter un coup d'oeil aux ouvrages secondaires faisant état

de la recherche déjà effectuée. Parmi les historiens du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle ayant le plus contribué à analyser la radicalisation et la militarisation des partis, les oeuvres de Robert Christie, Laurent-Olivier David et Gérard Filteau méritent d'être consultées¹. Si leurs ouvrages possèdent le défaut de faire preuve d'un parti pris évident, ils ont malgré tout le mérite de faire la lumière sur les motivations des partis et sur la séquence des événements qui marquent la radicalisation ainsi que sur l'organisation des groupes paramilitaires.

Depuis, quelques historiens se démarquent autant par la qualité de leur recherche que par leur capacité d'analyser l'information. En ce qui a trait à la militarisation des partis et à ses acteurs, les ouvrages d'Elinor Kyte Senior, de Gilles Laporte et d'Alain Messier représentent des œuvres de référence incontournables. L'ouvrage *Habitants et patriotes*, d'Allan Greer, demeure en outre inégalé en ce qui concerne l'étude de l'implication et du rôle des masses paysannes dans le processus de radicalisation et de militarisation. Les documents originaux étant rares et ayant pour la plupart déjà été analysés par ces historiens, les sources secondaires constituent donc un point de départ fondamental pour l'étude et l'analyse de l'impact des groupes paramilitaires de l'époque dans les événements qui mènent à la rébellion.

La problématique et les hypothèses de travail

Au départ, l'ouvrage qui suit vise à analyser la radicalisation et la militarisation des mouvements réformiste et anti-réformiste du Bas-Canada au milieu des années 1830, lesquelles connaîtront leur dénouement avec le soulèvement armé de l'automne 1837. En effectuant un survol de l'évolution du Bas-Canada de la Conquête jusqu'aux années 1830, nous analyserons dans le premier chapitre les causes profondes qui entraîneront la mobilisation de citoyens sous des alliances distinctes. Les deuxième et troisième chapitres seront consacrés à l'étude de la radicalisation des partis loyal et patriote respectivement, laquelle se traduira dans les deux cas par la naissance de groupes paramilitaires : le Doric Club pour les

¹ Pour avoir toute l'information relative aux oeuvres des historiens mentionnés dans l'introduction, voir la bibliographie.

Loyaux et les Fils de la liberté pour les Patriotes. Ces chapitres dépasseront cependant l'aspect strictement militaire de ces mouvements afin de bien saisir la dynamique qui nourrit leur radicalisation. Le dernier chapitre visera à analyser les événements qui entourent l'émeute du 6 novembre 1837 entre le Doric Club et les Fils de la liberté, un moment charnière dans l'histoire des Rébellions puisqu'il constitue le point culminant de plusieurs années de tension et de lutte entre réformistes et anti-réformistes. L'étude du contexte dans lequel se déroule l'affrontement du 6 nous permettra finalement de mieux évaluer son impact dans la suite des événements qui mènent à l'insurrection.

La problématique du mémoire consiste à vérifier l'impact de la radicalisation des partis à Montréal, et particulièrement l'émergence des groupes paramilitaires auxquels ils sont associés, afin de démontrer que la dynamique qui les oppose joue un rôle crucial dans le soulèvement de l'automne 1837. L'historiographie des Rébellions identifie en effet plusieurs causes à celles-ci², et si l'existence du Doric Club et des Fils de la liberté compte parmi ses causes, il n'est pas certain que la militarisation des partis et ses conséquences aient reçues toute l'attention qu'elles méritaient en tant qu'éléments clé dans le conflit. L'objectif premier de l'ouvrage vise donc à déterminer la juste valeur de la contribution des groupes paramilitaires parmi les nombreuses causes associées à ces événements.

La deuxième hypothèse soutient que la militarisation du mouvement loyal, ou anti-réformiste, constitue la planche de salut de celui-ci dans la mesure où ses protagonistes, si puissants soient-ils, se trouvent minoritaires et désavantagés en terrain constitutionnel. En sous hypothèse, le mémoire tentera de démontrer que la militarisation orchestrée par ce mouvement loyal constitue sa caractéristique la plus importante, l'élément qui tout d'abord contribuera à compromettre et à faire arrêter les principaux chefs patriotes en novembre et qui sera ensuite au centre des opérations visant à mettre un terme à la révolte ainsi qu'à assurer la sécurité des citoyens loyaux à Montréal.

² L'ouvrage de Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838*, contient les interprétations de huit historiens sur les causes des rébellions. Celui-ci constitue donc une excellente source d'information pour le lecteur intéressé (voir bibliographie).

L'hypothèse suivante sera développée autour du fait qu'en 1837, l'Association des Fils de la Liberté représente la première manifestation d'un effort visant à militariser un mouvement réformiste qui, plongé dans un cul-de-sac constitutionnel, est engagé dans un processus devenu alors révolutionnaire, et ayant toujours comme objectif de consacrer la souveraineté du peuple dans l'appareil politique du Bas-Canada. Certains historiens ont par le passé tenté de minimiser le caractère militaire ou le danger que représentent à l'époque les Fils de la liberté pour la stabilité de la colonie. Or ce mémoire vise au contraire à démontrer que l'organisation paramilitaire patriote constitue, à l'automne de 1837, une menace réelle tant pour les autorités que pour les citoyens loyaux.

Pour conclure, l'analyse des événements du 6 novembre 1837 tentera de démontrer comment les autorités, et surtout John Colborne, utilisent la dynamique malsaine qui existe entre les groupes paramilitaires pour justifier l'émission de mandats d'arrestation contre les principaux chefs patriotes, et ainsi provoquer un affrontement décisif qui leur permettra d'étouffer le mouvement réformiste et de débloquent l'impasse dans laquelle sont engagés les partis. Plutôt que d'analyser les événements d'un seul angle comme c'est souvent le cas dans l'historiographie, le mémoire tentera en outre de leur donner un sens en comparant les deux partis et leurs philosophies afin de démontrer à quel point la rivalité linguistique du Canada a historiquement contribué à définir son identité nationale. Dans son article *L'avenir du Canada: par rapport à quelle histoire?*, l'historien Jocelyn Létourneau considère en ce sens essentiel de « repenser l'expérience historique canadienne dans ses dissonances structurantes », ou en d'autres mots, d'étudier comment les luttes entre anglophones et francophones ont contribué à modeler le pays que l'on connaît aujourd'hui. Le sujet de ce mémoire s'avère donc pertinent dans la mesure où il cadre bien dans le renouvellement d'un récit national qui reconnaîtrait la contribution des conflits socio-ethniques dans le devenir du pays³.

³ Jocelyn Létourneau, « L'avenir du Canada : par rapport à quelle histoire ? », *The Canadian Historical Review*, vol. 81, n°2, juin 2000, pp. 232 et 259.

Chapitre 1

Le Bas-Canada: de la Conquête aux années 1830.

La genèse d'un affrontement.

Lorsque la bataille des plaines d'Abraham, la mort de Montcalm et le honteux traité de 1763, mirent l'Angleterre en possession du Canada et d'un pays plus grand que l'Europe entière, et qui auparavant appartenait à la France, les Anglais se livrèrent à une joie presque extravagante. La nation, ni ses plus grands hommes, ne se doutaient guère alors que, par l'effet de cette conquête, les colonies n'ayant plus besoin de l'appui de la mère patrie, commenceraient à aspirer à l'indépendance¹.

Tocqueville, le 26 novembre 1831.

Une étude de la radicalisation et de la militarisation des partis patriote et loyal ne saurait être intelligible sans une analyse du contexte qui mène à ce durcissement des positions dans les années 1830. Le rôle du premier chapitre sera donc d'analyser les causes profondes du malaise qui ronge le Bas-Canada, ainsi que de mettre en perspective les contextes politique, social et économique de celui-ci en tant que colonie de l'Angleterre durant la période allant de la Conquête jusqu'aux années qui précèdent la rébellion de 1837.

La première partie du chapitre consistera à nous amener aux années 1830 en passant par le parcours constitutionnel, c'est-à-dire en analysant l'évolution du contrat qui lie le Bas-Canada à l'Angleterre. Nous ferons ensuite une analyse du système politique dont héritent les Canadiens à la suite de l'Acte constitutionnel de 1791 et verrons comment tant l'application que la composition du système nuisent au développement de la colonie. La section suivante visera à peindre le tableau de la vie au Bas-Canada au tournant des années 1830, tant au niveau social qu'économique.

¹ Jacques Vallée, *Tocqueville au Bas-Canada*, Montréal, Éditions du jour, 1973, pp. 114-115.

La dernière partie du chapitre se penchera sur la rivalité entre l'oligarchie presque essentiellement anglo-écossaise du Bas-Canada, représentée par le Parti loyal et le peuple majoritairement francophone, représenté par le Parti patriote. L'exercice vise avant tout à comprendre la nature de cette rivalité en analysant d'abord les philosophies respectives des partis en présence, puis en observant comment le caractère socio-ethnique des partis est appelé à jouer un rôle crucial dans l'avenir immédiat de la colonie au tournant des années 1830.

1.1 Le parcours constitutionnel

Avec la signature du traité de Paris en février 1763, la plus grande partie de la Nouvelle-France devient officiellement une possession de l'Angleterre. S'ajoutant aux Treize colonies américaines, cette nouvelle acquisition lui garantit à l'époque le contrôle de toute l'Amérique du Nord, à l'exception de la Louisiane. Ce nouveau territoire met à la disposition de colons britanniques de vastes terres cultivables à bas prix et d'importantes richesses naturelles dont fait partie le fleuve Saint-Laurent, cours d'eau stratégique tant du point de vue économique que militaire. Après la Conquête, les colons d'origine britannique doivent occuper une place prépondérante dans la colonie nouvellement acquise, au détriment des Canadiens. Le contenu du traité de 1763 confirme d'ailleurs cette orientation socio-ethnique, notamment avec l'abrogation des lois civiles et criminelles françaises au profit des lois anglaises et avec l'établissement de l'Église anglicane en tant que seule Église établie².

Une série d'événements vient cependant modifier de façon significative cette donne. En effet, les habitants des colonies américaines exigent de plus en plus d'autonomie par rapport à la mère patrie. Dans les circonstances, l'Angleterre adopte une attitude plus conciliante envers ses 80 000 nouveaux sujets d'origine française de la vallée du Saint-Laurent, et plus particulièrement de ses élites, afin de s'assurer de leur fidélité, voire de leur collaboration. C'est dans ce contexte qu'est proclamé l'Acte de Québec le 22 juin 1774, lequel garantit le

² John George Lambton Durham, *Le Rapport Durham*, Montréal, L'Hexagone, 1990, p. 10.

maintien du régime seigneurial, reconnaît la religion catholique, permet au clergé de percevoir la dîme, en plus d'impliquer les élites canadiennes dans le gouvernement de la colonie. L'élément le plus controversé du document demeure cependant celui qui stipule que la région des Grands Lacs sera dès lors incluse dans la Province de Québec, ce qui va soulever l'ire des Américains qui désirent étendre la colonisation vers l'Ouest. Cette nouvelle constitution implique en outre « une certaine reconnaissance du droit des Canadiens francophones de vivre, en tant que collectivité distincte, au coeur de l'Amérique du Nord britannique³. » Ces importantes concessions inquiètent évidemment les colons anglophones qui se demandent alors si ce nouveau territoire est bel et bien destiné au développement d'une colonie de peuplement britannique. Malgré la tourmente, l'Acte de Québec sert bien l'Angleterre et lui permet de conserver le Canada suite à la perte des Treize Colonies.

L'Acte constitutionnel de 1791 naît dans des contextes européens et nord-américains toujours fragiles. En Europe, les résultats de la Révolution française font frémir l'Angleterre dont l'une des priorités consiste à s'assurer que ses sujets canadiens-français n'aient pas l'idée d'imiter le peuple de leur ancienne mère patrie, tandis qu'en Amérique, de nombreux colons américains, loyaux à la couronne britannique, ont immigré dans les colonies canadiennes. Dans les circonstances, une nouvelle constitution s'avère nécessaire afin de répondre à ses nouvelles réalités du moment. La Constitution de 1791 comprend trois points principaux, soit « la division de la Province de Québec en deux parties, la Haut et le Bas-Canada (art.2), le maintien de toutes les garanties données aux franco-catholiques par l'Acte de Québec de 1774 (art.33-35) et l'instauration d'un régime parlementaire électif⁴. » Au départ, la nouvelle constitution semble assurer le développement respectif des communautés française et britannique au Canada en réservant à chaque communauté son propre espace politique. Le Parti canadien (qui devient par la suite le Parti patriote) l'entendra d'ailleurs ainsi dès le début du dix-neuvième siècle, s'efforçant de mettre en oeuvre ce principe et de le

³ *Ibid.*, p. 12.

⁴ Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 14.

développer jusqu'à son épanouissement complet, c'est-à-dire « la formation dans les cadres de l'Empire d'un État français doué de toutes les indépendances politique, intellectuel et matériel nécessaires à sa vie et compatibles avec le maintien de l'allégeance britannique⁵. »

Cependant, malgré cette ouverture à l'idée d'une nation canadienne, le véritable dessein qu'entretient le Parlement britannique lorsqu'il crée cette constitution semble plutôt de gouverner ses colonies au moyen de divisions et de les morceler en petites communautés isolées, ne possédant pas ainsi les forces suffisantes pour résister individuellement à l'Empire. Loin de promouvoir l'unité et la stabilité politique, l'Acte de 1791 contient en outre « les principaux germes des querelles qu'allaient connaître le Bas-Canada durant près d'un demi-siècle⁶. »

1.2 Le système politique

À la suite de l'Acte constitutionnel de 1791, le système politique du Bas-Canada est divisé en quatre paliers distincts. Le gouvernement colonial comprend d'abord deux chambres législatives dont l'une, la Chambre d'assemblée, répond au principe démocratique de délégation par le peuple et l'autre, le Conseil législatif, au principe aristocratique de nomination par la Couronne. La Chambre d'assemblée du Bas-Canada constitue l'échelon inférieur du gouvernement colonial et en est la seule entité élue. L'élection des députés qui y siègent s'effectue au suffrage censitaire, assurant ainsi une représentation sélective du peuple dans les instances politiques coloniales. Cette chambre peut présenter des projets de loi et exerce, par ce biais, un certain contrôle sur le budget de la colonie. Le Conseil législatif forme le palier suivant dans la hiérarchie gouvernementale. Celui-ci est composé au départ de 15 membres choisis par le gouverneur, au nom de la Couronne, parmi l'élite du Bas-Canada. Son rôle consiste à réviser, modifier et accepter tout projet de loi voté par la Chambre d'assemblée élue. Ce Conseil peut aussi présenter des projets de loi qui doivent

⁵ Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 141.

⁶ Lord Durham, *op. cit.*, pp. 13 et 98.

toutefois recevoir l'assentiment de la Chambre d'assemblée. Le Conseil exécutif et le gouverneur complètent la hiérarchie gouvernementale et détiennent ensemble le véritable pouvoir dans ce système politique. Le Conseil exécutif, dont les membres sont choisis par le gouverneur, peut approuver ou rejeter les lois votées par la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif. C'est finalement ce Conseil qui a la responsabilité de veiller à l'application de ces nouvelles lois, et surtout de superviser l'appareil gouvernemental. Le gouverneur, nommé par la Couronne britannique, dirige la colonie et comme nous l'avons déjà annoncé, est chargé de nommer les membres des Conseils exécutif et législatif.

Malgré l'existence du principe électif à la Chambre d'assemblée, le nouvel appareil gouvernemental du Bas-Canada présente des défauts importants. En effet, avant d'être mis en application, tout projet de loi soumis par la Chambre d'assemblée élue doit obtenir l'approbation des deux conseils, en plus d'obtenir la sanction du Gouverneur. Chaque branche du gouvernement s'y trouve donc parfaitement indépendante des autres, bien que la participation de toutes soit nécessaire au bon fonctionnement de l'administration. Dans les circonstances, il suffit qu'il y ait opposition quelque part pour que rien ne marche. En d'autres mots, toute loi qui ne plaît pas aux décideurs n'a aucune chance de voir le jour. En somme, le peuple n'a aucun pouvoir réel, sinon un pouvoir de blocage.

Au-delà des vices de fonctionnement du système, l'identité des membres qui composent les Conseils législatif et exécutif constitue un élément majeur de discorde. Le problème s'explique en partie par la situation du gouverneur, nommé par la Couronne et d'origine britannique. Celui-ci entre souvent en fonction dans l'ignorance la plus totale quant à la situation du pays, et le Conseil exécutif devient par la force des choses son premier conseiller lorsqu'il arrive dans la colonie. En conséquence, la nomination de conseillers de souche britannique, tant au Conseil exécutif qu'au Conseil législatif, constitue le plus souvent la norme de 1791 jusqu'aux Rébellions. Le gouverneur et ses deux conseils forment donc une oligarchie qui se recrute très majoritairement parmi les nouveaux colons britanniques, et parmi les réfugiés tories des colonies anglaises qui viennent de

s'émanciper du joug colonial⁷. Ainsi, malgré le fait que la composition de la population bas-canadienne dans les années 1830 devrait assurer aux francophones entre 27 ou 28 conseillers contre 7 ou 8 pour les anglophones, sur 36 membres siégeant aux conseils, 22 sont anglophones et seulement 14 sont francophones. Filteau mentionne en ce sens que la poignée de fonctionnaires métropolitains secondée par la minorité bureaucrate constitue les vrais maîtres dans la colonie, la Constitution leur fournissant le moyen de conserver leur suprématie en s'appropriant les branches du gouvernement sur lesquelles le peuple n'a aucune autorité, et par là, réduire ce dernier à l'impuissance⁸.

Au début du dix-neuvième siècle, la scène politique bas canadienne est donc caractérisée par les plaintes répétées des chefs du Parti canadien qui dénoncent cet accaparement des Conseils et des places par une clique de membres de l'élite marchande coloniale « qui s'identifie au « gouvernement », créant ainsi une lutte malheureuse « entre Anglais et Canadiens ; une opposition apparente entre le roi et le gouvernement, d'une part, et le peuple et ses représentants, d'autre part⁹. »

Dans les circonstances, la Chambre d'assemblée fait campagne pour obtenir le pouvoir de voter et gérer les sommes nécessaires au bon fonctionnement de la colonie, comptant ainsi se procurer un avantage dans la lutte qu'elle mène contre son administration corrompue. Cette quête portera ses fruits à partir de 1818, date où un gouverneur (Sherbrooke) dépose pour la première fois « la liste civile complète devant l'Assemblée et sollicite les sommes nécessaires pour en couvrir le coût total. » Cet état des choses deviendra un élément-clé dans les années qui suivent alors que l'Assemblée législative trouve dans le contrôle du budget un excellent moyen de faire pression pour faire bouger « certains hauts fonctionnaires accusés de népotisme et obtenir satisfaction sur divers enjeux qui la préoccupent, tels l'éducation, la composition des conseils ou l'accès aux

⁷ Amédée Papineau, *Souvenir de jeunesse*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 124.

⁸ Filteau, *op. cit.*, pp. 37, 16 et 24.

⁹ Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada (1794-1812)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 68.

charges publiques¹⁰. » En refusant de laisser le gouverneur gérer les revenus de la colonie, et en contrôlant le montant accordé pour chaque dépense, la Chambre basse tient ainsi le gouverneur et les deux conseils en otage, et force le gouvernement à fonctionner au ralenti « à une époque où les besoins démographiques, économiques et sociaux pressent. » Devant cette attitude rebelle de la Chambre, « Londres et l'Exécutif, directement ou via le Conseil législatif, ripostent en enrayant les projets de loi avancés par la majorité de l'Assemblée¹¹. » En 1835-36, par exemple, 123 projets de loi sont soumis à la Chambre d'assemblée et 50 sont adoptés. Sur ce nombre, le Conseil législatif en rejette 34 et en amende 15¹². Ces statistiques illustrent à quel point la lutte entre l'Assemblée et le reste du gouvernement nuit à la colonie, tant au niveau du processus politique qu'au niveau du développement économique.

1.3 La société bas-canadienne au début du 19e siècle

Pour bien saisir les enjeux qui occupent le Bas-Canada au tournant du dix-neuvième siècle, et particulièrement au début des années 1830, nous devons dans un premier temps observer les différences philosophiques entre les modes de vie et les aspirations des élites marchandes et ceux du peuple. La bourgeoisie marchande assume au départ le *leadership* social au sein de la minorité britannique de la colonie. Son discours idéologique définit évidemment les principaux éléments du programme politique de cette minorité. Or, ces élites regardent « les provinces de l'Amérique comme un vaste champ de colonisation et de spéculation. » Selon elles, la tâche primordiale du gouvernement est de promouvoir, « par tous les moyens législatifs et administratifs, la croissance de la population et l'accroissement de la propriété¹³. » En ce sens, Gilles Laporte décrit l'idéologie loyale comme étant « libérale sur le plan économique, mais ouvertement antidémocratique et chauvine sur le plan politique, » et ajoute qu'elle doit être envisagée dans les années 1830 à l'intérieur du cadre de référence

¹⁰ Laporte, *op. cit.*, p. 18.

¹¹ Paquet et Wallot, *op. cit.*, p. 70.

¹² Filteau, *op. cit.*, pp. 36-37.

¹³ Lord Durham, *op. cit.*, pp. 82-83.

impérial, « vaste zone économique protégeant partout des communautés de ressortissants britanniques et de marchands industriels qui se considèrent la seule source légitime de représentation politique¹⁴. »

Du côté des Canadiens, la masse de la population est formée de petits propriétaires fonciers des districts ruraux. La population du Bas-Canada en 1831 s'élève à 510 000 habitants (600 000 en 1840), dont « près de 87% résident à la campagne et plus de 384 000 dans les seigneuries¹⁵. » Dans les récits de voyage de Tocqueville, le député anglophone John Neilson, alors associé au Parti patriote, décrit le paysan canadien comme étant « simple dans ses goûts, très tendre dans ses affections de famille, très pur dans ses mœurs, remarquablement *sociable*, poli dans ses manières ; avec cela très propre à résister à l'oppression, indépendant et guerrier, nourri dans l'esprit d'égalité¹⁶. »

Loin de démontrer un esprit docile, les habitants représentent en outre une force politique qui aura un impact déterminant sur les événements de 1837. L'historien Allan Greer critique d'ailleurs la tradition condescendante de la sociologie canadienne anglaise et américaine qui qualifie la société rurale canadienne de l'époque de catholique, arriérée et docile. Selon lui, la réalité « is that it was Catholic and fiercely self-assertive¹⁷. » En effet, malgré que le clergé soit à l'époque perçu comme l'autorité morale dans les campagnes, l'habitant n'obéit pas aveuglément au curé et ne tolère pas l'ingérence cléricale dans les affaires séculières de la communauté. Les paroissiens estiment d'ailleurs que l'église leur appartient et voit le presbytère comme un édifice communautaire dans lequel ils permettent au curé d'habiter¹⁸.

Les divergences de mentalité s'avèrent donc significatives au Bas-Canada de l'époque, particulièrement entre la grande bourgeoisie marchande et la

¹⁴ Laporte, *op. cit.*, p. 44.

¹⁵ Serge Courville, *Entre ville et campagne : L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990, p. 37. ; Serge Courville et Normand Séguin, *Le monde rural québécois au XIXe siècle*, Ottawa, La société historique du Canada, Brochure historique no 47, 1989, p. 2.

¹⁶ Vallée, *op. cit.*, p. 95, 102 et 120.

¹⁷ Allan Greer, « Historical Roots of Canadian Democracy », *Journal of Canadian Studies*, vol. 34, no.1, 1999, p. 13.

¹⁸ Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, Montréal, Boréal, 1997, pp. 215 et 65.

paysannerie. Les circonstances du début de l'administration coloniale écartent en outre de manière systémique les Canadiens du pouvoir et mettent la plupart des emplois de confiance et rémunérateurs aux mains des colons de souche britannique. Les Canadiens, qui constituent à l'époque les neuf dixièmes de la population, n'obtiennent pas le dixième des emplois dans la fonction publique¹⁹. Le cas de Jonathan Sewell, juge en chef du Bas-Canada, illustre par ailleurs à quel point le favoritisme constitue un fléau dans la fonction publique de l'époque. Entre 1791 et 1834, sur la somme totale qu'avait coûté le Conseil législatif, plus du tiers aurait en effet été accordé à différents membres de sa famille²⁰.

La colonie se retrouve donc dans une situation où un clivage socio-ethnique sépare les nouveaux sujets des anciens, et où les classes riches appartiennent pour la plupart à la minorité provenant des îles britanniques. Ryerson souligne en ce sens que les structures mêmes de l'État colonial, établies par l'Acte constitutionnel de 1791, répondent essentiellement « aux besoins de la classe dirigeante locale, composée des marchands et des propriétaires terriens, et à ceux des commerçants impériaux en Angleterre²¹. »

Ces colons nouvellement établis au Bas-Canada possèdent en outre des clients et des sources de crédit en Angleterre et entretiennent des liens avec l'Empire, en plus de posséder de lucratifs contrats militaires et des monopoles. Cet état des choses restreint grandement l'accès au capital par les francophones, ce qui fait dire à Papineau que la *Bank of Montreal* est à l'époque coupable, tout comme le gouvernement du Bas-Canada, de discrimination envers les Canadiens français. Allan Greer souligne avec justesse que le pouvoir des banques s'avère non seulement néfaste à cause de son caractère raciste, mais surtout à cause de sa trop grande influence sur l'appareil politique. Les réformistes du Haut-Canada condamnent les mêmes injustices et comprennent, tout comme le Parti patriote, les enjeux politiques liés à ce pouvoir des banques sur le gouvernement :

For the most dedicated partisans of democracy [...], it was absolutely necessary that colonial assemblies extend their sway over these

¹⁹ Amédée Papineau, *op. cit.*, p. 125.

²⁰ Extrait du journal *Le Canadien*, cité dans Filteau, *op. cit.*, pp. 48-49.

²¹ Stanley Bréault Ryerson dans Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 241.

“irresponsible” centers of power. If the citizens and their elected representatives did not exercise some control over the clergy and the bankers, then the latter would end up controlling them, or at least enough of them to sway the political process²².

La réalité coloniale du Bas-Canada a aussi des répercussions dans les campagnes canadiennes. Tout d’abord, il faut mentionner que les années 1834-1837 représentent la période la plus difficile pour le paysan canadien, ces années étant « marquées par les épidémies, les accidents climatiques et les maladies du blé. » Selon Courville, il « en résulte des tensions que d’aucuns attribuent à la détérioration constante des conditions de l’agriculture, mais que d’autres interprètent aussi par les concurrences nouvelles qu’imposent les industries urbaines montantes aux entreprises rurales²³. »

Dans les circonstances, certains fils de cultivateurs auraient aimé s’établir sur d’autres terres. Malheureusement, deux obstacles se dressent devant eux: la dénaturation du système féodal provoquée par la spéculation, et un système de distribution des terres qui favorise les colons venus des îles britanniques. En conséquence, la région de Montréal ne contient à l’époque pratiquement plus de terre colonisable, les terres étant fermées à 75% dû à la volonté de la bureaucratie au pouvoir. À titre d’exemple, l’administration coloniale de Sir Robert Shore Milnes avait distribué au début du siècle quelques 3 000 000 acres aux colons de souche britannique, pour des domaines qui atteignaient en moyenne 20 000 acres. En comparaison, après la guerre de 1812, l’administration avait accordé aux vétérans canadiens, qui avaient alors défendu les intérêts de l’Angleterre contre l’invasion américaine, des lots d’à peine 200 acres dans des cantons éloignés et inaccessibles²⁴. Ryerson souligne à juste titre que si le passage de nombreuses seigneuries aux mains de capitalistes anglophones constitue déjà un motif d’amertume, la « distribution impudente de vastes terres non colonisées à des

²² Greer, « Historical Roots of Canadian Democracy », p. 22.

²³ Courville et Séguin, *op. cit.*, p. 10.

²⁴ Filteau, *op. cit.*, p. 65.

sociétés appartenant à des spéculateurs de Londres » deviendra pour les cultivateurs canadiens un des principaux motifs de révolte²⁵.

Le portrait économique du Bas-Canada de l'époque est en bout de ligne révélateur de la situation socio-ethnique qui prévaut dans la colonie. Offrant le point de vue d'un étranger en visite au Bas-Canada, Tocqueville résume de façon éloquente le tableau qu'offre l'économie coloniale bas-canadienne lorsqu'il mentionne que ces Canadiens « braves, intelligents, faits pour former un jour une grande nation française en Amérique, [...] vivent en quelque sorte en étrangers dans leur pays. » Ainsi, dit-il, le « peuple conquérant tient le commerce, les emplois, la richesse, le pouvoir. Il forme les hautes classes et domine la société entière²⁶. »

En ce qui a trait au domaine de l'éducation, l'enseignement offert aux Canadiens est totalement entre les mains du clergé catholique et ressemble beaucoup à celui des écoles publiques anglaises, bien que le programme soit plus varié. Durham souligne cependant que le clivage socio-ethnique existe aussi dans ce domaine alors qu'aucune instruction commune ne vise à supprimer ou à diminuer les disparités d'origine et de langue²⁷, et l'éducation demeure beaucoup plus favorisée du côté des habitants de souche britannique.

En 1829, la Chambre d'assemblée avait bien réussi à faire passer la loi des écoles de l'Assemblée, un projet qui en seulement sept ans avait favorisé la création de 1 500 institutions scolaires. Le projet constituait en somme un succès sans précédent pour les jeunes Canadiens, car il contribuait grandement à rehausser le niveau d'instruction au Bas-Canada. Or, au moment de renouveler la loi en 1836, le Conseil législatif ne juge pas souhaitable de maintenir le projet en vie. *La Minerve* du 1er mai 1836 dénonce en ce sens la décision du Conseil législatif de fermer 1665 écoles élémentaires, chassant ainsi 40 000 enfants des bancs d'école.

Finalement, on se saurait tracer un portrait fidèle du contexte de l'époque sans parler de la presse. En effet, tant les Patriotes que les Loyaux se servent

²⁵ Ryerson dans Bernard, *op. cit.*, p. 235.

²⁶ Vallée, *op. cit.*, p. 88.

²⁷ Lord Durham, *op. cit.*, p. 74.

abondamment des journaux pour rejoindre leur base populaire, si bien que ceux-ci « échappent rarement à une quelconque étiquette politique. » Dans ce contexte, les partis « font en sorte de soutenir les journaux qui leur servent de porte-parole auprès de la population²⁸. » Les pages des différents quotidiens bas-canadiens constituent en outre le théâtre d'une véritable guerre de mots, les Anglophones y traitant « les Canadiens d'ignorants, de radicaux, de révolutionnaires, de papistes, d'hypocrites, de dégénérés, remplis de tous les vices d'un peuple faible et conquis, » insultes auxquelles répliquent les Canadiens qui accusent leurs adversaires d'être « les conservateurs d'une administration pourrie; les traitant d'arrogant, de perfides, de tyrans, de voleurs²⁹. »

Du côté des Patriotes, *La Minerve* pour les Francophones et *The Irish Vindicator* du côté anglophone représentent les deux journaux les plus importants de la région de Montréal. *La Minerve*, fondé en 1826 par A.-N. Morin, adopte un programme visant avant tout à défendre les intérêts des Canadiens. Il prévient ses lecteurs contre les abus du gouvernement, tout en les sensibilisant aux avantages de celui-ci. Le journal présente « le caractère d'un vrai journal national, sérieux, obstiné³⁰. » Avec l'adoption des 92 Résolutions, les assemblées publiques et les élections agitées de l'automne 1834, les ventes de *La Minerve* connaîtront une hausse substantielle qui permettra au journal de jouer un rôle essentiel pour convoquer des assemblées publiques et diffuser les mots d'ordre du Comité central et permanent³¹. Au moment de la rébellion de 1837, son éditeur est Ludger Duvernay, celui qui en 1834 avait fondé la Société Saint-Jean-Baptiste. C'est par l'entremise de ces pages que les Fils de la liberté, tout comme le Doric Club dans le *Herald*, communiquent avec ses membres, notamment grâce à la section des petites annonces³².

La communication avec les membres de la communauté anglophone qui adhèrent au programme patriote est quant à elle assurée par le journal *The Irish Vindicator and Canada General Advertiser*, fondé le 12 février 1828 par Daniel

²⁸ Laporte, *op. cit.*, p.101.

²⁹ Lord Durham cité dans Filteau, *op. cit.*, p. 105.

³⁰ Filteau, *ibid.*, p. 236.

³¹ Laporte, *op. cit.*, pp. 131-132.

³² *Ibid.*, p.130.

Tracey. Ce dernier constitue alors la figure emblématique du radicalisme irlandais associé au mouvement patriote. En 1837, Louis Perreault est le propriétaire du journal, et le député patriote Edmund Bailey O'Callaghan, un Irlandais vigoureux qui défend avec passion les idéaux de son parti, y agit en tant que rédacteur en chef. Un tel journal témoigne de l'ouverture du mouvement réformiste envers les Anglophones, surtout les Irlandais catholiques, et prouve que ces derniers rejettent également le pouvoir oppressant des élites marchandes de Montréal et prônent la souveraineté du peuple.

La réplique des journaux loyaux vient surtout du *Montéal Herald*, « fondé en 1811 par des immigrants écossais avec l'appui de l'épiscopat anglican. Avec plus de 3000 abonnés, le *Herald* est en 1837 le plus important journal du Bas-Canada³³. » Son rédacteur est Adam Thom, membre éminent de la communauté anglophone et réputé pour sa haine de tout ce qui est français. Celui-ci, se sentant investi de la mission de défendre les intérêts de la communauté anglophone loyale, se sert de son journal pour critiquer l'attitude conciliante de Gosford à l'égard des Canadiens. Dans ses éditoriaux, Thom ne cache aucunement la haine viscérale qu'il éprouve pour la cause réformiste et pour tous ceux qui en font la promotion, incluant le gouverneur de la colonie:

So far from advancing the interests of the British population of the province or maintaining the dignity of the British Empire, Lord Gosford's recent conduct [...] has done more than the French-Canadian faction itself to promote the faction's republican views. Gosford [...] almost exclusively confine his favors to men hated by all parties and possessed of no other qualification than French names and French tongues. [...] French nothingness is a passport to favor, and English merit a ground of exclusion³⁴.

Par ailleurs, sa pensée quant à l'évolution politique et sociale de la colonie constitue probablement l'exemple le plus radical de la philosophie anti-réformiste de l'époque. Après les rébellions, Papineau mentionnera au sujet de Thom que lorsqu'il traitait des Canadiens français et de politique, il devenait fou furieux : « Exaltée par la soif du sang, sa haine alors ne connaissait pas de bornes. Depuis

³³ *Ibid.*, p. 102.

³⁴ *MH*, le 4 novembre 1837.

plusieurs années, des outrages contre la nation tout entière et des provocations réitérées à l'assassinat contre les représentants les plus populaires souillaient chaque jour les pages de son journal³⁵. »

1.4 L'orientation du Parti loyal

Le mouvement loyal est un rassemblement de bureaucrates, de riches marchands, de propriétaires fonciers, ainsi que de jeunes fonctionnaires civils. Selon Gilles Laporte, « si on exclut un petit groupe de Canadiens-français (sic) en rupture de ban avec le Parti patriote, le trait qui recoupe le mieux l'adhérence à ce mouvement demeure l'appartenance à la langue anglaise et à la religion protestante. » Tout comme le Parti patriote, le mouvement loyal compte bien dans ses rangs quelques membres de l'« autre communauté. » Cependant, contrairement aux Patriotes, les Loyaux n'accordent pas une place significative à ceux-ci. En outre, si cette coalition regroupe des intérêts économiquement et socialement assez distincts, ses membres sont avant tout « rassemblés à l'occasion de la mise en échec du projet nationaliste et libéral des patriotes. » En fait, c'est clairement la consolidation et la radicalisation de Parti patriote qui conduit, « au tournant de 1835, à la mise sur pied d'un mouvement loyal rayonnant à partir d'associations constitutionnelles structurées³⁶. »

Afin de consacrer sa suprématie politique au Bas-Canada, les plus radicaux du Parti loyal se montrent même prêts à rompre le lien avec la mère patrie si cela doit s'avérer nécessaire. Pour Adam Thom, le Canada doit être anglais même si pour cela il doit cesser d'être britannique. Le rédacteur du *Herald* affirme qu'il faut que « la paix et la prospérité soient assurées aux Anglais, même aux dépens de la nation canadienne entière. » Selon lui, le devoir des sujets britanniques est de balayer « les Canadiens de la surface de la terre³⁷. » Cette position, qui ne peut être considérée comme étant représentative de l'opinion de la majorité des sujets

³⁵ Cité dans Filteau, *op. cit.*, p. 242.

³⁶ Laporte, *op. cit.*, p. 43-44.

³⁷ Filteau, *op. cit.*, pp. 9 et 27.

de souche britannique, illustre tout de même l'état d'esprit des éléments radicaux du mouvement loyal.

C'est dans cet optique que le projet d'union est considéré à quatre reprises entre 1820 et 1834. Pour les Britanniques, il s'agit de la solution qui s'impose afin de corriger « l'erreur de 1791, » qui avait accordé des institutions démocratiques à une majorité d'électeurs franco-catholiques, réputés arriérés et hostiles au commerce impérial. Conçu en secret par le procureur en chef James Stuart avec l'appui de puissants marchands métropolitains, ce projet est très clairement reçu comme une machination visant à réduire les droits politiques des Canadiens-français³⁸. »

1.5 L'orientation du Parti patriote

Dans les années qui précèdent la rébellion de 1837, Louis-Joseph Papineau et son Parti patriote mènent un combat semblable à celui que menait le *leader* irlandais Daniel O'Connor. Ce dernier combat à l'époque le gouvernement britannique afin de donner une voix à l'Irlande catholique au Parlement britannique. La communauté irlandaise de Montréal est d'ailleurs particulièrement courtisée par les patriotes qui multiplient les efforts dans le but d'attirer dans ses rangs quelques-uns de ses membres les plus importants.

La Hibernian Benevolent Society, vraisemblablement créée à l'instigation de Daniel Tracey et dont les origines semblent remontées à 1834, constitue une société de bienfaisance destinée aux Irlandais de Montréal. Dès ses origines, celle-ci est associée au Parti patriote, et Edmund Bailey O'Callaghan en est le président élu en 1837³⁹. Par ailleurs, la déclaration suivante de Thomas Storrow Brown, lequel deviendra le chef de la section militaire des Fils de la liberté, exprime peut-être le mieux les sentiments qui habitent les citoyens anglophones qui se joignent au Parti patriote :

Though the great body of the English with whom I was associated in blood, language and religion, looked upon all this as a revolt of the Rebels. I could not.

³⁸ Laporte, *op. cit.*, p. 17.

³⁹ *Ibid.*, p. 137.

I considered Mr. Papineau whose friendship and esteem I enjoyed from my first introduction to the day of his death and will consider him a Hero.

I consider the French cause my cause, and wondered why all like me could not overlook the distinction of race and feel as I did⁴⁰.

Loin de rejeter la participation des Canadiens de langue anglaise dans ses rangs, le Parti patriote leur offre même une place importante. De plus, le parti entretient des relations étroites avec les Réformistes liés à William Lyon Mackenzie dans le Haut-Canada. Papineau n'est donc pas imbu de préjugés de race et son idée d'une éventuelle nation canadienne l'entraîne plutôt à un cosmopolitisme conforme aux aspirations de la démocratie. En ce sens, l'hostilité dont fait preuve l'orateur de la Chambre d'assemblée n'est jamais dirigée contre les Anglais comme peuple⁴¹, mais plutôt contre l'oligarchie oppressive et anti-démocratique qui mène la colonie.

Si, comme pour les Loyaux, le mouvement patriote s'appuie sur l'origine ethnique pour définir sa base populaire, il se différencie de son rival au sens où l'appartenance ethnique n'y constitue pas l'unique lien rassembleur. Tandis que le mouvement loyal rassemble essentiellement ses troupes autour d'une origine commune, les Patriotes se servent plutôt de l'appartenance « comme d'un repoussoir afin d'éviter le procès de nationalisme ethnique que lui tient ses adversaires⁴². » En 1832, l'Assemblée du Bas-Canada vote d'ailleurs une loi proclamant la pleine émancipation politique et religieuse des Juifs. Par cette loi, le Bas-Canada devance Londres de vingt-sept ans. Louis Benjamin, dans le *Jewish Daily Eagle* du 5 juin 1832, déclare que « seuls des gens qui aimaient eux-mêmes la liberté pouvaient être assez généreux pour songer à la partager avec d'autres. » La quatrième résolution du manifeste des Fils de la liberté, sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, s'avère également révélateur sur ce point, stipulant que les seuls titres exigibles pour ceux qui désirent faire partie de la société sont

⁴⁰ MA, *Fonds Thomas Storrow Brown*.

⁴¹ Mason Wade et DeCelles cités dans Bernard, *op. cit.*, pp. 48 et 33.

⁴² Laporte, *op. cit.*, p. 136.

« l'honnêteté et l'expression sincère de défendre leur pays contre l'arbitraire administration qui le régit, sans distinction de rang, d'origine ou de culte⁴³. »

En résumé, le Parti patriote possède toutes les caractéristiques d'un mouvement démocratique dans lequel priment les intérêts de la majorité, mais qui est ouvert aux autres et tourne autour d'un projet rassembleur. Le parti considère en outre que le contenu de l'Acte constitutionnel de 1791 ne peut mener qu'à l'indépendance du Bas-Canada. Pour les Patriotes, les fondements de la lutte qu'ils avaient entreprise se retrouvent dans l'idée des droits naturels des peuples de se gouverner eux-mêmes, et ils considèrent que l'état de colonie dans lequel se trouve le Bas-Canada au tournant du dix-neuvième siècle n'est qu'une situation transitoire de dépendance.

Le climat politique de l'Europe de l'époque n'est d'ailleurs pas étranger ou incompatible aux aspirations du parti de Papineau. Au dix-neuvième siècle, plusieurs mouvements révolutionnaires secouent l'Europe, et pour le Bas-Canada, aucun d'entre eux ne fait plus forte impression que la Révolution de juillet 1830 en France. Le journal patriote *La Minerve* écrit à ce sujet que 1830 « sera regardée comme caractéristique, dans l'histoire des empires, et surtout dans l'histoire de l'homme, de l'homme considéré dans la société, et regardé non pas comme un esclave soumis au caprice de quelques individus couronnés, mais comme un être raisonnable, doué d'intelligence, capable de perfectionnement, et dévoré du besoin impérieux de liberté⁴⁴. »

Le mouvement réformiste ne sent pas le besoin de hâter la séparation d'avec la métropole puisque les Canadiens dominent la Chambre d'assemblée. La stratégie des réformistes consiste alors à conserver la lutte en terrain constitutionnel et à préparer le peuple au moment ultime où le Bas-Canada prendra sa place légitime parmi les nations et deviendra « un État souverain, allié utile de la Grande-Bretagne⁴⁵. »

⁴³ Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, Tome 2, Sillery, Septentrion, 1996, p. 333.

⁴⁴ Cité dans Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec: 1760-1896*, Bibliothèque nationale du Québec, Fides, 2000, p. 191.

⁴⁵ Séguin dans Bernard, *op. cit.*, pp. 179.

1.6 Conclusion

Pour l'Angleterre, l'importance de la Conquête dépasse rapidement le fait d'acquérir un territoire supplémentaire dans le nouveau monde. La nouvelle colonie joue un rôle stratégique durant la guerre d'indépendance des Treize colonies et, au début du dix-neuvième siècle, lors du conflit avec les États-Unis. Par ailleurs, le Saint-Laurent permet à l'Angleterre de faire pénétrer « ses marchandises et ses armées jusqu'au sein de l'Amérique, » et en « cas de guerre avec les peuples du Nord de l'Europe, le Canada lui fournit tous les bois de construction dont elle a besoin⁴⁶. » Si l'Acte de Québec de 1774 témoigne d'une certaine générosité envers les Canadiens, l'Acte constitutionnel de 1791, qui divise le Haut et le Bas-Canada en deux entités politiques différentes et accorde au peuple une Chambre d'assemblée élue, fait des Canadiens français une force politique réelle dans une province où ils sont majoritaires.

Pour les sujets d'origine britannique établis dans cette province, la nouvelle constitution ajoute à leur confusion et à leur frustration car ils n'entendent aucunement devenir les esclaves politiques d'une majorité française. Heureusement pour eux, la Constitution de 1791 a prévu le maintien des Conseils législatif et exécutif non responsables nommés par le gouverneur, une situation qui leur permettra de contrer la force politique de l'Assemblée législative. Au tournant du dix-neuvième siècle, un conflit à caractère socio-ethnique prend donc forme entre la majorité des députés de la Chambre d'assemblée réunie sous le programme politique du Parti Canadien (et plus tard du Parti patriote), et la poignée de riches citoyens qui forment une oligarchie dominant la colonie tant aux niveaux politique et économique qu'au niveau social, et ce à une époque où les peuples tendent vers la démocratie.

La plupart des historiens évitent avec justesse de lier les rébellions uniquement à une guerre de races. Il est donc à propos de souligner que le conflit qui s'annonce s'étend à plusieurs niveaux. Au-delà de l'aspect ethnique du conflit, on assiste tout autant « à une crise sociale (marchands contre paysans, urbains contre ruraux), que politique (oligarchie contre démocratie). Cependant,

⁴⁶ Vallée, *op. cit.*, p. 94.

malgré toutes les études qui tendent à éloigner l'observateur de la dimension socio-ethnique du problème, il est indéniable de constater que la plupart des différents aspects du conflit est envenimée par la présence et l'affrontement de « deux nations au sein d'un même État⁴⁷, » ainsi que par la poursuite d'objectifs nationaux tant du côté loyal que du côté patriote. En ce sens, Ludger Duvernay annonce dès 1835 la couleur du conflit à venir lorsqu'il mentionne qu'une guerre à mort s'est élevée « entre les deux populations qui habitent le Canada. Depuis longtemps, fait-il remarquer, la lutte est engagée entre les deux partis, si toutefois il est permis de donner le nom de parti à la minorité rétrograde de cette province⁴⁸. »

⁴⁷ Bernard, *op. cit.*, p. 21.

⁴⁸ *MIN*, le 17 décembre 1835.

Chapitre 2

La radicalisation et la militarisation du Parti loyal à Montréal

The possession of the right of almost universal suffrage, and a numerical popular majority of the Provincial constituency, gave the complete command of the Representative branch of Legislature to the French Canadians, who soon exhibited a perfect knowledge of their advantage, and of the exclusive spirit which has since invariably actuated all their proceedings, and grown into a firm determination to their final purpose of the destruction of the interests and rights of the Provincial inhabitants of British and Irish origin, and of the Provincial connexion subsisting with the Parent State.

Montreal Gazette, le 15 décembre 1835.

Comme nous avons pu le constater dans le premier chapitre, la situation politique dans le Bas-Canada, particulièrement après l'Acte constitutionnel de 1791, représente une source d'inquiétude et de frustration pour les sujets britanniques de la colonie. D'aucuns considèrent que la Chambre d'assemblée, majoritairement composée de députés francophones, constitue une entrave aux visées mercantiles des riches marchands, et nuit à l'épanouissement économique du Bas-Canada. Malgré tout, en contrôlant les Conseils législatif et exécutif, les ténors de la communauté des affaires réussissent jusqu'aux années 1830 à contenir le pouvoir politique de l'Assemblée et à protéger leurs intérêts. En 1834, deux événements-clés viennent cependant bouleverser l'équilibre socio-politique déjà fragile de la colonie : le dépôt des 92 Résolutions et les élections de l'automne. Ces événements provoquent une réaction dans la communauté des affaires, ainsi que dans la communauté anglophone en général. Un mouvement loyal coordonné voit alors le jour et s'avère rapidement l'élément le plus radical du triangle politique que complètent Londres et la Chambre d'assemblée.

Ce chapitre vise à analyser la radicalisation et la militarisation du mouvement loyal en regard de la situation politique du Bas-Canada après 1834.

Nous étudierons d'abord les circonstances entourant le dépôt des fameuses 92 Résolutions, leur contenu ainsi que leur signification pour les Britanniques de la colonie. Nous ferons ensuite une analyse des forces loyales en présence, de leur composition, ainsi que du processus par lequel elles se réunissent sous le même toit dans le but de faire contrepoids aux réformistes. Finalement nous verrons comment ce mouvement loyal se militarise, d'abord illégalement en 1835, et finalement en 1837 en soutien aux troupes britanniques lors des opérations visant à étouffer l'insurrection.

2.1 Les 92 Résolutions

Au tournant des années 1830, les habitants du Bas-Canada vivent depuis quelques décennies dans un contexte politique difficile mais stable, malgré la lutte destructive entre l'Assemblée et les Conseils. Les choses changent cependant de façon dramatique en 1834. Gilles Laporte souligne avec justesse que « le processus politique enclenché par les 92 Résolutions » ne connaîtra « son terme que sur les champs de bataille de 1837¹. » En effet, le dépôt des 92 Résolutions fait passer le mouvement réformiste du mode revendicatif à l'ultimatum, avec toutes les conséquences que cela implique. Les demandes contenues dans le document se résument par cinq éléments majeurs : la réforme du Conseil législatif par l'introduction du principe électif, la responsabilité du Conseil exécutif devant la Chambre d'assemblée, le contrôle complet des finances publiques par les représentants du peuple, la révocation de la loi des Tenures et de la British American Land et enfin la cession à la Chambre des terres de la Couronne.

En analysant les demandes d'un peu plus près, on constate que la réforme du Conseil législatif proposée par les 92 comprend l'introduction du suffrage populaire pour en établir la composition. En d'autres mots, une telle réforme créerait inévitablement un Conseil législatif proportionnel à la division linguistique de la province et assurerait ainsi une harmonie nécessaire entre la Chambre d'assemblée et le Conseil. La légitimité de cette demande constitue une évidence pour les Patriotes et son refus éventuel, une preuve de la partialité du

¹ Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 21.

Parlement britannique au profit des riches bureaucrates de la colonie. Le document réclame en outre la responsabilité du Conseil exécutif, c'est-à-dire un conseil respectant les vues et décisions de la Chambre d'assemblée, et dont la fonction principale serait de communiquer au gouverneur en place les propositions de cette chambre afin qu'elles puissent être approuvées. La réforme du Conseil exécutif comprend deux éléments: mettre de l'ordre dans le Conseil existant, et y introduire le principe de responsabilité. Quant au gouverneur, les Patriotes ne réclament qu'un gouverneur honnête, impartial et qui respecte la Constitution.

Rédigées au début de la session de 1834, les 92 Résolutions sont rendues publiques à partir du 17 février de la même année. Avec le dépôt de cet important document, Papineau utilise l'arme que le gouvernement britannique avait confiée aux Bas-Canadiens en 1791, c'est-à-dire la démocratie constitutionnelle². La divulgation des premières résolutions en chambre, par Elzéar Bédard, y provoque une onde de choc. Dès lors, les plus modérés du parti, outrés par la témérité des résolutions, se distancient du programme patriote, tandis que les éléments les plus avancés sont stimulés par leur contenu progressiste. Les débats qui suivent sont animés, voire violents. Les députés hostiles aux résolutions tentent alors de mettre en garde les autres membres de la Chambre. Le député Frédéric-Auguste Quesnel, sur un ton résigné, se lève en chambre pour commenter la gravité de la situation, et ainsi résumer l'esprit qui anime alors les députés s'opposant à cette démarche: « Le gant est jeté. La majorité a défié tous ses ennemis; elle a fait une déclaration de guerre [...]. Contre les règles de la sainte politique, nous entreprenons plusieurs guerres à la fois³. » Malgré la controverse, le vote est pris sur la motion principale, et les 92 sont adoptées par 56 voix contre 23.

Du côté de la communauté britannique de la colonie, c'est la consternation. Depuis des décennies elle avait dû coexister avec un peuple vaincu, mais majoritaire, qui avait représenté un frein à l'essor de la communauté des affaires. Maintenant, ce peuple qu'elle ne respectait pas revendiquait pour lui-

² Alain Messier, *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002, p. VIII.

³ Précis des Débats de la Chambre d'Assemblée, cité dans Gérard Filteau, *op. cit.*, p. 166.

même le contrôle politique du Bas-Canada. Pour la communauté anglophone loyale de la colonie, peu importe comment Londres compte réagir aux 92 Résolutions, il devient évident que « no redress of grievances, however ample and complete, could ever conciliate into a proper line of duty, a body, whose only aim was to conjure up new grievances⁴. » Les citoyens loyaux, ulcérés par les demandes sans cesse grandissantes des Patriotes, considèrent en outre impensable de partager le pouvoir avec une majorité francophone. Steven Watt mentionne en ce sens que « the Constitutionals had little positive to say about the ability of any class of French Canadians to make a positive contribution to the political life of the province. » Il ajoute que les anglophones perçoivent à l'époque la paysannerie comme étant « too ignorant to perceive its own backwardness, » et accusent les classes dirigeantes d'avoir compté « on the habitants' devotion to their institutions to increase their own power⁵. » Déjà en 1834, un affrontement sous une forme quelconque semble inévitable, car si les Britanniques ne veulent rien savoir d'un partage des pouvoirs avec les Francophones, ces derniers admettent de leur côté que l'intransigeance des Loyaux est une chose à laquelle ils ne se soumettraient jamais⁶.

Dans les circonstances, le résultat de l'élection suivante s'avère crucial pour la suite des événements, car une victoire des Patriotes signifierait une vote de confiance du peuple face à la démarche entreprise avec le dépôt des 92 Résolutions, tandis qu'une victoire des députés s'y opposant tuerait le projet dans l'oeuf. Le résultat général est connu à la mi-novembre. Sur 88 sièges, les Patriotes en remportent 77, et la plupart des députés qui s'étaient opposé aux 92 Résolutions subissent une cuisante défaite. Papineau jure alors à ses partisans que les remèdes contenus dans les 92 Résolutions, jumelés à l'opposition constitutionnelle, suffiront à remplacer ce gouvernement corrompu par celui que le peuple demande⁷. Du côté des colons britanniques de la colonie, la stupeur provoquée par le dépôt des 92 Résolutions se transforme en panique. Craignant

⁴ Resident Canadian, *A Narrative of the Rebellion in the Canadas*, London, 1838, p. 1.

⁵ Steven Watt, *The Special Council of Lower Canada, 1838-1841*, Montréal, McGill, 1997, p. 65.

⁶ *MIN*, le 17 décembre 1835.

⁷ Filteau, *op. cit.*, pp. 176-179.

que Londres ne concède à la Chambre d'assemblée une quelconque réforme qui consacrerait le caractère français de l'appareil politique de la colonie, ceux-ci réalisent rapidement qu'il est dans leur intérêt de se mobiliser, et même de se militariser s'il le faut, afin de contrer le pouvoir politique des Patriotes.

2.2 Les membres influents du Parti loyal

Afin de bien comprendre où se situe l'atout principal du mouvement loyal, il faut d'abord jeter un coup d'oeil sur l'identité des gens qui le constituent. En effet, si la force du mouvement réformiste réside dans le peuple, celle du mouvement loyal réside dans son pouvoir économique et même politique. Les riches marchands britanniques de Montréal, dont plusieurs siègent aux Conseils législatif et exécutif, forment le noyau de ce mouvement loyal qui vise à la fois à protéger le lien entre la colonie et la mère patrie, et à empêcher le Parti patriote d'obtenir plus de pouvoir pour la majorité canadienne. Adam Thom, le bouillant journaliste du *Herald*, et celui qui défendra le plus énergiquement la cause loyale, identifie parmi les membres dirigeants du mouvement des alliés de taille tels George Moffat, Peter McGill et John Molson, père et fils, des personnes extrêmement influentes dans la communauté anglophone à Montréal⁸.

Une analyse des activités qui unissent ces personnes s'avère ici nécessaire afin de se faire une idée du profil des gens qui dirigent le mouvement loyal. Tout d'abord, plusieurs membres du mouvement entretiennent un lien étroit avec la Banque de Montréal. Peter McGill en est le président à partir de 1834, tandis que George Moffatt siège à son conseil d'administration entre 1822 et 1835. John Molson fils est quant à lui administrateur et actionnaire de la Banque à compter de 1836. Il en avait auparavant été lui-même président et actionnaire, tout comme il avait été actionnaire de « la Banque de la Cité, dont il est l'un des fondateurs, et de la Banque Molson, dont il est le président en 1855⁹. »

Ces personnes sont également impliquées dans diverses activités économiques à l'intérieur de la colonie. En 1834, George Moffatt et Peter McGill

⁸ *DBC*.

⁹ Laporte, *op. cit.*, pp. 114-115.

agissent en tant que commissaires canadiens de la British American Land Company, que dénoncent les députés patriotes à cause du monopole néfaste qu'elle exerce sur le système d'attribution des terres. La compagnie possède notamment de vastes étendues de terres dans les Cantons de l'Est où la compagnie « had a stranglehold on much of the undeveloped agricultural land in the colony. » Le rôle des commissaires de la compagnie en 1834 consiste à gérer « the purchase of 147 tracts of land in the developed regions of the townships [...], thus ensuring almost absolute control over the subsequent agricultural and industrial development of the region¹⁰. »

Ces marchands possèdent en outre des intérêts dans les chemins de fer et le transport maritime, ainsi que dans l'industrie des importations et des exportations. Peter McGill et John Molson fils s'impliquent notamment dans le commerce des importations et des exportations. McGill participe quant à lui « à la construction du premier chemin de fer de la colonie et au transport maritime sur la rivière des Outaouais, » tandis que Molson contribue, « à compter de 1822, à la St. Lawrence Steamboat company, en plus d'être syndic de la Maison de la Trinité de Montréal de 1832 à 1838, dans la construction et le transport ferroviaire à partir de 1831 [...]. »

Loin de limiter leur participation au secteur économique de la colonie, les riches marchands s'impliquent également de façon significative au niveau politique. Peter McGill, en plus d'être le président de la St. Andrew's Society de 1835 à 1842, siège au Conseil législatif du Bas-Canada dès janvier 1832. Quant à George Moffatt, il préside la St. George Society et sera élu, le 28 janvier 1835, président de la prestigieuse Montreal Constitutional Association, et le demeurera jusqu'à la fin de 1836 quand il est remplacé par Peter McGill. De plus, Moffatt siège au Conseil exécutif du Bas-Canada à partir de 1831, lequel travaille étroitement avec le gouverneur¹¹. En conséquence, le mouvement loyal compte dans ses rangs des éléments importants de la communauté des affaires de Montréal, des gens influents tant au niveau économique qu'au niveau politique.

¹⁰ DBC.

¹¹ Laporte, *op. cit.*, p. 114.

2.3 La naissance de sociétés nationales

À la suite de l'analyse des demandes patriotes et des intérêts auxquels ces revendications s'attaquent, il devient facile de comprendre à quel point les 92 Résolutions ébranlent la stabilité sociale de Montréal en 1834. En moins d'un an, cinq organisations nationales apparaissent dans la ville, dont quatre du côté des Loyaux. Plus tôt en 1834, Ludger Duvernay de *La Minerve* avait fondé la Société Saint-Jean-Baptiste, qui réunit les sympathisants patriotes. Du côté loyal, la St. Patrick's Society, société irlandaise présidée par Benjamin Holmes, voit le jour en mars 1834. La communauté anglaise se dote quant à elle de la St. George's Society le 19 décembre 1834, et George Moffatt en devient le président en 1835. Peter McGill préside quant à lui la St. Andrews Society of Montreal, association écossaise fondée le 6 février 1835. Finalement, la German Society vient compléter la liste des nouvelles associations¹².

Le 28 janvier 1835, afin d'organiser un lobby cohérent pour mieux faire front commun contre les Patriotes, les sociétés loyales se regroupent sous l'égide de la Montreal Constitutional Association. Pendant l'année 1835, la MCA s'active à mettre sur pied des comités de quartiers, ainsi qu'un comité spécial dont le rôle des membres consiste à « initiate steps for what they called a 'closer union of persons of British and Irish origin for mutual defence and support.' » Steven Watt commente le caractère ethnique de l'organisation lorsqu'il mentionne que si le constitutionnalisme « is usually presented as a fundamentally diverse and moderate movement, the political agenda of the MCA was actually based on a rejection of French Canadians as legitimate participants in the political process [...] ». Encore plus significatif, Watt estime que l'organisation sert de « political linchpin in a complex alliance of established fraternal organizations and emerging para-military affiliates¹³. » Le 22 novembre 1834, à l'hôtel Albion de Québec, le

¹² Elinor Kyte Senior, *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997, p. 29.

¹³ Watt, *op. cit.*, p. 56-60-61.

mouvement loyal de la capitale se donne un organisme équivalent, la Quebec Constitutional Association¹⁴.

L'Association critique d'une part l'Acte constitutionnel de 1791, condamne le fait qu'il contienne les germes de la démocratie et les représentants du peuple de vouloir exercer le pouvoir que leur confère la constitution. Elle soutient que l'unique but de l'Assemblée législative est de détruire les intérêts et les droits des citoyens d'origine britannique et irlandaise, ainsi que le lien qui unit la Grande-Bretagne à la colonie. L'attitude de la MCA qui consiste à réduire le débat à une lutte de races et à nuire à l'avancement de réformes démocratiques est par ailleurs dénoncée par plusieurs anglophones de la colonie et même en Angleterre. Évidemment, les membres anglophones du Parti patriote condamnent cette approche qui ne peut qu'entretenir les animosités entre Francophones et Anglophones. Dans le *Irish Vindicator*, le député patriote Edmund Bailey O'Callaghan accuse en ce sens les associations constitutionnelles d'être des « sociétés politiques torys dont les membres s'avouent partisans d'un orangisme de la pire espèce » qui s'efforcent essentiellement « d'obtenir le pouvoir politique de la minorité sur la majorité¹⁵. » Par ailleurs, Henry Samuel Chapman reproche aux Loyaux d'entretenir des faussetés à travers les journaux. Il affirme entre autres que les prétentions selon lesquelles les populations britanniques du Bas-Canada et de l'Angleterre soient de leur côté sont complètement fausses. Chapman accuse aussi les « Constitutionnels » de mener une campagne de peur en affirmant être prêts à se rebeller ou encore à rejoindre les États-Unis si les Patriotes devaient avoir gain de cause dans leur projet de réforme.

En résumé la Montreal Constitutional Association est appelée, à partir de 1835, à jouer un rôle primordial dans le mouvement loyal, premièrement en agissant comme force centralisatrice des associations loyales anti-démocratiques orientées vers une tendance socio-ethnique, puis en faisant la promotion et en défendant leurs intérêts politiques et économiques de ses membres. Au moment des rébellions, l'Association sera identifiée « to be the source of both the

¹⁴ Laporte, *op. cit.*, p. 77.

¹⁵ Senior, *op. cit.*, p. 31.

manpower and the institutional structure from which sprayed the volunteer regiments when the Rebellions began in 1837. » Steven Watt souligne en ce sens la contribution des membres de l'Association constitutionnelle de Montréal lorsqu'il mentionne : « They played a pivotal role in organizing the volunteer regiments which helped the British army put down the rebellion, while gaining a reputation for ethnic exclusivity and excessive violence¹⁶. »

2.4 Les assemblées populaires

À la suite du dépôt des 92 Résolutions, tant les associations nationales que la MCA multiplient les réunions et les assemblées dans le but de faire la promotion de leurs idées, notamment « the maintenance of good order, the protection of life and property, and the connection now happily existing between this colony and the United Kingdom, » laquelle est selon eux mise en danger par « the machinations of a [...] revolutionary faction within this province¹⁷. » Le contenu des assemblées vise donc essentiellement à dénoncer les 92 Résolutions, à soutenir la Constitution et à mobiliser la population loyale. L'une de ces assemblées réunit d'ailleurs 1500 personnes au marché Tattersal en décembre 1835.

Les Loyaux tiennent leurs assemblées les plus importantes en 1837, en réaction à la radicalisation du mouvement patriote qui veut forcer Londres à réformer le gouvernement. Malgré la proclamation Gosford du 15 juin 1837, laquelle interdit les attroupements et commande aux officiers de milice et aux juges de paix de s'opposer à leur tenue¹⁸, les Loyaux comme les Patriotes continuent de s'assembler. Alors que les rassemblements patriotes se multiplient à la grandeur du Bas-Canada pour dénoncer le contenu des Résolutions Russell, les Loyaux se rassemblent afin de protester contre l'agitation et la mollesse du gouvernement. La première grande réunion loyale de 1837 se tient le 6 juillet à la Place d'armes devant une foule de 4000 à 6000 personnes. Essentiellement, les

¹⁶ Watt, *op. cit.*, pp. 60-56.

¹⁷ Resident Canadian, *op. cit.*, p.3.

¹⁸ Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 17.

résolutions adoptées lors de ce rassemblement, et des autres qui suivront, visent à condamner la Chambre d'assemblée, la Déclaration de Saint-Ours et les autres assemblées patriotes, ainsi qu'à réitérer son appui aux Résolutions Russell et à la politique ministérielle. Des assemblées similaires sont organisées à Québec. L'assemblée du 31 juillet 1837 sera « le plus grand rassemblement loyal jamais tenu au Bas-Canada. [...] Selon les journaux de Québec, de 5000 à 8000 personnes participent à la manifestation [...], des chiffres qui rivalisent avec les plus grandes assemblées patriotes.»

Finalement, le 23 octobre 1837, le même jour que la fameuse assemblée patriote des Six-comtés, la MCA organise à la Place d'armes une assemblée présidée par Peter McGill, laquelle réunit 4000 personnes. Le but de l'assemblée est de réaffirmer « le droit de tout sujet britannique de compter sur l'assistance et la protection du gouvernement en ces temps troublés¹⁹. » En outre, ce rassemblement indique « clairement où se situent les Loyaux: droit à la protection du gouvernement, soutien de la Couronne menacée par des officiers déloyaux, organisation d'associations de quartiers 'in case of disturbance', refus du Conseil législatif électif, abolition de la tenure seigneuriale²⁰. »

2.5 Le rôle de la milice dans la militarisation des partis

Afin de jeter les bases pour la suite de l'ouvrage et de bien saisir le processus de la militarisation des partis, il faut d'abord jeter un coup d'oeil sur l'institution de la milice, laquelle remonte au Régime français. Au XVIIIe siècle, celle-ci avait joué « un rôle essentiel de force de réserve durant les guerres de la Nouvelle-France. » Après la Conquête, les autorités britanniques avaient revitalisé l'institution de la milice à partir de 1777, et y avait eu recours lors de la guerre de 1812. Laporte mentionne que :

La compagnie de milice correspond aux cadres de la paroisse ou du quartier urbain (*wards*). Elle est composée de 30 à 120 hommes âgés de 16 à 60 ans commandés par trois officiers issus de l'élite locale: le

¹⁹ Laporte, *op. cit.*, p. 84 et 122.

²⁰ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec: 1760-1896*, Bibliothèque nationale du Québec, Fides, 2000, p. 243.

capitaine, le lieutenant et l'enseigne de milice. Chaque compagnie est attachée à un bataillon ou *division*, sous les ordres d'un lieutenant-colonel, et correspondant à chacun des cinq districts militaires du Bas-Canada: Montréal, Québec, Trois-Rivières, *townships* (Drummondville) et Gaspé²¹.

Au tournant des années 1830, la colonie possède donc une structure militaire et chaque village, paroisse ou quartier, un corps « militaire » avec lequel ils sont familiers. Ces corps faciliteront, du côté des Loyaux, la naissance des *Ward battalions*, des organismes paramilitaires secrets dès 1835, ainsi que de l'organisation des corps de volontaires attachés à l'armée régulière à l'automne de 1837. Du côté des Patriotes, la milice favorisera tout d'abord l'organisation des Fils de la liberté dont les sections correspondent aux faubourgs ou quartiers de la ville, ainsi qu'aux paroisses dans plusieurs villages. Elle aura ensuite un impact majeur dans le processus de la mobilisation de la paysannerie lors du soulèvement de 1837.

Deux pratiques des paysans auront par ailleurs un impact dans la mobilisation des volontaires loyaux en 1837 : la tradition du mai et le charivari. Tout d'abord, le mai est un arbre d'une hauteur considérable que les habitants, par tradition, plantent devant la résidence du nouveau capitaine de milice afin de signaler leur approbation. Allan Greer mentionne qu'en faisant du mai un attribut symbolique essentiel de la fonction de capitaine, les habitants se réservent le pouvoir d'investir un capitaine de milice. Cette coutume prendra cependant une signification plus politique en 1837, car au moment où le gouvernement relève de leurs fonctions tous les officiers de milice étant soupçonnés d'appuyer la cause patriote et les remplace par d'autres, les habitants décident quant à eux de forcer tous les capitaines de milice fidèles à la Couronne à remettre leurs brevets. Une des tactiques utilisées par les habitants afin d'atteindre leur but est d'arracher le mai qu'ils avaient eux-mêmes planté, signalant ainsi qu'ils rejettent l'autorité du gouvernement²².

²¹ Laporte, *op. cit.*, p. 36.

²² Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, Montréal, Boréal, 1997, pp. 100, 108 et 218.

Outre la tradition du mai, le charivari s'avèrera une autre pratique des habitants qui est mise à contribution en 1837. Le charivari consiste à l'époque en une manifestation des habitants visant à réprimer des comportements jugés contraires aux normes morales ou sociales de la communauté. L'un des cas les plus fréquents de charivari vise la réprobation publique d'unions de conjoints mal assortis dans lequel l'un des mariés est sensiblement plus âgé que l'autre. Un groupe d'hommes de la communauté se déguise, consomme de l'alcool, et se dirige à la résidence du couple visé. Rendu sur place, le groupe fait du bruit et crie des insultes, souvent tard dans la nuit et parfois pendant plusieurs nuits consécutives. L'objectif de cette coutume est de faire connaître le désaccord de la communauté face à cette nouvelle union. Lorsque le couple se tance du bruit, une compensation financière doit alors être négociée avec le groupe de fêtards. Cette « amende » a pour objectif de prouver la bonne foi des nouveaux mariés et d'acheter la paix entre les partis. Les curés s'élèvent par ailleurs contre cette pratique, car en persécutant des couples dont l'union a été sanctifiée par l'Église, le peuple conteste implicitement l'autorité du clergé catholique. Dans les mois qui précèdent la rébellion, les habitants utilisent cette coutume locale comme mesure revendicative, avec la destruction du mai, pour forcer les officiers à remettre leur brevet, mais aussi afin d'amener les gens à changer d'allégeance politique et à rallier la cause patriote. Ces actions visent à rejeter l'autorité en place pour la substituer par une autorité locale souveraine. Une organisation de la milice ainsi remodelée, et à laquelle participent activement les habitants, jouera en bout de ligne un rôle important lors du conflit armé, alors que les habitants assumeront la large part des combattants face aux habits rouges²³.

Ces traditions, n'ayant en apparence aucun lien et aucun impact sur la vie des citoyens de Montréal, auront un impact sur la mobilisation de volontaires loyaux. En effet, ces pratiques font à l'époque une forte impression sur la communauté anglophone loyale et contribuent grandement à la formation, par mesure préventive, des *Ward battalions*. La peur des charivaris patriotes pousse même les Loyaux, malgré leur force physique supérieure dans les villes, à éviter

²³ *Ibid.*, pp. 82 et 162.

« d'employer la force par crainte des représailles qui pourraient être exercées contre leurs compatriotes dispersés dans les paroisses rurales²⁴. Isaac Coote, un citoyen anglophone de L'Acadie, sera d'ailleurs le témoin privilégié d'un charivari le 26 octobre 1837. Il rapporte avoir observé « a large party of Men in disguise [...] going to the house of Doctor Quesnel a Magistrate, for the purpose [...] of compelling the said Magistrate to give up his Commission. » Il ajoute que « the same or a similar party intended to visit him the succeeding night²⁵. » En conséquence, Christie mentionne que la prise de contrôle de l'autorité par des citoyens sympathiques à la cause patriote, tant à Montréal que dans les campagnes, provoque en 1837 « a total annihilation of the police in those cities, » une situation qu'il considère « exceedingly alarming to the peaceable inhabitants, who could not, in safety, walk the streets after night-fall. » Christie ajoute que ces actes d'intimidation à caractère révolutionnaire poussent les citoyens loyaux à organiser, « at their own expense, a watch and patroles to put an end to the acts of violence and apprehension of molestation [...]»²⁶. »

Les Loyaux possèdent en outre dans leurs rangs plusieurs personnes ayant déjà combattu ou faisant partie de la milice de Montréal. Selon Brian Young, ces gens, qui formeront le noyau du British Rifle Corps et plus tard des corps de volontaires, amènent avec eux la tradition militaire britannique. En effet, ils y introduisent « des usages associés aux armées de l'Empire : uniformes, hiérarchie et même de la musique militaire typiquement britannique²⁷. » L'enthousiasme des volontaires de la communauté anglophone ne se dément pas, ceux-ci s'impliquant à divers moments dans les activités militaires de la colonie, incluant même des participations en tant que « force auxiliaire lors d'élections ou de conflits de travail²⁸. »

²⁴ Lord George Lampton Durham, *Le Rapport Durham*, Montréal, L'Hexagone, 1990, p. 79.

²⁵ ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

²⁶ Robert Christie, *A History of the Late Province of Lower Canada*, vol. 4, Montréal, Richard Worthington, 1866, p. 415.

²⁷ Cité dans Laporte, *op. cit.*, p. 48.

²⁸ Laporte, *ibid.*, p. 48.

2.6 Le British Rifle Corps, la British Legion et le Doric Club

La radicalisation et la militarisation surviennent beaucoup plus tôt pour les Loyaux que pour les Patriotes. En fait, dans les mois suivant leur cuisante défaite électorale de 1834, les Loyaux réalisent que la victoire sur le mouvement réformiste pourra difficilement être acquise sur le terrain constitutionnel, et comprennent qu'un affrontement armé entre les citoyens loyaux à la Couronne et les Patriotes forcerait « les autorités coloniales et impériales à intervenir d'une manière décisive et nécessairement en faveur de la cause des colons britanniques²⁹. » La marche à suivre pour le mouvement anti-réformiste se caractérise dès ce moment par un lobby efficace et par des attaques visant à « miner la légitimité de l'Assemblée en attendant d'en découdre sur un terrain plus virile³⁰. »

Le plus ardent partisan de la militarisation du côté loyal est sans doute Adam Thom. Dans ses articles, l'avocat de profession critique vertement le gouvernement impérial, et particulièrement le gouverneur Gosford, pour sa politique conciliante. En effet, depuis l'arrivée du gouverneur dans la colonie en 1835, des efforts avaient été faits, notamment des changements aux deux conseils, dans le but de s'attirer la sympathie des patriotes modérés. Ces concessions choquent les Loyaux, dont Adam Thom, qui mentionne qu'étant donné que « both councils are now decidedly French, [...] the English inhabitants of this province have no hope of safety. » C'est donc cette perception, selon laquelle le « local government is exclusively Anti-English³¹, » qui pousse Thom à entreprendre la mise sur pied d'une faction armée, démarche qui aboutira ultimement par la création du Doric Club.

Dans le *Montreal Herald* du 12 décembre 1835, Thom appelle donc les Loyaux à prendre les armes. Le soir même, « 400 personnes se réunissent au Jone's Long Room afin de former un groupe paramilitaire destiné à promouvoir

²⁹ Séguin dans Bernard, *op. cit.*, p. 185.

³⁰ Laporte, *op. cit.*, pp. 46 et 100.

³¹ *MH*, le 4 novembre 1837.

les intérêts de la population d'origine britannique. Le 15 décembre, un comité est mandaté pour trouver des armes et des munitions³², » et dès le 16 décembre, le partisan loyal John Shay fonde officiellement une organisation paramilitaire connue sous le nom de British Rifle Corps. Le comité chargé de l'organisation et de trouver des armes s'avère en outre très actif pendant la période officielle d'existence du BRC, organisant pas moins de 13 activités, dont 7 réunions en moins de 40 jours. Robert Christie attribue la création d'organisations paramilitaires loyales à l'attitude menaçante et au discours hostile de l'Assemblée, lesquels « afforded just cause of alarm to the loyal population, who [...] began seriously to look to their defence independently. » Christie ajoute que la création d'un corps de carabiniers volontaires à Montréal soulève l'enthousiasme dans la population loyale, soulignant que le nouveau groupe paramilitaire « immediately filled up with young men of that city³³. » Le British Rifle Corps compte au départ 800 hommes, mais a un objectif de 10 000³⁴.

Le lendemain de la création du British Rifle Corps, les journaux patriotes rapportent la tenue d'une assemblée loyale au Marché Tattersal où plusieurs personnes se sont rendues avec des armes. Selon *La Minerve* du 17 décembre, certains orateurs auraient déclaré lors de l'assemblée qu'un corps semblable à celui qu'ils voulaient former était illégal, et qu'« il fallait s'adresser à Sir John Colborne pour le faire incorporer. » Fait intéressant, John Colborne, un vétéran des guerres napoléoniennes, est à l'époque le gouverneur du Haut-Canada et ne possède aucune juridiction sur les affaires du Bas-Canada. Ce geste s'avère significatif au sens où dès 1835, le mouvement loyal reconnaît en la personne de John Colborne un allié potentiel, ce qui sera d'ailleurs le cas deux ans plus tard. Entre temps, le journal patriote soutient avec justesse que les Loyaux doivent « s'adresser à Lord Gosford, pour obtenir la sanction d'un tel corps, » et considère que dans « les circonstances actuelles le but de leur organisation est évidemment hostile et contraire au maintien de la paix. » Pour sa part, Louis-Joseph Papineau

³² Laporte, *op. cit.*, p. 118.

³³ Christie, *op. cit.*, p. 142.

³⁴ Senior, *op. cit.*, p. 31.

évalue que « la violence inconsidérée de ceux qui ont proposé de s'armer détruira l'influence de leur parti³⁵. »

Sous l'initiative d'Adam Thom, une lettre est adressée au gouverneur le 22 décembre 1835 afin de l'informer de la naissance de l'organisation et pour obtenir son parrainage, c'est-à-dire son approbation, sa protection, ainsi que l'obtention d'armes. Fait significatif, les « signataires sont tous des membres de la MCA et, plus important encore, de futurs membres du Doric Club³⁶, » parmi lesquels on retrouve des gens bien connus tels le docteur Thomas Arnoldi, Francis Hunter, Robert Weir, Aaron P. Hart, Robert McKay et Samuel Gerrard. Les Loyaux doivent cependant essayer un revers. En effet, voyant dans la mise sur pied du 'British Rifle Corps' le danger d'une militarisation du conflit au moment où il commence à établir un rapprochement avec le Parti patriote, Lord Gosford accueille particulièrement mal la demande de Thom. Le 28 décembre, par la plume de son secrétaire civil Stephen Walcott, le Gouverneur refuse d'entériner la formation du BRC. Selon lui, « l'union et les droits » dont parlent les Loyaux « ne sont pas considérés en danger par Son Excellence ; et [...] s'ils l'étaient, leur préservation serait mieux garantie par l'autorité du gouvernement que par la formation, dans un temps de paix entière, d'un corps armé à la demande de particuliers. » Gosford rappelle aux pétitionnaires qu'une « telle mesure n'est pas propre à promouvoir les bons desseins » qu'ils ont en vue, « mais au contraire à troubler la paix publiques³⁷. » La décision est officialisée le 15 janvier alors que, avec l'accord du Conseil exécutif, « Gosford déclare illégal et inconstitutionnel le British Rifle Corps et ordonne sa dissolution³⁸. » Le British Rifle Corps est officiellement dissout le 20 janvier 1836.

Malgré le fait que des citoyens s'organisent illégalement en corps militaires et tentent de s'armer, le gouvernement ne pose aucun geste concret pour punir ces personnes, ce qui met en furie les Patriotes. Papineau estime pour sa part qu'il existe « deux poids et deux mesures dans la distribution de la justice. » Il

³⁵ Louis-Joseph Papineau, *Lettres à Julie*, Sillery, Septentrion, 2000, p. 325.

³⁶ Laporte, *op. cit.*, p. 118.

³⁷ *MIN*, le 4 décembre 1836.

³⁸ Laporte, *op. cit.*, p. 119.

considère que si des Canadiens avaient posé les mêmes gestes que les instigateurs du British Rifle Corps, « la haine brûlante que leur portent tous les hommes en place les aurait mis en activité pour faire arrêter et punir des patriotes, » au lieu de la partialité flagrante dont ils font preuve en fermant les yeux sur les écarts des Loyaux³⁹. Dans une lettre à sa femme, le chef patriote vise juste lorsqu'il lui confie penser que les Loyaux « vont feindre de se soumettre et continueront à s'organiser secrètement⁴⁰. Son fils Amédée se montre également outré par la mollesse dont fait preuve Gosford, et fustige les « *Loyaux Carabins* » qui se moquent de la *Proclamation Royale* leur interdisant de s'assembler, et déclarent « qu'ils continueraient à s'organiser, dans le dessein avoué d'écraser *ces chiens de Français*⁴¹. »

Les Loyaux sont quant à eux scandaliser car ils perçoivent dans le refus de sanctionner le British Rifle Corps la capitulation de leur gouvernement devant l'ennemi. Faisant fi de l'opinion du gouverneur, les membres les plus militants du BRC, toujours menés par Adam Thom et John Shay, s'enfoncent dans la clandestinité et se réorganisent aussitôt en une société semi-secrète, « d'abord sous le nom de *British Legion*, puis sous le nom de *Doric Club* », lequel deviendra la faction armée du mouvement loyal⁴². Malgré le fait que le Doric Club ne soit reconnu comme joueur sérieux qu'en 1836, soit après la dissolution du British Rifle Corps, il semble que l'origine de la société secrète ait été parallèle à celle du BRC. En effet, dès le 15 décembre 1835, soit la veille de la fondation officielle du British Rifle Corps, une organisation du nom de Doric Club « tient une première assemblée annuelle à l'hôtel Orr en présence de 30 à 40 personnes⁴³. » Malgré tout, on considère le Doric Club comme l'héritier direct du British Rifle Corps et de la British Legion, probablement parce qu'à la dissolution du BRC, plusieurs de ses membres décident de joindre ses rangs.

³⁹ Louis-Joseph Papineau, *op. cit.*, p. 327-328.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 338.

⁴¹ Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la Liberté*, vol. 1, Ottawa, Réédition-Québec, p. 24.

⁴² Ryerson dans Bernard, *op. cit.*, p. 245.

⁴³ Laporte, *op. cit.*, p. 122.

L'organisation publie son manifeste, lequel est uniquement signé par le docteur Thomas Walter Jones, dans le *Morning Courier* du 22 mars 1836⁴⁴. Pour les rédacteurs du manifeste, il est clair que Papineau respectera la tradition politique américaine, ou peut-être française, plutôt que britannique, ce qui signifie la révolution. En conséquence, la formation du Doric Club en 1836 constitue, selon Senior, « la première réaction de nature militaire à cette terrible éventualité⁴⁵. » La société aura plus tard un allié à Québec alors que le 1^{er} septembre 1837 « a lieu à l'hôtel Albion la première réunion officielle du Loyal Victoria Club, pendant québécois du Doric Club⁴⁶. »

Par ailleurs, les historiens ne savent que très peu de choses sur le Doric Club. Le refus de Gosford d'approuver la création d'un corps militaires de volontaires contribue sans doute à cet état des choses, si bien que les agissements, délibérations et autres activités du Doric Club sont gardés secrets. Suite à la parution du manifeste, on perd donc la trace du Doric Club, et ce jusqu'à la fameuse date du lundi, 6 novembre 1837. Elinor Kyte Senior mentionne que par la suite les membres du Doric Club, sous le couvert de la MCA, « were foremost in offering their services as volunteers. » Elle ajoute en ce sens que séparer « the members of the front organization, the Constitutional Association, from the quasi-military wing was as difficult as separating the Patriotes from the Sons of Liberty⁴⁷. »

2.7 La création des corps de volontaires loyaux en 1837

La militarisation du mouvement loyal à Montréal peut être divisée en deux étapes. Les fondations du British Rifle Corps, de la British Legion et du Doric Club peuvent être associées à la première étape. Dans la mesure où ces tentatives surviennent alors que le mouvement patriote est toujours en terrain constitutionnel, les autorités les jugent alors illégales, voire dangereuses pour la stabilité de la colonie. La deuxième étape de la militarisation des volontaires tire

⁴⁴ Lamonde, *op. cit.*, p. 230.

⁴⁵ Senior, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁶ Laporte, *op. cit.*, pp. 84-85.

⁴⁷ Senior citée dans Watt, *op. cit.*, p. 61.

quant à elle son origine de la radicalisation du mouvement patriote, laquelle culmine avec la naissance de la société paramilitaire des Fils de la liberté au mois d'août 1837. Dès ce moment, les autorités deviennent beaucoup plus réceptives à la possibilité d'incorporer des volontaires aux troupes régulières. La radicalisation du discours patriote avait été constante au cours de l'été, et les propos tenus dans l'adresse des Fils de la liberté ne rassurent en rien les autorités ou les Loyaux, qui jugent que le manifeste contient des « sentiments well calculated to arouse the fears of every peaceful subject in the Province, » et considèrent que le but visé par cette association illégale est « to promulgate doctrines of the most dangerous tendency to the peace of society⁴⁸. »

Au-delà des discours, ce sont les actions à caractère militaire des Patriotes qui inquiètent les citoyens loyaux. Les activités des Fils de la liberté à Montréal, jumelées à l'état révolutionnaire de la situation dans les campagnes, finissent en outre par convaincre les observateurs, surtout du côté des autorités, que le moment d'agir est arrivé. Robert Scott témoigne de ces activités suspectes alors qu' « on Sunday the 29th day of October in the afternoon between the hour of three and four, » he « saw a Body of men assembled in a Field in the Saint Antoine suburbs engaged in performing military exercises [...], and also forming lines in different bodies [...]. » Le citoyen James Brown décrit quant à lui une scène où les Patriotes « drilled and answered words of command given to them as Military recruits would do. » Brown ajoute croire « that the avowed object of the said Sons of Liberty in so drilling is to subvert her Majesty's Government and for that purpose to affect a Revolution. » Finalement, un témoignage datant du 24 novembre, venant cette fois du patriote anglophone Andrew Weidenbecker, rapporte que « Thomas S. Brown told them all to arm themselves and to hold themselves all in readiness as the Country was fast advancing with rapid strides towards an independence of Great Britain⁴⁹. »

Dans un contexte fort différent de celui de 1835, les Loyaux font donc une nouvelle offre de volontaires le 20 septembre 1837. Christie explique le geste en

⁴⁸ Filteau, *op. cit.*, p. 312.

⁴⁹ ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

mentionnant que des « indications [...], of a revolutionary purpose, induced the gentlemen of Montreal, [...] again to tender their services [...] in case of need. » Le 7 octobre, Gosford réitère toutefois son refus aux pétitionnaires, probablement afin d'éviter de nourrir davantage le feu révolutionnaire qui habite alors les Patriotes. Il leur confie cependant éprouver une grande satisfaction à l'idée de pouvoir compter sur leur « loyalty and their attachment to the principles of good order for any assistance that may be necessary to support the laws, and preserve public tranquility [...]»⁵⁰. » Le 13 novembre, une nouvelle offre de mobilisation signée par Peter McGill, quoique semblable à la première, sera cette fois acceptée. Les pétitionnaires s'y montrent désireux d'offrir « their services to Her Majesty's government to be enrolled as a volunteer Rifle Corps in order that they may be prepared when called upon to act with efficiency [...]. » Ils demandent en outre d'être « provided with arms and accoutrements by her Majesty's government and that officers should be appointed [...] to command them»⁵¹. »

Les événements qui surviennent à la fin octobre et au début de novembre font en effet changer d'idée au gouverneur. Le contenu des discours de l'Assemblée des Six-comtés, résolument provocateur, jumelé à l'émeute du 6 novembre entre les Fils de la liberté et le Doric Club, convainquent finalement Gosford de donner le feu vert à Colborne pour organiser et intégrer des corps de volontaires aux troupes régulières. Dès ce moment, « [...] a most laudable spirit of zeal and activity was displayed by the loyal citizens of Quebec and Montreal [...] in coming forward to embody themselves in Volunteer Corps»⁵². » L'analyse des circonstances entourant la création des corps de volontaires sera en outre plus approfondie dans le chapitre 4, en relation avec l'émeute du 6 novembre. Nous nous contenterons ici de rapporter la structure des corps de volontaires et d'en faire une courte description.

Trois brigades composent ces corps qui compteront au total 4000 volontaires. La première brigade, commandée par le lieutenant-colonel John Samuel McCord, est divisée en trois bataillons: la Royal Montreal Cavalry, la

⁵⁰ Christie, *op. cit.*, p. 400.

⁵¹ Messier, *op. cit.*, p. XVII.

⁵² Resident Canadian, *op. cit.*, p. 17.

Royal Montreal Artillery, et les Royal Montreal Rifles. Cette brigade est mise à contribution tôt dans le conflit. Dès le lendemain de l'échauffourée du 6, « le procureur général Charles Ogden confère à la Royal Montreal Cavalry [...] les pouvoirs de magistrats pour une période d'un mois. » La Royal organise alors des patrouilles dans les rues de Montréal. Elle sera plus tard réorganisée pour devenir le corps d'élite du premier bataillon de volontaires. La Royal Cavalry, comme les autres corps volontaires, compte par ailleurs dans ses rangs plusieurs membres éminents de la communauté anglophone de Montréal, aussi membres de la MCA et ayant été impliqués dans les sociétés paramilitaires. John Molson fils y remplit d'ailleurs le rôle d'officier et « participe aux toutes premières arrestations effectuées à Saint-Jean le 16 novembre⁵³. »

La Royal Montreal Artillery se voit également utilisée pour des fins de sécurité à Montréal. Le connétable Benjamin Delisle écrit à McCord le 8 novembre 1837 pour lui annoncer :

[...] it was unanimously resolved that you should be requested to furnish a sufficient number of the men forming the Royal Montreal Artillery to attend at the Court House in this City this evening to join such other forces as it may be thought necessary by the Civil Magistrates to patrol the streets of the city to preserve the Public Peace⁵⁴.

Delisle écrit ensuite à McCord le 10 décembre pour lui faire part d'écarts de conduite de certains des volontaires qui annoncent peut-être ce qui allaient se produire au moment de la répression. La lettre fait alors état de plaintes formulées aux magistrats à l'effet que « some of the night patrols have on diverse occasions discharged fire arms in the streets at night. » Delisle demande ensuite à McCord « to, if possible, prevent the recurrence of such conduct [...] which does not only tend to disturb the public peace but also to disturb and alarm the citizens⁵⁵. »

Trois bataillons des Montreal Loyal Volunteers issus des *Ward Associations* composent la deuxième brigade. Ces bataillons sont commandés par les lieutenants-colonels Norman Bethune, John Molson père et John Maitland,

⁵³ Laporte, *op. cit.*, p. 114-115 et 123.

⁵⁴ MM, *Fonds McCord*.

⁵⁵ *Ibid.*

lequel est également un officier de l'armée régulière. La troisième brigade est quant à elle composée entre autres de la Montreal Light Infantry, issue des sociétés nationales St. Patrick, St. Andrew et St. George. Le 16 novembre, ces sociétés avaient d'abord été autorisées à mettre sur pied leur propre corps franc incorporé aux comités de quartiers, mais c'est le 22 novembre que le corps est enfin réorganisé au sein du second bataillon de volontaires, ou Montreal Light Infantry, et placé sous le commandement du lieutenant-colonel Benjamin Holmes. Le même jour est créée le Queen's Light Dragoons, une unité de cavalerie d'élite d'une cinquantaine d'hommes commandée par le capitaine Walter Jones⁵⁶. Ce dernier bataillon compte par ailleurs dans ses rangs des membres importants du Doric Club, soit le capitaine Walter Jones, signataire du manifeste du Doric Club, ainsi que le lieutenant John Shay, le fondateur du BRC et du Doric Club⁵⁷. Du point des autorités, on considère que le travail des troupes « has been greatly facilitated by the spirited and unparalleled exertions of the Volunteer Corps of Montreal, » et on espère que « the same energy [...] will speedily put an end to the deplorable warfare in which they are engaged⁵⁸. »

2.8 Conclusion

En 1834, les 92 Résolutions viennent briser l'équilibre déjà fragile de la colonie car elles exigent une réforme politique garantissant des institutions représentatives et responsables envers le peuple, ou en d'autres mots, la souveraineté du peuple à une époque où celui-ci est majoritairement composé de sujets francophones. Ce n'est véritablement qu'à partir de ce moment que le mouvement loyal prend forme et s'organise. Son objectif, nullement voilé, consiste à réunir les sujets d'origine britannique dans le projet de faire échec à une éventuelle réforme démocratique, ainsi qu'à protéger les intérêts déjà acquis. Les Loyaux s'activent tout particulièrement après la défaite électorale de 1834. Ils comprennent alors que leur meilleure chance de contrer les Patriotes réside dans un affrontement

⁵⁶ Laporte, *op. cit.*, p.123-124.

⁵⁷ Pour la structure dirigeante complète des corps de volontaires, voir l'Annexe B dans Senior, *op. cit.*, pp. 298 à 302.

⁵⁸ Resident Canadian, *op. cit.*, pp. 17, 18 et 26.

armé qui forcerait les autorités à intervenir en leur faveur. Dans une lettre écrite en janvier 1836, Papineau dit d'ailleurs redouter la complicité qui existe entre les Loyaux et les troupes. Il mentionne à ce sujet que les officiers de l'armée « avouent qu'ils n'auraient pas l'influence de faire agir les troupes contre les constitutionnels, si ceux-ci se portaient à des actes de violences qu'il faudrait réprimer⁵⁹. »

Dès 1835, le mouvement loyal se dote d'associations nationales, ainsi que d'un organisme central : la Montreal Constitutional Association, qui possède dans ses rangs des hommes comptant parmi les personnes les plus puissantes au pays, et ce tant au niveau politique que dans le monde des affaires. La MCA assure au mouvement un lobby politique efficace et coordonne les tentatives d'organisation militaire. Les premières tentatives de militarisation des Loyaux, dont font partie les fondations du British Rifle Corps et du Doric Club, se voient cependant rejetées par les autorités, qui jugent ces initiatives inutiles et imprudentes pour la stabilité de la colonie.

Finalement, devant la radicalisation et la militarisation du mouvement réformiste en 1837, les efforts du mouvement loyal porteront fruit à l'automne de cette même année, alors que le gouverneur Gosford donne finalement son accord à la formation de corps de volontaires loyaux. Ces corps auront la double responsabilité d'assurer la paix à Montréal lors des expéditions visant à arrêter les chefs patriotes et à étouffer l'insurrection, ainsi qu'à assister les troupes régulières, notamment en facilitant la communication. Comme nous le verrons dans le chapitre 4, la militarisation du mouvement loyal sera cependant surtout reconnu dans l'histoire pour sa triste contribution à la répression qui accompagne la fin de la rébellion.

⁵⁹ Louis-Joseph Papineau, *op. cit.*, p. 338.

Chapitre 3

La radicalisation et la militarisation du Parti patriote à Montréal

[...] whereas our humble petitions, addresses, protests, and remonstrances against injurious and unconstitutional interference have been in vain. That the British Government hath disposed of our revenue without the constitutional consent of the local Legislature – pillaged our treasury – arrested great numbers of our citizens [...]

We now are compelled, by the force of tyranny and contrary to our sentiments, to appeal to the force of arms in order that we may acquire and secure to us such rights as are due to a deserving and free people; nor shall we lay those arms down, until we shall have secured to our country the blessings of a patriotic and sympathizing government¹.

*Robert Nelson
Commander-in-Chief of the Patriot Army*

Contrairement au Parti loyal, dont la radicalisation et la militarisation arrivent un peu plus tôt, le Parti patriote ne se radicalise qu'en 1837 à la suite du dépôt des Résolutions Russell. Le vote des 92 Résolutions par la Chambre d'assemblée et la victoire électorale de 1834 avait eu semblé annoncer que le temps donnerait gain de cause aux réformistes. La lutte constitutionnelle constituait alors, selon les principaux dirigeants réformistes, la meilleure stratégie. La Couronne britannique finirait par leur concéder le gouvernement qu'ils espéraient depuis longtemps: un gouvernement responsable où la voix de la majorité, une voix canadienne, aurait les coudées franches pour maîtriser l'avenir du Bas-Canada.

Dans un premier temps, nous verrons comment les choses allaient changer rapidement avec le dépôt des Résolutions Russell au printemps de 1837. Cet événement, plongeant le débat constitutionnel dans une impasse, change en effet

¹ Extraits de la déclaration d'indépendance et d'une proclamation, toutes deux signées par Robert Nelson, au nom du gouvernement provisoire du Bas-Canada, dans Armour et Ramsey, *Report of the state trials, before a general court martial held at Montreal in 1838-1839*, vol. 2, Montréal, 1839, pp. 562 et 564.

la donne pour le Parti patriote, qui doit alors faire appel à des moyens plus radicaux pour forcer la main du Parlement britannique. La deuxième partie du chapitre analysera la montée du radicalisme chez les Patriotes par l'entremise d'un plan d'action qui comprend des moyens à la fois économiques, politiques, et militaires.

Le mois d'août 1837 voit par ailleurs la naissance d'un groupe paramilitaire à Montréal: les Fils de la liberté. Cette organisation composée de jeunes Montréalais fera l'objet de la plus grande partie de ce chapitre. Nous observerons d'abord les circonstances entourant la naissance de l'association, sa signification pour les Patriotes, pour le Parti loyal, ainsi que pour le gouvernement. Nous étudierons ensuite sa composition, son fonctionnement et ses activités. Finalement, nous verrons comment son orientation, d'abord sociale, mais de plus en plus militaire et radicale, inquiète les autorités et les oblige à trouver une solution afin de contrer la menace qu'elle représente.

3.1 Les Résolutions Russell

En Angleterre, les réactions au contenu des 92 Résolutions sont mitigées. D'une part, elles sont appuyées par un certain nombre de députés à la Chambre des Lords, dont Lord Brougham, qui affirme ne pas concevoir quel intérêt l'Angleterre avait à refuser certaines concessions. Selon lui, on ne doit pas « traiter les assemblées coloniales comme des assemblées d'enfants, et les assujettir aux ordres plus ou moins judiciaires de la métropole, mal éclairée sur l'état des choses². »

Cette position ne représente cependant pas celle de la majorité des députés. Le Parlement britannique décide plutôt de créer une commission ayant pour mission d'analyser les sources de mécontentement et de proposer des solutions raisonnables. Cette tâche est confiée au Comte de Gosford qui remplira également la fonction de gouverneur dans la colonie. Lord Gosford est un modéré sur qui le parlement fonde de grands espoirs afin de dénouer l'impasse dans les colonies canadiennes. Pour la Couronne britannique, cette commission vise davantage à

² Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 192.

gagner du temps qu'à proposer des réformes véritables. Avant le départ des membres de la Commission Gosford pour le Canada, le roi Guillaume IV leur rappelle d'ailleurs de ne pas oublier que le Canada est un pays conquis, et mentionne au nouveau gouverneur qu'il ne consentira « jamais à céder les terres de la Couronne ou à rendre le Conseil électif³. » En conséquence, les demandes patriotes sont refusées, et ce avant même que la commission ne débarque dans la colonie.

L'arrivée de Gosford au Bas-Canada semble positive pour le Parti patriote. Le nouveau gouverneur se montre au départ ouvert aux revendications du parti ainsi qu'au dialogue en général, si bien que les réformistes entrevoient un dénouement heureux aux 92 Résolutions. Malheureusement, une bombe éclate au cours de l'année 1836 qui anéantit tout processus de réconciliation entre le gouvernement et le parti de Papineau. En effet, le gouverneur du Haut-Canada, Sir Francis Bond Head, récemment arrivé d'Angleterre où il avait été mis au courant des véritables intentions de la Couronne face aux griefs du Parti patriote, décide de communiquer à sa Chambre d'assemblée le texte des instructions que le roi Guillaume IV avait donné aux commissaires chargés de trouver des solutions aux maux bas-canadiens. William Lyon Mackenzie, *leader* réformiste du Haut-Canada et ami de Louis-Joseph Papineau, se charge alors de faire parvenir l'essentiel des instructions au chef du Parti patriote. Le 13 février 1836, Papineau divulgue à la Chambre d'assemblée le contenu des directives que le roi avait communiquées aux membres de la Commission Gosford avant leur départ pour le Canada. Les députés apprennent alors que le gouverneur n'a nullement le pouvoir ni le mandat pour réformer quoi que ce soit⁴. Cette nouvelle choque grandement les troupes de Papineau, qui saisissent maintenant toute l'ampleur du fossé qui sépare réellement leurs revendications des intentions de la Couronne britannique. Elle les prépare au pire en attendant la réponse *officielle* de Londres, laquelle parviendra dans la colonie treize mois plus tard, en mars 1837, et est depuis ce temps connue sous le nom des *Résolutions Russell*.

³ *Ibid.*, p. 193.

⁴ *Ibid.*, p. 207.

C'est à partir du 6 mars 1837, au Parlement britannique, que le ministère whig répond point par point aux principales demandes formulées dans les 92 Résolutions à l'aide de dix résolutions présentées par John Russell. Le contenu des Résolutions Russell constitue une réponse cinglante aux 92 Résolutions. En résumé, elles rejettent le principe du Conseil législatif électif ainsi que celui du Conseil exécutif responsable, ce qui aurait assuré aux Canadiens la prédominance dans chacun des paliers du gouvernement. La British American Land Company est maintenue dans ses privilèges, ce qui consacre son monopole sur le système corrompu de distribution des terres. La résolution qui vient dangereusement compromettre le lien entre l'Angleterre et les sujets canadiens est cependant la huitième, laquelle autorise l'exécutif à puiser dans le surplus des revenus de l'Assemblée de quoi payer les montants dus aux fonctionnaires. Après s'être passé de budget de 1832 à 1836, la province reçoit finalement le « droit » d'utiliser « les fonds non appropriés de l'Assemblée sans l'autorisation de celle-ci. » Selon Paquet et Wallot, le conflit atteint ainsi ses véritables dimensions. Au-delà des composantes sociales et ethniques du conflit, « le refus ultime et brutal du gouvernement métropolitain de céder à une colonie l'une des conditions nécessaires à son autonomie interne⁵ » confirme l'impasse politique, la Chambre perdant ainsi le seul pouvoir significatif qu'elle possédait sous la présente constitution. Cette huitième résolution, en ordonnant au gouverneur de disposer de l'argent de la l'Assemblée sans son consentement, viole en outre « un principe constitutionnel considéré comme sacré dans tous les pays britanniques⁶. »

La nouvelle des Résolutions Russell arrive au Bas-Canada le 10 ou le 11 avril et crée une véritable onde de choc dans les milieux patriotes. Pour les réformistes, cette réponse est catastrophique. En guise de protestation, des députés patriotes décident de ne plus siéger à ce parlement qu'ils considèrent comme discrédité et bafoué⁷. La constitution de 1791 avait donné aux Canadiens l'illusion, et ce malgré ses vices de structure, que l'Angleterre désirait laisser

⁵ Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada (1794-1812)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 73.

⁶ Filteau, *op. cit.*, p. 222-230.

⁷ Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 31.

s'épanouir sur les berges du Saint-Laurent une nation majoritairement francophone sous la protection de l'empire britannique. Il y avait maintenant 30 ans que les Canadiens se battaient pour obtenir des institutions démocratiques et représentatives de la majorité du peuple. Or après tant d'années de lutte constitutionnelle, ils se retrouvaient devant le néant, épuisés et ulcérés. Le patriote Thomas Storrow Brown résume bien l'état critique de la situation politique lorsqu'il affirme que « the Government of the country was at a dead lock », soulignant que plusieurs patriotes, incluant lui-même, « saw no remedy but to push on the movement we were engaged in to its ultimate results, let that be what it might⁸. » L'événement provoque donc une brisure dans le cheminement politique des Patriotes. Si jusqu'à ce moment la route de la réforme devait logiquement passer par la lutte constitutionnelle, le recours à des moyens de pression beaucoup plus radicaux semble maintenant devenir une nécessité.

3.2 Les assemblées populaires et les moyens de pression

À la suite des Résolutions Russell, les réformistes s'engagent à utiliser divers moyens de pression afin de forcer la main de la Couronne. Afin d'élaborer une stratégie efficace, le Parti patriote débute au printemps une série de grandes assemblées publiques. Il semble d'ailleurs que les élites patriotes comprennent tôt qu'elles auront besoin de la masse de la population afin d'obtenir gain de cause. Dès 1835, Ludger Duvernay affirme à cet effet qu'à « mesure que les masses s'éclaireront, elles marcheront plus vite vers ce but désirable » que représente pour le peuple l'adoption d'un système politique de type républicain. Il accuse en outre les souverains de trop bien sentir cette vérité et explique que c'est la raison pour laquelle ceux-ci « s'efforcent de propager l'ignorance⁹. » Le Parti patriote sera en outre accusé, après avoir vu son pouvoir législatif réduit par les Résolutions Russell, d'avoir eu recours, « like all other revolutionary

⁸ Thomas Storrow Brown, *1837, my connection with it*, Raoul Renault, Publisher, 1898, p. 17.

⁹ *MIN*, le 17 décembre 1835.

demagogues, to plebeian patronage and popular agitation » pour atteindre leurs objectifs¹⁰.

La première de ces assemblées se tient à Saint-Ours, le 7 mai 1837. Celle-ci « inaugure une intense campagne de manifestations populaires et sert de modèle aux suivantes¹¹. » On y propose douze résolutions maintenant connues sous le nom de Déclaration de Saint-Ours. Selon Filteau, la déclaration revêt pour le Canada de 1837 « une importance égale à la Déclaration du Congrès de 1774 pour les États-Unis, » et elle équivaut à une « Déclaration des Droits des Canadiens ». La virulence de son contenu ne laisse par ailleurs aucun doute quant au degré d'exaspération du parti. L'article 2 en pose les principes : « Les "actes", les traités, la Constitution confèrent des droits et des devoirs réciproques: de la part des Canadiens, amour et obéissance; de la part de l'Angleterre, protection et garantie de liberté. La violation de ces droits ou l'oubli de ces obligations annulent le pacte réciproque¹². » De plus, la Déclaration de Saint-Ours réitère les demandes principales contenues dans les 92 Résolutions, et réaffirme ainsi le désir des Patriotes de faire du Bas-Canada un état démocratique.

C'est à l'assemblée de Saint-Laurent, le 15 mai 1837, que Papineau communique à ses partisans les moyens à prendre pour faire plier le Parlement britannique. Le message du parti est triple: « boycotter les marchandises d'importations britanniques, condamner Lord John Russell pour avoir proposé d'utiliser l'argent du Trésor provincial sans la sanction de l'Assemblée et faire campagne contre la British American Land Company¹³. » L'assemblée de Saint-Laurent dévoile en outre un Papineau à la fois agressif face à la nécessité de forcer la Couronne britannique à faire des concessions et tempéré face à un possible recours aux armes. Il rappelle que les moyens de pression mis de l'avant par son parti suivent la démarche empruntée par les Américains lors de leur marche révolutionnaire, mais souligne que ce processus avait précédé de dix ans le recours aux armes. Papineau mentionne en outre que le cheminement

¹⁰ Resident Canadian, *A Narrative of the Rebellion in the Canadas*, London, 1838, p. 2.

¹¹ Laporte, *op. cit.*, p. 32.

¹² Filteau, *op. cit.*, pp. 254-256-258.

¹³ Elinor Kyte Senior, *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997, p. 47.

d'émancipation du peuple américain avait à l'époque bien commencé et s'était bien terminé, le tout dans des circonstances semblables à la situation au Bas-Canada¹⁴.

Autre élément important de l'assemblée de Saint-Laurent, le mouvement patriote s'y donne un organisme central d'information et de direction pouvant mobiliser ses sympathisants dans le but de promouvoir les revendications canadiennes. Le Comité central et permanent de Montréal constitue en quelque sorte l'équivalent de la Montreal Constitutional Association pour le Parti loyal. Celui-ci n'est cependant pas nouveau car il avait d'abord été fondé une première fois en 1834 dans le but de faire la promotion des 92 Résolutions. Ce premier CCPM s'était alors réuni à plusieurs reprises pour peaufiner la stratégie électorale du parti. Il avait représenté à l'époque un outil de communication d'une efficacité hors du commun pour les Patriotes car il possédait des filiales et des correspondants dans toute la colonie. Avec un tel outil de communication, il était devenu possible de créer une large mobilisation en un court laps de temps. En février 1834, par exemple, dans le pire temps de l'année, le Comité central avait fait circuler une pétition au Parlement impérial en faveur des 92 résolutions. Dans ces quelques jours, on avait accumulé plus de 80 000 signatures¹⁵.

Le premier CCPM avait par ailleurs été précédé en 1834 par la création d'une autre société ayant pour but de promouvoir les intérêts patriotes. C'est le patriote Ludger Duvernay qui avait jeté « les fondements de la Société Saint-Jean-Baptiste, groupement patriotique dévoué aux intérêts de la langue et de la nationalité canadiennes. » La fête du patron de la société avait été célébrée pour la première fois le 22 juin de cette même année. La Société avait alors réuni un grand nombre de chefs canadiens et leur avait inculqué l'esprit d'association, à l'époque beaucoup plus développé du côté anglophone. La naissance de cette organisation de Canadiens avait à l'époque grandement contribué à développer

¹⁴ *MIN*, le 18 mai 1837.

¹⁵ Filteau, *op. cit.*, pp. 115-250.

leur patriotisme et c'est de ses rangs que devaient éventuellement sortir les têtes dirigeantes du Comité central et permanent¹⁶.

En 1837, lorsque le CCPM renaît de ses cendres, l'idée d'un tel organisme n'est donc pas nouvelle et ses artisans n'en sont pas à leurs premières armes. Il est décidé à l'assemblée de Saint-Laurent que le nouveau CCPM siègerait chaque semaine à Montréal afin de contrôler les agissements du gouvernement et de correspondre avec des comités semblables qui seraient créés dans toute la province¹⁷. Thomas Storrow Brown décrit en ces termes l'utilité de l'organisme et l'enthousiasme qu'il provoque: « An active moving power in our machinery of agitation was the "Permanent and Central Committee" [...]. Here every movement in all parts of the province was echoed and applauded, and new ideas were sent forth for action elsewhere¹⁸. »

Plus qu'un outil de communication, la deuxième version du CCPM constitue un véritable agent de changement pour le mouvement réformiste. En effet, si en 1834 la vocation de l'organisme avait surtout été de préparer l'élection de l'automne; en 1837 son mandat est « plus compromettant sur le plan politique puisqu'il sera en maints endroits le ferment d'un gouvernement révolutionnaire à l'échelle locale. » En plus d'avoir pour tâche la mise à effet des résolutions adoptées à cette même assemblée de Saint-Laurent, la nouvelle version du CCPM est chargée de « préparer une "convention générale", véritable assemblée constituante vouée, le cas échéant, à proposer un nouveau cadre constitutionnel¹⁹. » En d'autres mots, l'organisme est appelé à préparer l'indépendance du Bas-Canada si cette solution devait s'avérer nécessaire.

Le contenu des assemblées et des résolutions qui y sont adoptées, ainsi que la création de sociétés de « propagande » patriotes a certes de quoi inquiéter les autorités et la population britannique de la colonie. Le 15 juin, devant l'ampleur du phénomène, le gouverneur Gosford émet donc une proclamation condamnant ce genre d'assemblées et ordonnant aux autorités judiciaires

¹⁶ *Ibid.*, pp. 248-250.

¹⁷ Senior, *op. cit.*, p. 34.

¹⁸ Brown, *op. cit.*, p. 14-15.

¹⁹ Laporte, *op. cit.*, p. 29-30-143-144.

d'empêcher leur tenue. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, cette proclamation ne sera cependant pas respectée du côté loyal, et elle ne le sera pas plus du côté patriote.

La plus radicale de ces assemblées, et la plus significative, se tient le 23 octobre 1837. En effet, l'Assemblée des Six-comtés est la plus importante de toute l'année, tant par son ampleur que par le symbolisme qui la caractérise. Selon les sources, on y évalue la foule entre 5000 et 6000 personnes. Le docteur Wolfred Nelson de Saint-Denis ouvre l'assemblée et prend la parole. Il déclare entre autres choses que les Résolutions Russell et la proclamation du 15 juin ne peuvent recevoir qu'une réponse, soit celle de voir les Patriotes « s'organiser pour répondre à la violence par la violence. » Dans la 4^e résolution, les six comtés confédérés sont invités « à suivre l'exemple des Deux-Montagnes et à se réunir en décembre pour élire des juges de paix et des officiers chargés de maintenir l'ordre parmi les Patriotes²⁰, » ou en d'autres mots, pour mettre sur pied une autorité parallèle. Comme nous le verrons un peu plus loin, c'est aussi lors de cette assemblée que le parti approuve officiellement l'Association des Fils de la liberté, geste symbolique qui aura ses conséquences.

Ces mesures et résolutions tendent à démontrer que les sympathisants du parti ne reconnaissent plus comme légitime l'autorité du gouvernement en place. L'assemblée de Saint-Charles confirme donc le caractère révolutionnaire que prend la radicalisation patriote à l'approche de l'hiver. En ce sens, les Loyaux considèrent évident le caractère séditieux de l'assemblée. Notant que la rencontre « was attended by the Speaker and twelve members of the House of Assembly, » ils remarquent que « no time was lost by themselves and their associates, in carrying the treasonable part of the resolutions in effect²¹. »

Pendant l'assemblée, Papineau évalue d'ailleurs que les paroles prononcées vont peut-être trop loin et dans un moment de recul, il tente de refroidir les ardeurs de ses partisans. Prenant la parole, il prône alors la patience devant la foule survoltée et réitère son intention ainsi que la nécessité d'en rester à

²⁰ *Ibid.*, pp. 38-40.

²¹ *Resident Canadian*, *op. cit.*, p. 3.

l'agitation constitutionnelle. C'est à ce moment qu'un événement aussi singulier qu'inattendu se produit. Wolfred Nelson reprend la parole et affirme énergiquement: « Eh bien!, moi, je diffère d'opinion avec monsieur Papineau. Je prétends que le temps est arrivé de fondre nos plats et nos cuillers d'étain pour en faire des balles²². » Ce moment doit être identifié dans l'histoire comme étant celui où la réalité rattrape Papineau : il n'a plus le contrôle de son parti. Le mouvement qu'il a contribué à créer lui échappe.

Peu impressionné par cette démonstration populaire, l'éditorialiste Adam Thom décrira quelques jours plus tard le déroulement de l'assemblée patriote des Six-comtés en ces termes:

With minds as simple and as easily diverted as children, the *habitans* (sic) discharged their muskets, and played at soldiers in a manner which reminded our informant of the days of his boyhood when he brandished his tin sword, and led his troops of embryo heroes to the mimic attack, opposed by a juvenile army representing the French who were always certain of being vanquished and led in triumph as prisoners of war to the British camp²³.

Cette interprétation de Thom ne rend cependant pas justice à la gravité des déclarations qui ressortent du rassemblement. Quoique certaines personnes impliquées ou certains historiens aient tenté de diminuer le caractère séditieux de l'assemblée, d'autres participants avouent franchement que plusieurs des résolutions adoptées à Saint-Charles sont de nature séditieuse, tendent à exciter les habitants à la révolte et visent même la destruction des autorités existantes et de l'ordre social dans la province dans le but de bouleverser le gouvernement²⁴.

En rétrospective, l'assemblée, qui au départ galvanise le mouvement, aura probablement fait plus de mal que de bien pour la cause des réformistes. Au départ, le but du parti n'était-il pas d'obtenir justice pour la majorité canadienne et pour le peuple en général? Or les acteurs de l'époque ne semblent pas mesurer tout le danger de cette radicalisation, pourtant bien réelle au cours des nombreuses assemblées qui jalonnent le printemps, l'été et l'automne de 1837. Pour Amédée

²² Filteau, *op. cit.*, pp. 337 à 341.

²³ *MH*, le 4 novembre 1837.

²⁴ ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

Papineau, il ne fait pas de doute que la radicalisation du mouvement réformiste atteint son apogée lors de cette grande assemblée de Saint-Charles, laquelle constitue pour le gouvernement le signal de développer sa conspiration, si longuement tramée, contre les libertés des Canadiens; « de pousser le peuple à la résistance, imitant la barbare conduite de lord Castlereach à l'égard de l'Irlande en 1798, afin de pouvoir plus aisément détruire toute opposition et poloniser la province²⁵. »

3.3 Les Fils de la liberté

Une première constatation est que c'est essentiellement la jeunesse montréalaise ainsi que les éléments les plus radicaux du Parti patriote qui amènent une militarisation du mouvement réformiste. Plusieurs des personnes qui feront partie des têtes dirigeantes du mouvement sont de jeunes professionnels. En outre, ces dirigeants « ont tous en commun d'avoir peu participé à la mobilisation avant novembre 1837. Ils constituent cependant, dans certains cas, une bougie d'allumage déterminante quand s'engage la phase militaire du conflit²⁶. »

La plupart des leaders fréquentent la maison et le magasin d'Édouard-Raymond Fabre, un jeune libraire dans la trentaine. Ces lieux constituent le rendez-vous de l'élite de la société, des hommes de la finance, du barreau et de la politique. On y discute des questions importantes, on y forme des projets et adopte des propositions d'un grand intérêt national²⁷. Le fils de Louis-Joseph Papineau, Amédée, sera au milieu de ce mouvement de militarisation. Le passage suivant tiré de ses *Souvenirs de jeunesse* illustre bien l'esprit patriotique qui anime la jeunesse de l'époque:

Tout imbu du stoïcisme et de la pureté des grands hommes de la Grèce et de Rome, que les études classiques dans nos collèges nous enseignent d'admirer, je me vouais tout entier et de tout coeur à ce culte de la patrie qui me paraissait le plus digne de l'homme, j'étais prêt à lui sacrifier ma vie. [...] Aussi, dès qu'il fut question d'organiser la jeunesse, je fus des premiers sur les rangs²⁸.

²⁵ ANQM, *Fonds Amédée Papineau*.

²⁶ Laporte, *op. cit.*, p. 155.

²⁷ Laurent-Olivier David, *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2000, p. 81.

²⁸ Amédée Papineau, *Souvenirs de jeunesse*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 123.

Le cercle des jeunes professionnels montréalais constitue donc un terrain fertile pour la création d'une société paramilitaire pouvant contribuer de façon plus musclée aux moyens de pression visant à amener une réforme des institutions gouvernementales. L'idée de mobiliser la jeunesse est en outre soulevée dès le printemps, mais ce n'est qu'à la fin de l'été que les jeunes Patriotes passent à l'action et s'organisent. Brown décrit le processus menant à la création de l'association:

Annoyed at the timid counsels that nearly stopped our Montreal meeting in June, I had projected a "Young Man's Party"; but met with no encouragement till the end of August, when I found that a number of Young Canadians had formed an association, called the "Sons of Liberty", to which I at once attached myself²⁹.

La Minerve du 21 août invite alors les jeunes gens à s'assembler pour « affaire importante », soit la formation de la nouvelle association. La première réunion officielle a lieu le 5 septembre 1837 à l'hôtel Nelson de la Place Jacques-Cartier, où entre 500 et 600 jeunes participent à la fondation de la nouvelle société. Selon Amédée Papineau, le comité se réunit plusieurs fois et chacun y propose une philosophie et un plan d'action. C'est finalement ses idées qui ont l'honneur d'être approuvées par les membres, incluant sa proposition de nom pour cette nouvelle société: L'Association des Fils de la Liberté³⁰.

L'association semble par ailleurs avoir trouvé son inspiration d'un organisme semblable existant à Vankleek's Hill en Outaouais³¹. Les Fils de la liberté publient leur premier manifeste dans le *Vindicator* du 4 octobre, dans lequel ils soutiennent qu'une « séparation est commencée entre la mère patrie et la colonie » et que cette séparation se poursuivra probablement avec une vigueur croissante, jusqu'à ce qu'un de ces événements inopinés et imprévus leur ait fourni une occasion favorable de prendre leur rang « parmi les souverainetés indépendantes de l'Amérique³². » Le manifeste invite en outre toute la jeunesse de

²⁹ Brown, *op. cit.*, p. 16.

³⁰ ANQM, *Fonds Amédée Papineau*.

³¹ *MIN*, le 28 août 1837.

³² Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec- tome 2*, Sillery, Septentrion, 1996, p. 333.

la colonie à se joindre au mouvement réformiste, et pas seulement la jeunesse canadienne de langue française, rejoignant ainsi l'idéologie du Parti patriote qui fait la promotion d'un Bas-Canada rassembleur et respectueux des diversités culturelles et religieuses. Le discours exprimé dans le manifeste ne laisse en outre aucun doute quant aux intentions de l'association, laquelle devient vite un catalyseur pour le mouvement patriote. Brown mentionne à ce sujet que les Fils de la liberté « became the most offending of the offenders, holding frequent meetings, and marching in strong numbers³³. »

3.4 Structure et fonctionnement de l'association

Les dirigeants de l'association sont Edmund Bailey O'Callaghan et Amédée Papineau. Le comité de Régie, qui forme une espèce de gouvernement civil, divise la société en deux sections : l'une civile et l'autre militaire. Le président de la division civile est André Ouimet, et ses vice-présidents sont Jean-Louis Beaudry et Joseph Martel. Le rôle de secrétaire est rempli par Georges de Boucherville. Du côté de la division militaire, le chef proclamé est Thomas Storrow Brown et son second est Joshua Bell. Brown décrit l'association comme « a political party with a military organization, » laquelle, selon lui, devait servir « to strike for our independence whenever Great Britain furnished the opportunity³⁴. »

L'organisation civile est divisée en six sections ayant chacune leur chef, qui, fait intéressant, coïncident avec les six districts des bataillons de la milice de la ville de Montréal. En cas de conflit, le chef de section devient alors colonel et prend sous ses ordres sa section sous forme de milice³⁵. Chaque section est composée de diverses compagnies de soldats possédant un chef, un lieutenant, un enseigne et cinq sergents. Il n'était pas permis d'avoir plus de cinquante hommes par compagnie³⁶. En ce qui a trait aux chefs de sections, l'historiographie fait preuve d'une certaine confusion et de nombreuses contradictions ressortent d'une

³³ Brown, *op. cit.*, p. 16.

³⁴ MA, *Fonds Thomas Storrow Brown*.

³⁵ Senior, *op. cit.*, p. 36.

³⁶ ANQM, *Collection Rébellion de 1837-1838*.

source à l'autre. Cependant, un certain consensus existe pour quelques-uns de ces chefs. Le docteur Henri-Alphonse Gauvin serait le chef de la deuxième section, François Tavernier celui de la quatrième section, tandis que Rodolphe Desrivières dirigerait la sixième. Pour ce qui est des autres sections, il semble probable qu'Amable Simard soit le chef de la première section, André Ouimet, de la troisième, et Chamilly de Lorimier de la cinquième. L'association compte également dans ses rangs quelques officiers subalternes bien connus tels Charles-Ovide Perreault, Édouard-Étienne Rodier, Amury Girod et George-Étienne Cartier.

Nous parlions plus tôt de la jeunesse et de l'éducation des membres qui composent l'organisation, or neuf des principaux dirigeants des Fils de la liberté n'ont pas trente-cinq ans au moment de la rébellion. André Ouimet et T.S. Brown, les chefs des deux divisions, ont respectivement vingt-neuf et trente-quatre ans. Un des chefs de section, Henri-Alphonse Gauvin, n'a quant à lui que vingt-deux ans. Ceux-ci possèdent également une culture intéressante considérant le niveau d'éducation à l'époque. Quatre d'entre eux pratiquent une profession libérale, deux travaillent à la Banque du Peuple, et quatre autres sont marchands.

Un autre aspect intéressant de cette jeunesse est sa provenance. On pourrait prendre pour acquis que les jeunes Patriotes montréalais proviennent de milieux familiaux aisés et homogènes, c'est-à-dire bourgeois et francophones. Cependant, une étude approfondie nous révèle que les membres qui composent la structure dirigeante des Fils de la liberté viennent de milieux plutôt variés. Par exemple, André Ouimet, le président, est le quinzième de vingt-six enfants et son père est cultivateur. Son secrétaire, Georges de Boucherville, est quant à lui le fils aîné du seigneur Pierre de Boucherville. Ses origines viendront d'ailleurs en conflit avec ses convictions car « comme il est partisan de Louis-Joseph Papineau, son père l'empêche de pratiquer le droit à Montréal. » De son côté, Chevalier de Lorimier est « le descendant d'une vieille famille de nobles français qui étaient restés en Nouvelle-France après la Conquête³⁷. » Finalement, Thomas Storrow Brown, né au Nouveau-Brunswick, est anglophone et fils d'un marchand étant

³⁷ DBC.

lui-même le fils d'un loyaliste réfugié dans les provinces maritimes en 1776 suite à la Révolution américaine³⁸. Chez la classe dirigeante, ce ne sont donc pas les origines que les membres ont en commun, mais plutôt des caractéristiques comme leur éducation, leurs fréquentations ainsi que leurs aspirations en tant que jeunes Canadiens.

Au-delà de la composition et de la structure de la société, les activités des Fils de la liberté s'avèrent compromettantes. L'association compte bien une division civile, mais lorsqu'on analyse leurs activités, on s'aperçoit que ce sont avant tout les exercices à caractère militaire qui occupent la plupart de leur temps. Ainsi, malgré le fait que les Fils ouvrent des écoles politiques et des chambres de lecture, leurs activités civiles se limitent à une assemblée régulière mensuelle de toute la société, soit le premier lundi de chaque mois. Ses membres se réunissent habituellement à l'hôtel Nelson de la Place Jacques-Cartier. En revanche, les sections se réunissent tous les dimanches et sont entraînées publiquement, mais sans armes, aux environs de la ville. Le quartier général de l'armée reçoit en ce sens des rapports selon lesquels, « le 22 octobre, 600 hommes ont participé à leurs plus grandes manoeuvres à la Côte-à-Baron, dans un champ appartenant à Denis-Benjamin Viger³⁹. » En outre, chaque section s'entraîne pendant la semaine dans les maisons et les cours privées. Selon Amédée Papineau, les six sections comptent au total environ 2000 fils de la liberté⁴⁰.

3.5 Le support du Parti patriote et de la communauté

Les liens de la société avec le Parti patriote constituent évidemment un aspect important dans l'étude des événements. Ces liens sont à la fois économiques et sociaux, mais avant tout politiques. En haut de l'échiquier, il y a Edmund Bailey O'Callaghan, à la fois une des têtes dirigeantes des Fils de la liberté, rédacteur en chef du journal patriote le *Vindicator*, député, et celui que plusieurs considèrent comme le bras droit de Papineau⁴¹. Les liens entre Amédée Papineau et l'orateur

³⁸ Aegidius Fauteux, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, 1950, p. 144.

³⁹ Senior, *op. cit.*, p. 35-36.

⁴⁰ ANQM, *Fonds Amédée Papineau*.

⁴¹ DBC.

de l'Assemblée législative ont déjà été établis. De plus, des membres importants de l'organigramme de l'association sont à l'époque députés à la Chambre d'assemblée. Outre O'Callaghan, Charles-Ovide Perreault et Édouard-Étienne Rodier assument également des postes clés chez les Fils de la liberté. De plus, la communication entre la société et le Parti est assurée par le Comité central permanent, et les intermédiaires sont Chevalier de Lorimier et George-Étienne Cartier, tous deux à la fois secrétaires du CCPM et membres actifs du groupe paramilitaire.

Malgré des liens évidents, la place des Fils de la liberté à l'intérieur de l'organisation patriote demeure ambiguë tant par sa nature que par le rôle que celle-ci est appelée à jouer dans la stratégie du parti. En effet, au moment de la fondation de la société, il semble que Louis-Joseph Papineau ne voit pas la nature militaire de la société d'un très bon oeil. Ses sorties aux assemblées de Saint-Laurent et de Saint-Charles, dans lesquelles il met en garde ses partisans contre une utilisation précoce et irréfléchie de la force, laissent entrevoir un certain scepticisme de la part du grand chef face au rôle des Fils de la liberté dans le mouvement. Plusieurs membres du parti, dont quelques-unes de ses têtes dirigeantes, ne semblent cependant pas de cet avis et se montrent au contraire enthousiastes face à la naissance de l'organisation ainsi qu'à ses activités à caractère militaire.

La société reçoit finalement l'approbation officielle du Parti patriote à l'assemblée des Six-comtés à Saint-Charles. La 12^e résolution invite même les autres comtés à organiser des branches de l'Association des Fils de la liberté « afin d'être en mesure de se supporter mutuellement avec promptitude et efficacité advenant des circonstances où il faille se protéger ou se défendre⁴². » Des sections sont donc créées dans différents comtés, notamment à Laprairie, à Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe et à Pointe-aux-Trembles. L'organisation fondée à ce dernier endroit voit le jour le 5 novembre suivant à l'auberge du patriote François Malo. Près de deux cent nouveaux soldats potentiels s'assemblent à cette

⁴² Filteau, *op. cit.*, p. 340.

occasion dans le but de « former et organiser la compagnie des Miliciens du Peuple, de se nommer des chefs et de s'exercer aux manèges des armes⁴³. »

Tout comme du côté du mouvement anti-réformiste, quoique dans une moindre mesure, le Parti patriote compte sur le support de certains membres de la communauté des affaires. Certains d'entre eux sont d'ailleurs à l'origine de la fondation de la Banque du peuple en 1835, laquelle offre aux Canadiens l'option de ne pas avoir à transiger avec les Bureaucrates, qui eux, comme nous l'avons vu, contrôlent la Banque de Montréal. Plusieurs personnalités importantes impliquées dans la création de la Banque du Peuple oeuvrent d'ailleurs dans le giron du Parti patriote. Ses fondateurs sont Jacob De Witt, un marchand et député qui est impliqué activement, et surtout financièrement, dans les activités du parti, et Louis-Michel Viger, un ami de Louis-Joseph Papineau. Par ailleurs, Thomas Storrow Brown, le chef de la division militaire des Fils de la liberté, est également un des directeurs de la banque en compagnie de Louis Perreault, imprimeur du *Vindicator*, et frère de Charles-Ovide Perreault. Jean-Louis Beaudry, le Vice-président des Fils de la liberté, y travaille également, tandis que le chef de la sixième section des Fils, Rodolphe Desrivères, y est teneur de livre. En outre, l'un des directeurs de la banque, le médecin Guillaume-Jacques-Léon Vallée, se portera plus tard garant pour des sommes importantes en faveur de détenus patriotes. Il sera arrêté à cet effet lors du deuxième soulèvement en 1838. Celui-ci entretient à l'époque « une lutte quotidienne pour contrer les manoeuvres sournoises des banques anglaises dans le but de faire tomber la Banque du peuple⁴⁴. »

Les liens entre le Parti patriote, les Fils de la liberté et la Banque du Peuple ne font donc aucun doute, si bien que les observateurs pourraient se questionner quant à l'hypothèse d'un lien financier entre les trois organisations. Certaines personnes de l'époque soutiennent en ce sens que la Banque du Peuple aurait contribué à financer l'achat d'armes pour les patriotes, mais DeWitt,

⁴³ Alain Messier, *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002, p. 15.

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 31-472.

homme d'affaires prudent, prendra ces accusations à peine au sérieux⁴⁵. Cependant, lorsqu'on observe les liens qui unissent ces organisations, on ne peut s'empêcher de penser que l'hypothèse semble à tout le moins plausible. Par contre, l'historiographie ne peut identifier en aucun temps une contribution financière quelconque de la Banque du Peuple aux Fils de la liberté.

3.6 La nature véritable des Fils de la liberté

Le rôle que remplit l'Association des Fils de la liberté dans le mouvement réformiste fait l'objet d'une certaine polémique dans l'historiographie des Rébellions. Certains historiens rejettent la théorie selon laquelle les Fils de la liberté représentent une organisation paramilitaire ou une quelconque menace pour la sécurité civile. Lionel Groulx affirme en ce sens qu'une « prise d'armes, réelle, concertée, les chefs politiques, en dépit de leur imprudence de langage, n'en n'ont jamais voulu⁴⁶. » Un fait indéniable supportant cette ligne de pensée est l'absence significative d'armes chez les Fils. L'historien Yvan Lamonde souligne d'ailleurs qu'en novembre 1837, « le manque flagrant d'armes et de munitions » crée la « situation un peu baroque d'une entreprise militaire où tous les engagés n'ont pas d'armes⁴⁷. » De ce point de vue, il est difficile de craindre les Fils de la liberté en tant que force armée.

Certaines déclarations de membres des Fils de la liberté tendent également à disculper ces derniers. D'une part, Thomas Storrow Brown offre une description des activités des Fils de la liberté qui semble les innocenter de toute mauvaise intention à court terme: « We called out members for parade, but there was no division into companies, or appointment of sub-officers, or arms, or drills. In our public address we only called the young men of the Provinces to know their strength by organizing, and being prepared to assist for independence at some future date⁴⁸. » D'autre part, André Ouimet jure devant les autorités que cette

⁴⁵ Laporte, *op. cit.*, p. 141.

⁴⁶ Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 153.

⁴⁷ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec: 1760-1896*, Bibliothèque nationale du Québec, Fides, 2000, p. 276.

⁴⁸ Brown, *op. cit.*, p. 20.

association est strictement politique et n'a nullement pour but de renverser le gouvernement ou d'aliéner l'affection des sujets envers la Reine. Il soutient que le but des Fils de la liberté se limite à s'entretenir sur les griefs que les membres considèrent importants⁴⁹.

Il faut cependant apporter un bémol à la déclaration de Ouimet, comme aux autres déclarations faites devant les magistrats, lesquels appartiennent pour la plupart au Parti loyal. En effet, cette déclaration de Ouimet est faite après son arrestation, au moment où celui-ci fait face à l'emprisonnement prolongé. Ce dernier élément vient bien sûr discréditer la validité de ce témoignage. Du point de vue des autorités, il ne fait par ailleurs pas de doute que les Fils de la liberté planifient une révolution, armes ou pas. John Colborne observera en ce sens que les Patriotes « have planned means of violence, and formed arrangements for raising and arming an organized and disciplined force, and [...] have frequently assembled in great and unusual numbers [...]»⁵⁰.

3.7 Conspiration contre le gouvernement et quête d'armes

Au-delà du débat historiographique, plusieurs faits et témoignages démontrent qu'à l'automne 1837, la préméditation d'un soulèvement armé se retrouve au coeur des préoccupations des Fils de la liberté et même de plusieurs ténors du mouvement réformiste. S'il est aujourd'hui reconnu qu'avant l'émission de mandats d'arrestation le 16 novembre, Louis-Joseph Papineau ne prône à aucun moment le recours aux armes, il faut reconnaître qu'à l'automne cette position ne reflète plus l'opinion d'un nombre de plus en plus important des militants du Parti patriote. En ce sens, Amédée Papineau affirme au nom des réformistes radicaux que « cette constitution bâtarde devait être radicalement changée et qu'elle le serait par des moyens constitutionnels extrêmes, tels que le refus des subsides, ou que, si ces moyens légaux ne suffisaient pas, on la briserait enfin par une révolution⁵¹. » Ce dernier souligne que si, dans le principe, l'Association des Fils

⁴⁹ ANQM, *Collection Rébellion de 1837-1838*.

⁵⁰ Armour et Ramsey, *op. cit.*, p. 2.

⁵¹ Amédée Papineau, *op. cit.*, p. 126.

de la liberté avait au départ été formée pour répandre les connaissances politiques parmi la jeunesse et lui donner de bonne heure du goût pour les affaires publiques, le plan avait été rapidement modifié « de manière à en faire tout à la fois une société civile et militaire⁵². »

Au cours de l'été et de l'automne, certaines déclarations des députés patriotes confirment en outre le glissement de la philosophie du mouvement réformiste de la résistance pacifique vers l'utilisation de la force. Par exemple, le député et docteur Napoléon Duchesnois, participant à une des assemblées des Fils de la liberté, leur aurait dit que « si le gouvernement ne leur accordait pas ce qu'ils demandaient, qu'il fallait le prendre de force⁵³. » Même le bras droit de Papineau se déclare ouvertement en faveur du recours aux armes. En effet, O'Callaghan conseille aux partisans patriotes, et ce dès 1836, « de se procurer des armes et de s'en servir⁵⁴. » C'est d'ailleurs lui qui, à l'automne de 1837, écrit dans les pages du *Vindicator* : « Agitation! Agitation! [...] que l'on détruise le revenu, que l'on dénonce les oppresseurs! Tout est légal quand les libertés fondamentales sont en péril⁵⁵. »

Chez les Fils de la liberté, le temps est à la planification pour une éventuelle utilisation de la force. Le chef de section Alphonse Gauvin encourage pour sa part les membres de la société à s'exercer afin de se préparer à agir contre le gouvernement au cas où celui-ci ne leur accorderait pas leurs droits. Le patriote Edouard Perreault affirme à ce sujet que les chefs disaient souvent que les Fils de la liberté faisaient très bien, qu'ils en sauraient bientôt autant que les soldats de sa Majesté. Gauvin aurait en outre affirmé que ses hommes auraient des armes au commencement et qu'ils attaqueraient ainsi les troupes stationnées à Montréal dans le but ultime de prendre possession de la ville et du gouvernement. L'intention des Fils de la liberté aurait été d'attendre après la clôture de la navigation. Ils auraient ensuite lancer des attaques dans les campagnes sur les personnes et propriétés de ceux qui n'étaient pas de leur parti afin de créer une

⁵² ANQM, *Fonds Amédée Papineau*.

⁵³ ANQM, *Collection Rébellion de 1837-1838*.

⁵⁴ Messier, *op. cit.*, p. 357.

⁵⁵ DBC.

diversion et ainsi obliger les forces militaires à sortir de Montréal pour protéger les sujets loyaux à la Couronne. Les Fils de la liberté comptaient ainsi parvenir « à tellement affaiblir la force militaire en ville qu'ils pourraient facilement faire une attaque, défaire les troupes de sa Majesté et prendre la ville⁵⁶. »

Les tentatives répétées de plusieurs patriotes pour se procurer des armes semblent en outre confirmer l'hypothèse que des préparatifs existent en vue de se préparer à un conflit armé. À cet effet, Brown admit plus tard que s'ils avaient pu alors obtenir des armes, « we might have thought of immediate armed resistance » mais souligne que « arms were not to be, » et que dans les circonstances, les Fils de la liberté étaient « confined to a war of words, as completely as our more prudent elders⁵⁷. » Brown aurait d'ailleurs fait procéder à une enquête discrète à New York pour explorer la possibilité d'acheter des fusils mais Papineau, ayant eu vent de ses démarches, l'en réprimande vertement⁵⁸. Par ailleurs, plusieurs Fils de la liberté s'activent pour préparer la révolution, fabriquant des balles et essayant de se procurer des armes du mieux qu'ils le peuvent. Le patriote Timothée Franchère avouera en ce sens avoir fabriqué des balles et avoir acheté huit ou neuf « fusils vers le commencement de novembre chez M. Brewster, à Montréal. » Il ajoute avoir acheté « six barils de poudre (de vingt cinq livres) pour être partagés entre trois établissements⁵⁹. »

Malgré l'acharnement des sympathisants à s'activer aux préparatifs militaires, le manque de ressources financières demeure cependant l'obstacle numéro un à l'achat d'armes ou à toute autre tentative d'organisation structurée. Certaines personnes font bien des efforts afin de contourner cet inconvénient, mais sans véritable succès. Selon le patriote George H.E. Therrien, divers moyens pour se procurer des armes et des munitions sont proposés par les chefs militaires, tels que la cotisation, par laquelle ils comptent pouvoir se procurer un armement complet à petits frais, notamment en ayant recours à la contrebande. Alphonse Gauvin aurait souvent recommandé à ses protégés de souscrire pour avoir des

⁵⁶ ANQM, *Collection Rébellions de 1837-1838*.

⁵⁷ MA, *Fonds Thomas Storrow Brown*.

⁵⁸ Filteau, *op. cit.*, p. 333.

⁵⁹ ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

armes, qu'en achetant des fusils à la caisse, il était possible de se les procurer « pour douze chelins pièce⁶⁰. »

Finalement, la présence d'officiers étrangers au Bas-Canada dans le but d'aider le mouvement patriote à obtenir son indépendance constitue un élément qui est somme toute omis dans l'historiographie des rébellions. Pourtant, cette réalité, tout comme les préparatifs de soulèvement et la quête d'armes, représente une preuve importante de la préparation des Fils de la liberté et des Patriotes à l'indépendance de la colonie.

Au début novembre, lorsque Gosford donne à Richard Ogden le mandat d'aller à Montréal dans le but d'y maintenir la paix, il semble que le Procureur général est également « armed with the authority to deal according to law with foreign military officers, who [...] had shortly before then been introduced into the Province from France and the United States, for the purpose of lending assistance to the insurgents⁶¹. »

Quelques faits tendent d'ailleurs à corroborer cette affirmation. Tout d'abord, une lettre d'offre de service d'un certain Joseph O.B. Quin, un Irlandais, envoyée à Papineau et datée du 28 octobre 1837, illustre la sympathie que soulève la cause des Patriotes dans d'autres pays :

I have heard it said it is the intent of the free Sons of (Liberty) to set up the triumphant banner of independence and by a noble Struggle to rid the fair country of oppressive bondage, in a manner somewhat different and more efficacious than political discussion. [...] I would with joy give my aid, and in defense shed my blood in this approaching crisis [...].

Quin termine sa lettre de façon enthousiaste, affirmant que le mot d'ordre de cette crise doit être « Freedom or death⁶². »

Étant donné la date de cette lettre, il serait étonnant que cet homme ait pu contribuer au mouvement. Cependant, sa profession de foi envers les principes démocratiques de liberté du peuple témoigne d'un intérêt certain de la part d'étrangers envers le mouvement réformiste, et rejoint ainsi le point de vue de

⁶⁰ ANQM, *Collection Rébellion de 1837-1838*.

⁶¹ Resident Canadian, *op. cit.*, p. 4.

⁶² ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

l'officier français Charles Hindelang, qui lui se retrouvera bel et bien en terre canadienne pour porter assistance aux réformistes. Ce dernier expliquera plus tard, lors de son procès, les raisons pour lesquelles il avait décidé de s'embarquer dans un conflit qui au départ ne semblait pas le sien :

A lover of liberty, not only as a Frenchman, but as a disciple of that reformed religion, to the influence of which many wise men have attributed the downfall of despotism in civilized Europe, still full of the remembrance of the glorious days of July, when my services entitled me to a decoration, which, I trust, I have not yet disgraced, I rushed to the aid of the Canadian insurgents, not with any sordid object in view, but solely because I believe them to be in a state of servitude, and all prepared and willing to assert their independence⁶³.

Finale­ment, le 25 novembre 1837, le témoignage d'Étienne Dizier, un habitant de Laprairie, fait également état de la présence dans sa localité d'un officier étranger dans le but de prêter main forte aux Patriotes. Il souligne en effet aux autorités qu'un officier suisse, un certain Benzinger, lui aurait mentionné « that he was engaged to teach the Fils de la liberté their military manœuvres⁶⁴. »

Tous ces préparatifs et ces activités ne sont pas sans inquiéter certains des membres du Parti patriote, y compris Papineau. Le patriote Peltier, témoin des exercices militaires des Fils de la liberté le 2 octobre, se demande « ce qu'il y a à attendre d'une bande d'écervelés armés, sans expérience et sans but fixé, » et souligne avec inquiétude qu'il « est probable qu'ils vont faire quelques extravagances ou échauffourées qui ne pourront que troubler la tranquillité publique et jeter beaucoup d'odieux sur notre cause. » Il termine sa lettre en remarquant que cette fois, parce que les carabins n'ont pas montré leur nez, « les Fils n'ont point été obligés de montrer leurs épées, » et ajoute prophétiquement : « Gare à une autre fois⁶⁵. »

En résumé, les Patriotes de Montréal se comparent aux Loyaux sur le plan de l'organisation. Cependant, lorsqu'on observe les ressources financières des partis en présence, le manque de fonds constitue sans aucun doute le talon d'Achille des Fils de la liberté. Ceux-ci ont bien quelques appuis comme les

⁶³ Armour et Ramsey, *op. cit.*, p. 27.

⁶⁴ ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

⁶⁵ *Ibid.*

marchands François et Jean Leclaire qui sont accusés d'avoir eu « des fonds destinés aux Fils de la liberté⁶⁶. » Malgré tout, si l'argent apparaît comme étant une motivation importante pour l'organisation montréalaise, les ressources monétaires semblent toujours faire défaut. Alors que les loyaux « arrivent aisément à organiser de profitables collectes de fonds et à amasser des centaines de livres, parfois en quelques heures, » l'argent du mouvement patriote semble toujours provenir des mêmes poches⁶⁷.

3.8 Conclusion

En terminant, quelques constatations peuvent être faites quant au processus de radicalisation du mouvement réformiste. Premièrement, il ne peut y avoir de doute qu'avant le dépôt des Résolutions Russell, les Patriotes n'ont rien à gagner à se militariser et ont intérêt à demeurer en terrain constitutionnel. Cependant, il est aussi clair que le refus catégorique du Parlement britannique de faire quelque concession que ce soit au Parti patriote accule ce dernier au pied du mur et le pousse vers le chemin de la radicalisation.

En second lieu, si au fil des grandes assemblées de protestation qui jalonnent le printemps et l'été de 1837, Papineau croit encore pouvoir briser la tyrannie par la résistance passive et légale ainsi que par l'agitation constitutionnelle, il semble de plus en plus évident à l'approche de l'automne que le mouvement se radicalise et lui échappe, et ce de façon irréversible. L'historien Allan Greer affirme en ce sens que tant et « aussi longtemps qu'une population accepte d'être gouvernée par un État donné », « on ne saurait vraiment parler d'une situation révolutionnaire. » Mais que « dès le moment où cet assentiment n'existe plus », « nous nous trouvons en présence d'une crise révolutionnaire qui s'amorce⁶⁸. » En conséquence, et quoiqu'en pensent certains historiens, la naissance de l'Association des Fils de la liberté en tant qu'organisme paramilitaire confirme que la population de Bas-Canada se trouve, à l'automne 1837, compromise dans un processus révolutionnaire ne pouvant se solder que par

⁶⁶ Messier, *op. cit.*, p. 289.

⁶⁷ Laporte, *op. cit.*, p. 133.

⁶⁸ Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, Montréal, Boréal, 1997, p. 18.

l'indépendance de la colonie grâce à l'utilisation de la force, ou par un dénouement tragique où l'oligarchie en place briserait le mouvement populaire et réussirait à confirmer sa domination sur le Peuple.

Si dans les campagnes, les habitants prennent possession de leurs institutions en élisant leurs propres juges et officiers de milice, consacrant ainsi le pouvoir du peuple sur un gouvernement alors jugé illégitime, le même phénomène menace de se produire avec les Fils de la liberté alors que le sang bouillant des jeunes arrache graduellement « le mouvement patriote au contrôle des aînés plus pondérés⁶⁹. » Pour conclure, si l'émergence d'un groupe paramilitaire dans le mouvement réformiste crée à court terme un vent de panique chez les Britanniques et insuffle une bonne dose d'énergie aux troupes patriotes, elle se révélera rapidement être une bénédiction pour les autorités, et leur servira de prétexte idéal afin d'élaborer l'anéantissement du souffle révolutionnaire qui balaie le Bas-Canada depuis un moment.

⁶⁹ Mason Wade, *The French Canadians 1760-1945*, Toronto, 1955, p. 189.

Chapitre 4

L'émeute du 6 novembre 1837: sa signification et ses répercussions.

Il y a maintenant dans l'atmosphère politique quelque chose de menaçant pour l'avenir. Toutes les autorités établies ne semblent pouvoir maintenir le règne des abus qu'à force de duplicité, d'injustices et de lésions. Nos lois sont foulées aux pieds, nos réclamations sont méprisées, nos citoyens persécutés, et comme si ce n'était pas assez de cela, une oligarchie, une faction ose encore ajouter aux souffrances du pays l'insolente prétention de vouloir faire la loi à la grande masse du peuple. Il semble que le gouvernement et cette oligarchie s'entendent pour nous opprimer, pour nous arracher, à nous et à nos enfants, notre patrimoine, et asseoir sur les ruines de nos libertés l'empire du petit nombre sur le grand, de l'aristocratie-singe sur la démocratie, des brutales passions sur les droits et la justice.

La Minerve, le 9 novembre 1837.

À partir du printemps 1837, à la suite du dépôt des Résolutions Russell, le Parti patriote s'éloigne progressivement de la résistance strictement constitutionnelle pour se radicaliser. L'utilisation de moyens de pression socio-économiques tels les assemblées publiques et le *boycott* des produits britanniques fait monter la pression d'un cran entre les sympathisants patriotes, le gouvernement et surtout les habitants de souche britannique associés de près ou de loin à cette oligarchie.

Dès l'automne, la tension devient insupportable et dans les campagnes du district de Montréal, la révolution est déjà enclenchée. En effet, l'autorité du gouvernement cède le pas à l'autorité du peuple alors que les habitants destituent et remplacent les officiers de milice et les juges associés au gouvernement par des personnes de confiance militant dans les rangs patriotes. Sur l'île de Montréal, la création des Fils de la liberté à la fin août, dont les principales activités sont avant tout militaires, contribue davantage au climat de panique qui règne dans la population britannique. Au début novembre, à la suite de l'assemblée de Saint-

Charles, la tension atteint un niveau inégalé, si bien que les autorités doivent se rendre à l'évidence : le Bas-Canada vit les premières heures d'une révolution. Le mouvement patriote doit être brisé dans les jours qui suivent sinon la colonie risque de tomber entre les mains des réformistes.

Les historiens associent la date du 6 novembre 1837 à l'émeute opposant les Fils de la liberté au Doric Club dans les rues de Montréal. Cependant, l'importance de cette journée dans le cours des événements n'a jamais véritablement été soulignée à sa juste valeur dans l'historiographie. Le chapitre qui suit vise en somme à analyser l'affrontement et en faire ressortir l'importance en tant que brisure entre le mouvement révolutionnaire amorcé à la suite des Résolutions Russell, et la rébellion qui éclate après l'émission de mandats d'arrestation à la mi-novembre.

La première portion du chapitre jettera un regard tant sur les événements qui mènent au 6 novembre que sur ceux qui marquent la journée même. Nous observerons ensuite les actions des autorités ainsi que des membres des groupes paramilitaires patriote et loyal durant et après l'émeute du 6 afin de faire ressortir l'impact de l'événement dans le cours des choses ainsi que dans la vie des personnes impliquées. La dernière portion du chapitre analysera comment, dans les jours qui précèdent et qui suivent l'émeute, le gouvernement manipule habilement les événements dans le but de tirer, en sa faveur, la colonie de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

4.1 Avertissements et négociations

Selon la règle numéro 14 de l'Association des Fils de la liberté, « une réunion doit avoir lieu le premier lundi de chaque mois¹. » Malgré les tensions palpables qui règnent à Montréal depuis les assemblées patriote et loyale du 23 novembre, le rassemblement prévu pour le 6 novembre suit le cours normal des choses pour les Fils de la liberté, et ne vise aucunement à provoquer l'adversaire. Les articles teintés d'agressivité de Adam Thom dans le *Montreal Herald* tendent plutôt à démontrer que c'est le Doric Club qui a la ferme intention d'en découdre avec son

¹ MIN, le 7 septembre 1837.

adversaire dans les rues de la métropole. L'extrait suivant fait d'ailleurs état des préparatifs loyaux dans le but d'anéantir le groupe paramilitaire patriote:

On Monday evening last, a [...] meeting was held by a few of the young men in this city who are determined to use their best exertions to crush the incipient symptoms of rebellion displayed by the "Sons of Liberty", and to trample in the dust the tricolored flag should they again have the temerity to carry it through the streets. There is no mincing matter now – the period of action has arrived, and the collision must inevitably take place soon, in spite of the government. What the final result will be, no person of common sense can have a doubt; the rebels will be overcome, but in the mean time blood, and to a considerable amount, will flow. There are not any visible means of preventing a hostile collision [...]².

L'article, qui paraît deux jours avant le choc du 6, informe clairement les autorités et la population en général des intentions du Doric Club, et donne amplement le temps aux personnes concernées de prendre les mesures de sécurité nécessaires pour le lundi suivant. L'incitation à l'action contenue dans l'extrait ci-haut se voit en outre réitérée le matin du 6 alors qu'une affiche appelle les membres des différentes « ward associations to assemble at half past twelve o'clock "to crush the rebellion in the bud"³. » Or malgré les déclarations de la presse anglophone qui menace d'écraser les Fils de la liberté s'ils osent se réunir, l'organisation patriote n'entend pas céder sous la pression. L'agressivité démontrée par le Doric Club, jumelée au refus des Fils de plier devant la menace, n'annonce alors rien de bon pour la journée du 6.

Anticipant les troubles, Lord Gosford ordonne au procureur général Charles-Richard Ogden de se rendre au plus tôt à Montréal dans le but de prendre les moyens pour conserver la paix dans le district. Ogden arrive vraisemblablement dans la ville le vendredi 3 novembre où il consulte les magistrats. Suite à cette rencontre, ces derniers publient une proclamation défendant à tout parti ou société politique de se réunir le lundi suivant, ou de parcourir les rues en procession, parce que certaines informations « les portaient à croire qu'il s'en suivrait des rixes et conflits si ces réunions avaient lieu. »

² *MH*, le 4 novembre 1837.

³ *Ibid.*, le 11 novembre 1837.

Les autorités décident également d'envoyer deux magistrats sympathiques aux Patriotes afin de les dissuader de tenir leur réunion du 6. Le dimanche 5 novembre, les magistrats John Donégani et Théophile Dufort se présentent donc chez Papineau afin d'avertir Louis-Joseph et Amédée qu'il serait dans l'intérêt des Fils de la liberté et de la population en général que l'association s'abstienne de tenir leur réunion le lendemain. Papineau comprend la situation, mais son fils Amédée leur répond néanmoins que les Fils ne se laisseraient pas intimider, et que la crainte ne leur ferait jamais manquer à leur devoir ainsi qu'à leur honneur. Il mentionne finalement aux magistrats qu'ils n'avaient pas le droit, pas plus que le gouverneur ou le Doric Club, « de défendre au Peuple de se réunir en assemblées publiques. » La date du 6 est donc maintenue pour l'assemblée générale mensuelle de l'association. Le Comité de régie des Fils de la liberté décide cependant, afin d'éviter toute altercation avec le Doric Club, que les membres ne porteraient pas de drapeaux, ne joueraient pas de musique et qu'ils se rendraient « à l'assemblée avec le moins de pompe et de bruit que possible⁴. » Brown prévient les magistrats que si un conflit devait survenir, ce serait la faute des Loyaux. Il promet : « If they » will « keep their people quiet, » we will « keep ours, » et ajoute we have the right to meet and will meet, but will « come as citizens without parade to the meeting, and disperse in the same manner if unmolested⁵. »

4.2 L'affrontement dans les rues de Montréal

Durant toute la matinée du 6, les rues bourdonnent de gens anxieux, se questionnant sur les intentions des partis et attendent un dénouement quelconque aux rumeurs des derniers jours⁶. À une heure, les membres des Fils de la liberté se rendent tel que prévu dans leurs sections respectives. Après s'être assemblées, celles-ci se dirigent séparément et dans le calme vers la cour d'une auberge occupée par Joseph Bonacina, et appartenant à Édouard-Étienne Rodier, située

⁴ ANQM, *Fonds Amédée Papineau*.

⁵ MA, Fonds Thomas Storrow Brown.

⁶ Resident Canadian, *A Narrative of the Rebellion in the Canadas*, London, 1838, p. 5.

près du marché à foin. Anticipant les troubles, certains des Fils sont alors armés de cannes, de bâtons, de couteaux, de poignards et de pistolets. Le déplacement des jeunes Patriotes s'effectue sans incident sauf pour une section, la section n° 1, qui en passant à la Place d'armes est impliquée dans une escarmouche au cours de laquelle deux ou trois individus des deux partis s'affrontent. Selon *La Minerve*, la dé mêlée serait « devenue générale si les autres membres du Doric Club eussent avancés, mais ils n'eurent pas le courage d'attaquer [...] la colonne inébranlable des patriotes [...] »⁷.

La réunion commence donc à deux heures et selon le témoin Amédée Papineau, 1 500 personnes y assistent⁸. Plusieurs orateurs de marque y font des discours dont Edmund Bailey O'Callaghan, Édouard-Étienne Rodier, Thomas Storrow Brown, Amury Girod et André Ouimet. Selon Sydney Bellingham, « violent harangues were addressed [...] who were urged to take possession of the city, and to “détruire les Écossais – les Anglais – la bureaucratie – et tous les méchants ennemis de notre pays”⁹. » L'assemblée vote douze résolutions dont l'une annonce la fin des activités de la société jusqu'au printemps. Le Doric Club n'ignore d'ailleurs pas ce fait, et sait pertinemment que l'assemblée représente la dernière chance de forcer les Fils de la liberté à les affronter avant l'arrivée de l'hiver, et surtout, la prise des glaces.

Dans son édition du 6, *La Minerve* décrit les événements à mesure qu'ils se produisent. Ainsi on mentionne d'abord que la réunion a lieu à l'endroit ordinaire, près du marché à foin, et que « tout est paisible jusqu'à présent. » Le journal questionne en outre la légitimité de la proclamation « des magistrats contre les Fils de la liberté, » soulignant que les autorités ne sont pas si prévoyantes « contre les assemblées des constitutionnels. » Cependant, l'article en question change rapidement de ton et mentionne : « À l'heure où nous mettons sous presse on nous dit qu'un grand rassemblement de constitutionnels se fait dans la rue Saint-Jacques, près de l'endroit où les Fils de la liberté sont

⁷ *MIN*, le 9 novembre 1837.

⁸ ANQM, *Fonds Amédée Papineau*.

⁹ Sydney Bellingham, *Some Personal Recollections of the Rebellion of 1837 in Canada*, Dublin, Browne & Nolan, 1901, p. 6.

paisiblement assemblés¹⁰. » Effectivement, les sympathisants du Parti loyal, qui s'étaient d'abord rencontrés à la Place d'armes à midi et demi, s'assemblent au dehors de la cour fermée où a lieu la réunion des Fils de la liberté. Les Loyaux commencent alors à insulter leurs ennemis, les menacent et frappent à la porte de l'auberge dans le but de les provoquer. Ils commencent ensuite à lancer des pierres par dessus la clôture aux personnes réunies dans la cour, puis envoient finalement des espions dans l'auberge pour reconnaître les forces en présence, mais des Fils de la liberté les expulsent des lieux. Malgré l'intervention du Doric Club, la réunion patriote se poursuit comme prévue et se termine vers 4 heures.

Suite à la réunion, certaines sections des Fils de la liberté sont accueillies par une pluie de pierres alors qu'elles tentent de se disperser. Brown mentionne qu'à ce moment, le reste de ses hommes, « under two hundred, I formed into companies, two deep, armed with stout sticks, which both parties then kept in readiness at their respective rendezvous¹¹. » Dans le *Montreal Herald* du 11 novembre, Adam Thom décrit la scène alors que les Fils de la liberté « rushed out and made an indiscriminate attack with sticks and stones on the outside. » Un témoin nommé James Brown reconnaît à ce moment les Patriotes Neysmith et De Boucheville, menant les Fils de la liberté en criant : « En avant! En avant! [...] The whole mob then followed, joined by others who were still coming out of the yard all armed with sticks and other weapons [...] and pursued the persons who were standing in the street pelting them with stones and sticking them with their sticks [...] » Brown ajoutera avoir entendu « the discharge of firearms proceeding from the said Sons of Liberty¹². » Cependant, en débouchant sur la rue Saint-Jacques, les Patriotes sont accueillis par une nouvelle « grêle de pierres. » *La Minerve* affirme que « la faction bureaucrate était là au grand complet [...] »¹³. Bellingham rapporte qu'à ce moment, « a mortal combat took place. Sticks rattled against each other, and the same sticks rattled on the heads of the brave ones on

¹⁰ *MIN*, le 6 novembre 1837.

¹¹ Thomas Storrow Brown, *1837, my connection with it*, Raoul Renault, Publisher, 1898, p. 21.

¹² ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

¹³ *MIN*, le 9 novembre 1837.

both sides¹⁴. » La charge des Fils de la liberté force finalement les Loyaux à se retirer près de la maison du docteur Robertson, un militant loyal. La deuxième section des Fils, sous les ordres d'Alphonse Gauvin, contourne alors la position des Loyaux pour les prendre par derrière, pendant que les 1e, 3e et 6e sections des Fils de la liberté font face à l'ennemi.

Les Patriotes profitent alors de leur position avantageuse pour vandaliser les propriétés de sympathisants loyaux, « breaking the windows of Dr. Robertson and other inhabitants in that street¹⁵. » Pendant ce temps, un autre groupe de membres du Doric Club, plus hargneux, affronte la deuxième section de Gauvin dans un combat qui donne lieu à de sérieux corps à corps. Selon Thom, ce groupe du Doric Club « and others reinforcing the pursued, turned the tables on the enemy, who [...] evaporated like ghosts onto thin air¹⁶. » Au même moment, la plus grande partie des membres du Doric Club, prise en chasse, retraite au marché Tattersal où les Loyaux tiennent habituellement leurs assemblées, tandis que d'autres membres se dispersent ou s'abritent où ils le peuvent. Ce retrait s'avère stratégique car rendus au marché, les membres du Doric Club barrent la rue aux Fils qui les pourchassent. Plusieurs coups de feu retentissent, et si personne n'est tué, plusieurs personnes sont sérieusement blessées de part et d'autre.

Thomas Storrow Brown est au nombre des personnages importants qui subissent des blessures cette journée-là. À la suite du choc initial entre les partis, mais avant le retrait du Doric Club vers le marché Tattersal, le chef de la section militaire des Fils, anticipant l'intervention imminente des troupes et non en sa faveur, donne l'ordre à ses hommes de se former en rangs afin de couper au travers de la foule et de tenter de se disperser pour rentrer chez eux, ce qu'ils font. Devant le retrait des Loyaux vers la Place d'armes et se croyant en sécurité, Brown décide alors de rentrer chez lui. C'est à ce moment qu'il rencontre, au coin des rues Saint-François-Xavier et Saint-Jacques, un groupe d'individus avec lequel il parlemente avant d'emprunter une rue adjacente pour rentrer chez lui. Un groupe de Loyaux agresse alors Brown par derrière en le ruant de coups de

¹⁴ Bellingham, *op. cit.*, p. 6.

¹⁵ *MH*, le 11 novembre 1837.

¹⁶ *Ibid.*

gourdins pendant que des témoins loyaux crient: « Brown! Kill him! Kill him¹⁷! » Brown perd à cette occasion l'usage d'un oeil. Quelques témoins de l'attaque le transportent alors « as a dead man into an adjoining house¹⁸. »

Le notaire François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier constitue une autre victime connue de l'émeute. Lors de l'affrontement, celui-ci est atteint d'une balle à la cuisse. De Lorimier était déjà passé par là le 21 mai 1832 lors d'une autre émeute sur la Place d'armes lors de laquelle l'armée avait tiré sur la foule, tuant ainsi trois patriotes. Il avait alors failli mourir lorsqu'une balle avait brisé le manche de son parapluie¹⁹. Loin de constituer uniquement des victimes en ce jour fatidique, plusieurs Fils de la liberté s'impliquent avec enthousiasme dans l'émeute. Le patriote Rodolphe Desrivières, reconnu comme un bagarreur bouillant et incorrigible, ne se gêne pas « pour tomber à bras raccourcis sur quelques membres du Doric Club²⁰. » En somme, jusqu'au moment où les Loyaux retraitent au marché Tattersal de la Place d'armes, les échanges se trouvent partagés, et il semble que les rues de Montréal soient en cette journée les témoins privilégiées d'actions peu glorieuses de part et d'autre.

La suite des événements prend cependant une tournure à l'avantage des sympathisants du Doric Club. En effet, rassemblés devant leurs adversaires à la Place d'armes, les Fils voient la lutte se terminer de façon soudaine avec « l'apparition dans les rues des volontaires et des troupes régulières appuyées de pièces d'artillerie et la lecture de l' "acte" des émeutes. » Devant la menace d'un affrontement avec les soldats réguliers, les Fils de la liberté prennent le parti de retraiter chez eux. Sous l'oeil bienveillant des troupes, le Doric Club commence alors « à parcourir les rues à la recherche d'ennemis²¹. » Quelques traînants ne peuvent échapper aux membres du Doric Club et sont sauvagement battus.

Ayant maintenant l'avantage et une protection implicite de la part des troupes, les Loyaux donnent libre cours à leur fureur. La foule, constituée de

¹⁷ Brown, *op. cit.*, p. 22.

¹⁸ MA, *Fonds Thomas Storrow Brown*.

¹⁹ Alain Messier, *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002, p. 308.

²⁰ DBC.

²¹ Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 373.

renforts du Doric, de Loyaux et d'autres membres de la communauté anglophone, défile dans la rue Dorchester où elle s'attaque aux domiciles du chef de section Henri-Alphonse Gauvin, à celui de Thomas Storrow Brown, ainsi qu'à la maison du second de ce dernier chez les Fils, Joshua Bell. Celui-ci, installé à la fenêtre de sa maison, tente d'utiliser son fusil contre ses agresseurs mais l'arme étant défectueuse, Bell doit s'enfuir de la pluie de pierres qui s'abat sur lui²².

Symptomatiquement, fait remarquer Gilles Laporte, le Doric Club s'en prend surtout à des anglophones tels Brown, Bell, Nelson et O'Callaghan. De même, on s'attaque au journal patriote anglophone *The Irish Vindicator* mais on néglige *La Minerve*²³. Les Britanniques entreprennent en effet de détruire le symbole de la résistance patriote du côté anglophone, situé rue Sainte-Thérèse. Les émeutiers y enfoncent les portes et envahissent l'atelier. Ils sabotent les presses et les mettent hors d'usage, puis jettent dans la rue « les caractères d'imprimerie, le papier, l'ameublement²⁴. » Les Loyaux s'attaquent également à la maison de Papineau « où ils scandent des insultes et se mettent à lancer des pierres, » mais plusieurs Fils de la liberté s'y sont regroupés afin de protéger le chef patriote. Après avoir passivement contemplé la scène pendant un moment, les troupes de l'armée régulière repoussent finalement les émeutiers. Abandonnant le projet de s'en prendre à Papineau, le Doric Club défile par la suite dans les rues de Montréal sous les applaudissements des sympathisants loyaux, et sous les yeux bienveillants des soldats de Sa Majesté. George Augustus Wetherall, qui commandera les troupes contre les insurgés à Saint-Charles affirmera au sujet de la nuit du 6 au 7 : « I was placed [...] on duty with three companies during the night, and patrolled the streets till day-light. All was still as death; no lives were lost; and no opposition offered to the military²⁵. »

²² Messier, *op. cit.*, p. 41.

²³ Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 123.

²⁴ Filteau, *op. cit.*, pp. 373-374.

²⁵ Resident Canadian, *op. cit.*, p. 6.

4.3 Les conséquences de l'émeute

À la suite de l'émeute du 6, Adam Thom clame haut et fort la victoire des Loyaux. Il souligne, en parlant des Fils de la liberté, que le résultat de l'affrontement « will, we hope, teach them a lesson, and give them a sample of what kind of enemies they have to deal with. » Le journaliste accuse en outre les réformistes d'avoir manqué de courage, affirmant que « “Les Fils de la Liberté” be now properly termed Sans Culottes? Do you give it up? Because they have proved to be “Les Filles de la Liberté” [...]»²⁶. » Au-delà des insultes sans conséquence de Thom, l'affrontement entre les Patriotes et les Loyaux confirme l'impossibilité d'un succès militaire quelconque pour le mouvement réformiste sur l'île de Montréal, les Fils de la liberté y étant nettement désavantagés. Greer souligne en ce sens que le Doric Club bénéficie « de forts appuis dans la communauté anglophone, » laquelle est devenue légèrement majoritaire à l'époque à Montréal et le demeurera jusqu'en 1865. De plus, « l'argent, le pouvoir et l'influence politique se trouvent nettement du côté des Constitutionnels, et le formidable establishment militaire a bien entendu tendance à les considérer avec bienveillance²⁷. »

Les conséquences à court terme s'avèrent en outre catastrophiques pour le mouvement réformiste. Non seulement les Fils de la liberté se sont-ils réunis, le 6 novembre, pour la dernière fois, mais l'émeute impliquant des sympathisants patriotes ouvre maintenant la porte pour la rédaction d'actes d'accusation contre les dirigeants des Fils et du Parti patriote, curieusement identifiés par les autorités comme étant les grands responsables de l'échauffourée. Entre le 6 et le 16 novembre, les magistrats multiplient les interrogatoires et recueillent des dépositions. Fait intéressant, les trois magistrats chargés de recevoir ces dépositions font tous partie du comité général de l'Association constitutionnelle de Montréal²⁸.

²⁶ *MH*, le 11 novembre 1837.

²⁷ Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, Montréal, Boréal, 1997, p. 265.

²⁸ Elinor Kyte Senior, *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997, p. 69.

Le 16 novembre 1837, 26 mandats d'arrêt sont finalement émis contre les têtes dirigeantes des Fils de la liberté et les principaux chefs patriotes dont Louis-Joseph Papineau et plusieurs autres députés. Certains réussissent à échapper aux autorités en prenant la fuite, mais plusieurs autres, dont André Ouimet, sont jetés en prison sur accusation de haute trahison²⁹. Pis encore, le Conseil exécutif recommande, le 20 novembre, de proclamer la loi martiale dans le district de Montréal, ce qui signifierait la suspension de la constitution et des droits des citoyens. Celle-ci est finalement proclamée le 5 décembre suivant³⁰.

Du côté des chefs patriotes et des Fils de la liberté, la tension se vit au quotidien à partir du 6. À la suite de l'attaque du Doric Club de la maison de Papineau, et en tenant compte du contexte du moment, les personnes dans l'entourage du chef réalisent que sa vie et celles des membres de sa famille sont en danger. La priorité dans les jours qui suivent l'affrontement est d'assurer la sécurité de Papineau et de sa famille en attendant la suite des événements. En conséquence, chaque matin vers 6 ou 7 heures, les femmes et les enfants s'en vont au moment où une quinzaine de Fils de la liberté arrivent à la demeure des Papineau. Vers 9 heures, on barricade toutes les portes et les fenêtres et des sentinelles armées, alternant aux demi-heures, se postent dans les appartements qui donnent sur la rue. Le reste des gardes demeure dans la cuisine, laquelle sert de quartier général, et ceux-ci passent leur temps à discuter et à jouer aux cartes jusque vers minuit. Les Fils mettent ensuite des matelas sur le plancher de la cuisine et s'y étendent tout habillés jusqu'au jour³¹.

Au moment où les rumeurs circulent à Montréal que des mandats d'arrestation ont été lancés contre les signataires des procédés de l'assemblée de Saint-Charles et contre plusieurs des principaux citoyens de Montréal et des campagnes, plusieurs personnes influentes rendent visite à Papineau et le supplient de déjouer les plans ennemis en quittant la ville. Le 13 novembre, Papineau confie au patriote Théophile Dufort, juge de paix, « la mission d'avertir Mackenzie, à Toronto, que le soulèvement doit avoir lieu. » Puis, à cinq heures, le

²⁹ Laurent-Olivier David, *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2000, p. 24.

³⁰ Laporte, *op. cit.*, p.26.

³¹ Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la liberté*, Montmagny, Réédition-Québec, 1972, p. 68-69.

chef du Parti patriote et orateur de la Chambre d'assemblée quitte sa maison de la rue Bonsecours, et n'y reviendra que plusieurs années plus tard. Le soir même, Papineau et d'autres Patriotes en fuite se rencontrent à l'auberge de François Malo à la Pointe-aux-Trembles « afin de discuter de la marche à suivre pour la suite des événements³². »

Les moyens pris dans les jours et les semaines qui suivent constituent avant tout une réaction défensive où la masse du peuple prend les armes autour des principaux citoyens pour les protéger et s'en faire des chefs en cas d'attaque³³. Les partisans patriotes prennent la décision de se rebeller face à l'injustice uniquement à partir du moment où les autorités émettent les mandats d'arrestation. Il ne s'agit donc pas ici d'un mouvement concerté et planifié à l'avance mais d'une réaction aux événements, ce qui diminue alors les chances de succès du mouvement révolutionnaire. La situation précaire dans laquelle se trouvent les Patriotes n'empêche cependant pas plusieurs Fils de la liberté de poursuivre le dessein que leur association s'est fixé lors de sa fondation, c'est-à-dire renverser le gouvernement par la force si cela s'avère nécessaire. Plusieurs d'entre eux prennent d'ailleurs une part active dans pratiquement tous les affrontements armés qui suivent, et plusieurs s'impliqueront également dans le soulèvement de 1838. Thomas Storrow Brown affirme en ce sens que le 17 novembre:

At supper I met with two of my chiefs of the Sons of Liberty, Dr. Gauvin and Rodolphe Desrivières from whom I learned the position of things, and we decided upon our own responsibility to proceed to Saint-Charles that night and establish a Camp. From this accidental meeting of three young men and their accidental determination proceeded to the called Rebellion of Lower Canada in 1837. But for this Nelson would probably have never made a camp at Saint-Denis nor would there have been a military organization in Saint-Eustache³⁴.

Rendus à Saint-Charles Desrivières, Gauvin et Brown s'emparent des propriétés du Seigneur Debartzch. Les hommes de l'endroit et les Patriotes de la

³² Messier, *op. cit.*, pp. 15 et 164.

³³ Jean-Phillipe Boucher-Belleville, *Journal d'un patriote*, Montréal, Guérin, 1992, p. 37.

³⁴ MA, *Fonds Thomas Storrow Brown*.

ville qui s'y sont réfugiés demandent alors à Brown d'être leur « général », et le charge d'organiser la résistance. Selon le patriote Siméon Marchesseau, ce serait en fait Louis-Joseph Papineau lui-même qui aurait recommandé aux gens de Saint-Charles « de nommer pour leur chef ou général la personne de Thomas Storrow Brown, le désignant comme la personne la mieux qualifiée pour remplir cette charge³⁵. » Cependant, ayant perdu l'usage d'un œil lors de l'émeute, Brown est à ce moment diminué physiquement et n'est plus l'ombre de lui-même. Il commettra éventuellement plusieurs erreurs de jugement qui s'avèreront fatales lors de la bataille de Saint-Charles le 25 novembre et sera vertement critiqué par plusieurs pour avoir quitté les lieux du combat, soit disant afin de rallier les fuyards et d'aller chercher du renfort à Saint-Denis. Le « général de la révolution » sera finalement arrêté le matin du 26 novembre à l'église de La Présentation³⁶.

Marie-Thomas Chevalier Delorimier laissera quant à lui une marque indélébile dans la mémoire des sympathisants patriotes, notamment en participant à la bataille de Saint-Eustache dans une cause perdue. Cependant, c'est surtout son implication dans le soulèvement de 1838 qui le rendra célèbre alors qu'il est fait prisonnier. Delorimier, qui personnifie plus que quiconque le héros patriote noble de la période, est par la suite « trouvé coupable de haute trahison et se voit condamné à mort sans recommandation à la clémence. Il sera pendu le 15 février 1839³⁷. » La vie, l'implication dans le mouvement réformiste, puis la mort de ce Fils de la liberté et Patriote engagé représentent pour plusieurs à la fois le symbole de la résistance au pouvoir arbitraire, mais aussi le signal de la fin du mouvement.

4.4 La stratégie de Colborne et la mobilisation loyale

Pour les autorités, et particulièrement pour le général John Colborne, l'émeute du 6 novembre représente le prétexte souhaité pour neutraliser le mouvement réformiste. Vétéran des guerres napoléoniennes où il avait combattu avec succès

³⁵ ANQ, *Documents relatifs aux événements de 1837-1838*.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Messier, *op. cit.*, p. 308.

Napoléon aux côtés de Wellington, Colborne, autoritaire jusque dans la voix, a 61 ans au moment de la rébellion. Ce dernier « had settled in Montreal in early 1837, when the city's Anglophone elite was rallying around the Constitutionalist cause, a cause which corresponded well with Colborne's hatred for both political radicalism and Colonial Office policy³⁸. » Suite à l'émeute du 6, au moment même où des mandats d'arrêt sont émis contre les chefs patriotes, le gouverneur l'autorise finalement à former, à Montréal, un corps de volontaires loyaux et motivés de 1000 à 2000 hommes, « constitués souvent de membres du Doric Club³⁹. » Dès le 7, Colborne commence donc à recruter des volontaires qu'il arme et incorpore à plus de 3000 réguliers. Du huit au dix, il fait équiper ainsi « 10 compagnies de 80 hommes chacune, soit en tout 800 hommes, commandés par le lieutenant-colonel Dyer et le major Louis Gogy⁴⁰. » En trois semaines, les autorités réussissent à organiser un corps d'officiers et à armer 4000 hommes du Ward Volunteers⁴¹. Les autorités utiliseront abondamment ces régiments de volontaires, « soit pour surveiller la population de Montréal durant les opérations militaires, soit carrément pour seconder les forces régulières lors d'opérations punitives. » L'organisation par les autorités des volontaires loyaux en corps organisés et armés s'avère tellement efficace que dans le *Morning Courier* du 20 novembre 1837, on affirme être en mesure de prévoir, sans crainte de se tromper, que Montréal serait très bientôt en mesure de se passer de presque tous les soldats réguliers en garnison sur l'île.

L'implication des volontaires de Montréal est immédiate, que ce soit avec le mandat d'aller chercher des prisonniers à Saint-Jean ou d'accompagner les troupes régulières à Saint-Denis et à Saint-Charles. Eléazar David commande d'ailleurs à Saint-Charles une vingtaine de cavaliers qui surveillent les environs et qui transportent les dépêches. La Royal Montreal Cavalry est en outre utilisé à des tâches d'infiltration durant la campagne du Richelieu. Sydney Bellingham y joue d'ailleurs un rôle clé alors que Wetherall espère des renforts de Chambly pendant

³⁸ Steven Watt, *The Special Council of Lower Canada, 1838-1841*, Montréal, McGill, 1997, p. 86.

³⁹ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec: 1760-1896*, Bibliothèque nationale du Québec, Fides, 2000, p. 246.

⁴⁰ Filteau, *op. cit.*, p. 389.

⁴¹ Senior, *op. cit.*, p. 148.

que ses troupes sont à Saint-Hilaire. S'adressant à Bellingham, il lui demande de faire parvenir un message aux troupes stationnées à Chambly, « as I cannot, dit-il, venture to attack St. Charles without their assistance. » Bellingham accepte d'accomplir la mission, et réussit à communiquer l'information, permettant ainsi à Wetherall d'attaquer Saint-Charles avec des effectifs suffisants. Reconnaisant envers Bellingham pour la tournure des événements, Wetherall lui écrira plus tard : « you were the only person that could be found bold enough to carry my orders, owing to the danger of being captured and probably killed by the insurgents [...] »⁴².

Malgré une implication active lors des premiers affrontements dans la vallée du Richelieu, c'est davantage lors des interventions à Deux-Montagnes et à Saint-Benoît, du 14 au 16 décembre, que la contribution des volontaires se fait remarquer. L'histoire conservera d'ailleurs un souvenir plus ou moins glorieux des actions posées par les volontaires lors de la campagne du Nord.

Au moment du départ pour Deux-Montagnes, sur « 1500 hommes, la force de Colborne compte 220 volontaires, dont 53 hommes de la Royal Montreal Cavalry et 45 volontaires du Queen's Light Dragoons⁴³. » Lors du déplacement des troupes visant à mettre un terme à l'insurrection, les différents corps de volontaires, comprenant ceux de Montréal et du nord, atteignent toutefois le nombre impressionnant de 3000 pour supporter la répression armée. L'impact de cette masse se fait en outre sentir dès que la victoire de Colborne à Saint-Eustache est confirmée, alors que les volontaires se mettent à piller et à incendier un nombre important de propriétés. Les volontaires, alors en position de force devant une population n'offrant maintenant aucune résistance, se laissent aller aux pires excès. Ainsi, un jeune garçon de 11 ans, nommé Marineau, commet l'imprudence de sortir sur le perron de ses parents. Un volontaire lui décharge aussitôt son pistolet dans la gorge, le tuant sur le coup⁴⁴. » Au matin du 15 décembre, la population ne peut que constater les dégâts alors qu'une soixantaine de maisons et de granges ont été réduites « à l'état de décombres fumants dans le secteur

⁴² Bellingham, *op. cit.*, pp. 14 et 17.

⁴³ Laporte, *op. cit.*, pp. 124-125.

⁴⁴ Filteau, *op. cit.*, p. 459.

de granges ont été réduites « à l'état de décombres fumants dans le secteur autrefois le plus élégant d'un centre social et intellectuel qui ne le cédait qu'à Québec, Montréal et Trois-Rivières⁴⁵. » Le brasier est tel qu'il peut clairement être aperçu à partir des hauteurs de Montréal, « a distance of twenty-one miles from St. Eustache. The houses left uninjured were taken possession of by the troops for their quarters during the night⁴⁶. »

Il n'est pas clair que la responsabilité du pillage de Saint-Eustache soit la responsabilité d'un groupe en particulier. Senior affirme pour sa part que les responsables regroupent probablement un mélange de réguliers, de volontaires provinciaux ou de Chouayens d'extraction française ou anglaise. Le témoignage du Major Townsend tend cependant à incriminer davantage les volontaires plutôt qu'un autre groupe. Townsend affirme en ce sens: « No exertion on my part was spared to save as much as possible, but the irregular troops employed were not to be controlled, and were, in every case, I believe, the instrument of infliction⁴⁷. » Ce scénario semble le plus plausible, certains volontaires ayant peut-être voulu profiter de la situation pour venger les frustrations accumulées au cours des dernières années et des derniers mois. Christie souligne en ce sens que « many of those who served as Volunteers on the occasion, were persons who had been exceedingly ill treated and plundered by the Patriots, [...] and who, therefore, now seized the opportunity of retaliating [...]⁴⁸. »

Le lendemain, lorsque l'expédition se dirige vers Saint-Benoît où Colborne soupçonne les rebelles de s'être regroupés, celui-ci peut compter sur 1500 à 1800 soldats réguliers et 3000 à 3500 volontaires loyaux motivés. Le 15, alors que les habitants du village de Saint-Benoît capitulent sans aucune espèce de résistance, les volontaires commettent à nouveau des actes de vandalisme et de cruauté. Après avoir pillé une maison et l'avoir vidée de tout son contenu, s'être emparé des bestiaux et des provisions, les volontaires contraignent alors les

⁴⁵ Extrait du journal *The Gazette* du 16 décembre 1837 dans Senior, *op. cit.*, p. 193.

⁴⁶ Resident Canadian, *op. cit.*, p. 31.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁸ Robert Christie, *A History of the Late Province of Lower Canada*, vol. 5, Montreal, Richard Worthington, 1866, p. 12.

habitants, hommes, femmes et enfants à se déshabiller, leur laissant à peine de quoi couvrir leur nudité⁴⁹.

Le 16 décembre, lorsque Colborne quitte Saint-Benoît, il « ordonne au 32^e Régiment du colonel John Maitland et à un détachement du Queen's Light Dragoons de faire le tour des villages dissidents des environs » pour assurer le retour à l'ordre. Avant de quitter le village, les deux compagnies du 24^e Régiment et les hommes du Carillon-St.Andrews Volunteer Corps reçoivent quant à eux un ordre de Colborne leur disant de brûler les maisons des *leaders* patriotes de la région : Girouard, Dumouchel et Masson. Au moment où les volontaires quittent finalement le village, 89 édifices ont été incendiés, incluant la maison du curé. Certains volontaires refusent cependant de participer à ce honteux règlement de compte et tentent d'empêcher certains actes odieux. Par exemple, alors que les volontaires de St.Andrews veulent mettre le feu à l'église et au presbytère de Saint-Benoît, le capitaine W.C. Hadden, du Royal Engineers, aidé par deux soldats du Royal et de William F. Coffin, le Montréalais qui sert d'interprète à la brigade du colonel John Maitland, font tout pour les en empêcher. Les assaillants réussissent finalement à leur troisième tentative. Le soldat Henry Wray, du Queen's Light Dragoons, réussit néanmoins à sauver deux ensembles de vêtements sacerdotaux qu'il remet par la suite au père Patrick Phelan à Montréal⁵⁰. En tout, 500 familles de Saint-Benoît sont pillées. Les habitants auront besoin de seize longues années pour rebâtir leur village.

Pour le retour à Montréal dans la journée du 16, John Colborne démobilise les volontaires indisciplinés sans toutefois prendre les mesures pour contenir leurs excès de rage. Tandis que Colborne retourne tranquillement à Montréal avec les réguliers, il laisse les volontaires « démobilisés » piller et brûler les propriétés tout au long du chemin de retour⁵¹. Stewart Derbyshire, avocat, journaliste de Londres et enquêteur personnel de Durham, rapporte que lors de la campagne du nord, les volontaires brûlent en tout « 297 édifices, dont deux églises, deux presbytères et un couvent, insultant ainsi aux sentiments religieux du peuple, douze granges, qui

⁴⁹ Filteau, *op. cit.*, p. 468.

⁵⁰ Senior, *op. cit.*, pp. 202-203.

⁵¹ Mason Wade, *Les Canadiens français*, Ottawa, Cercle du livre de France, p. 202.

n'étaient guère des objectifs militaires et pas moins de quatre-vingt-neuf maisons à Saint-Benoît, où aucune résistance n'avait été offerte⁵². »

Les gestes commis par les volontaires lors de cette campagne de décembre peuvent difficilement être justifiés, et il est tout aussi difficile de comprendre les raisons pour lesquelles Colborne et les réguliers laissent les volontaires agir de cette façon. Dans les circonstances, il n'est pas surprenant que John Colborne ait été autant critiqué et historiquement identifié comme le responsable pour ces actes. La Déclaration d'indépendance du Bas-Canada fera d'ailleurs référence à ces événements, accusant le gouvernement d'avoir « distributed through the country a mercenary army, whose presence is accompanied by consternation and alarm – whose track is red with the blood of our people – who have laid our villages in ashes – profaned our temples – and spread terror and waste through the land⁵³. »

Par ailleurs, certains soutiennent que le meurtre du lieutenant Jack Weir à Saint-Denis explique en partie la conduite des volontaires et des troupes régulières lors de la répression. Weir est ce militaire qui devait rejoindre Gore entre Sorel et Saint-Denis dans la nuit du 22 au 23 novembre alors que les troupes se dirigent vers le village occupé par les Patriotes. Empruntant un chemin différent des troupes, Weir était tombé entre les mains des insurgés à Saint-Denis. Fait prisonnier, le lieutenant Weir avait alors juré de ne pas tenter de se sauver, mais lorsque les troupes de sa Majesté s'étaient pointées au village, il avait tenté d'échapper à ses gardiens. Ceux-ci avaient alors cruellement exécuté Weir à coup de sabres et l'avaient jeté dans la rivière Richelieu lesté de pierres. Lors du retour des troupes à Saint-Denis une semaine plus tard, celles-ci avaient retrouvé son corps et s'étaient jurés de faire payer les Patriotes pour ce meurtre. À l'époque, les funérailles de Weir marquent en outre l'imaginaire collectif des citoyens de la ville. Un témoin affirme: « [...] we may say that Montreal never witnessed so

⁵² Wade, *op. cit.*, p. 208.

⁵³ Armour et Ramsey, *Report of the state trials, before a general court martial held at Montreal in 1838-1839*, vol. 2, Montréal, 1839, p. 562.

solemn and imposing spectacle, there being at least eight thousand persons to pay the last sad tribute of respect to a gallant and deserving officer⁵⁴. »

L'attitude des Patriotes du camp de Saint-Eustache, dans les jours qui précèdent la bataille du 14, constitue également un motif pouvant expliquer les actes des volontaires, ceux du nord en particulier. Dans une lettre adressée au colonel McCord, un officier du nom de Ferries fait référence à des vols commis par des Patriotes dans la région de Saint-Eustache « while the Rebels had possession of the village. » Il signale qu'un certain M. Gentle s'est fait voler des vivres pour un valeur d'environ 500 livres⁵⁵. » Ces vols visaient alors à supporter les troupes patriotes rassemblées autour de Chénier et de Girod. Ces vols et autres actes d'intimidation avaient évidemment choqué les sympathisants loyaux qui ne pouvaient alors que rêver du moment où ils pourraient prendre leur revanche sur les rebelles. Malgré tout, Allan Greer souligne à juste titre que si les confiscations de biens infligent un véritable préjudice économique aux familles loyales, elles ne les privent cependant pas de leurs moyens de subsistance. Il conclut en outre qu'« on est bien loin, sur ce point, du triomphalisme des loyalistes qui, après leur victoire, pillent et brûlent tout sur leur passage⁵⁶. »

Malgré les dérapages des volontaires, les autorités militaires ne tarissent pas d'éloges à l'endroit de ceux-ci et reconnaissent leur contribution au succès de la campagne du Nord. Dans une lettre au major général Lord Fitzroy Somerset datée du 22 décembre, Colborne souligne l'apport des volontaires loyaux, mentionnant que « all the corps of volunteers of Montreal have occasionally taken the duties of the garrison, and thus enabled me to leave the town under their protection. » le Commandant en chef termine sa lettre en affirmant : From the reports and communications from every district, order has been restored⁵⁷. »

⁵⁴ Resident Canadian, *op. cit.*, pp. 20-22.

⁵⁵ MM, Fonds *McCord*.

⁵⁶ Greer, *op. cit.*, p. 285.

⁵⁷ Resident Canadian, *op. cit.*, p. 34.

4.5 La théorie du complot

Certains historiens soutiennent que les autorités, de concert avec les volontaires loyaux, auraient planifié l'émeute du 6 au moment où l'organisation des forces militaires patriotes se trouve encore au stade embryonnaire. L'objectif est clair : provoquer un conflit armé alors que le mouvement patriote n'y est pas préparé, et ce dans le but d'anéantir toute possibilité de réforme. Selon Messier, la stratégie des autorités se résume dans un premier temps à provoquer le conflit pour pouvoir abolir les droits du peuple par la suspension de la Constitution, et dans un deuxième temps, à abattre Papineau qui représente le défenseur de ses droits. L'opération vise à s'emparer des avoirs socio-économiques du peuple au profit de l'aristocratie marchande, à maîtriser le pouvoir politique des Conseils exécutif et législatif, à léguer les pouvoirs politique et économique aux mains du Parti loyal, et finalement, à « exclure le parti français et maintenir la population dans une culture de soumission⁵⁸. » La rivalité entre le Doric Club et les Fils de la liberté constitue le moyen tout indiqué pour forcer les sympathisants patriotes à se compromettre, et la date du 6, le moment le plus opportun, les Fils ayant l'intention d'ajourner leurs activités jusqu'au printemps suivant. Dans les circonstances, les autorités et le Parti loyal doivent agir rapidement et efficacement.

Le plus grand problème du gouvernement est que rien de significatif au niveau légal ne justifie une intervention militaire afin de mettre une fin définitive à la menace d'un soulèvement. En effet, les magistrats n'ont alors rien d'autre « à se mettre sous la dent que quelques procès-verbaux de Louis Malo et d'Amable Loiseau sur le nombre de Fils de la liberté qui ont pris part aux divers exercices militaires dans la ville, et sur leurs chefs⁵⁹. » Dans les circonstances, le patriote Boucher-Belleville mentionne qu'il est « d'une sage politique de la part de Sir John Colborne, commandant des forces anglaises, d'attaquer les insurgés, » comme celui-ci appelle les Patriotes, avant que leur nombre se soit trop accru;

⁵⁸ Messier, *op. cit.*, p. XX.

⁵⁹ Senior, *op. cit.*, p. 69.

« s'il pouvait triompher de l'insurrection, souligne-t-il, c'était en l'attaquant à sa naissance⁶⁰. »

Malgré tout, certains historiens affirment que les discours enflammés prononcés lors des grandes assemblées et le face à face du 6 entre le Doric Club et les Fils de la liberté ne justifient toujours pas l'émission de mandats d'arrestation pour haute trahison. Thomas Storrow Brown mentionne à cet effet que « No judge in the land would sign such warrants, » sauf, ajoute-t-il, « the two magistrates by whom they were illegally signed and as illegally executed by the authorities. » Il affirme en outre: « All done by Nelson and me was in defense against theses warrants, in which I thought we were in the right⁶¹. » Certains acteurs des événements soulignent en ce sens qu'il existe « une grande différence entre une accusation de haute trahison et une accusation de pratiques ou langage séditionnaires. » Deux juristes éminents de l'époque, l'un francophone et l'autre anglophone, supportent en outre ce point de vue. Charles Mondelet affirme d'une part que les chefs Patriotes n'avaient rien fait qui constituait l'offense bien définie de haute trahison. Même son de cloche du côté de Charles Buller, qui soutient que les preuves que le gouvernement avait entre les mains, preuves qu'il avait d'ailleurs étudiées, n'auraient en aucune façon permis une condamnation légale⁶².

Dans une lettre écrite en 1838 à un ami de Philadelphie, Papineau affirme en outre que son parti ne conspirait aucunement « pour renverser le gouvernement par la force », qu'il voulait plutôt « le guérir par la diète et le régime. » Il ajoute qu'il ignorait que le gouvernement conspirait contre le Parti patriote afin de l'écraser, « pour commencer la guerre civile contre le peuple [...]. » Selon lui, les autorités ont choisi le temps propice « pour provoquer et forcer à une résistance intempestive des hommes qui n'y étaient pas préparés⁶³. »

Malgré tout, même si la situation ne permet pas une telle procédure d'un point de vue légal, les discours enflammés des grandes assemblées et les événements du six seront utilisés pour faire arrêter les chefs patriotes. Rattachant

⁶⁰ Boucher-Belleville, *op. cit.*, p. 43.

⁶¹ MA, *Fonds Thomas Storrow Brown*.

⁶² Filteau, *op. cit.*, pp. 378-379.

⁶³ Cité dans Filteau, *ibid.*, p. 359.

certain témoignages recueillis par les autorités et les déclarations imprudentes de l'assemblée de Saint-Charles à la bagarre du six, le gouvernement soutient alors qu'un complot a été élaboré par les Patriotes dans le but de renverser le gouvernement. Cette procédure représente à ce moment l'unique moyen de parvenir à incriminer les chefs patriotes.

Le contexte explosif de l'automne 1837 justifie d'ailleurs amplement la nervosité ressentie par les autorités et les sujets britanniques de la colonie. Avec les demandes de réforme qui vont à l'encontre des aspirations de son oligarchie, le boycott des produits britanniques et les assemblées à grand déploiement, Papineau a excité la population à un tel point qu'il ne lui est alors plus possible de faire marche arrière. Or personne ne comprend mieux ce fait que le gouverneur qui soutient que « Papineau a été si loin qu'il doit persévérer ou se soumettre à une défaite qui détruira toute son influence. » Devant cet état des choses, le gouvernement doit l'abattre ou se résoudre à ce que Papineau l'abatte⁶⁴.

La menace d'un soulèvement après la prise des glaces constitue en outre une source d'inquiétude légitime pour le gouvernement et les Loyaux, qui réalisent que le temps joue contre eux. En effet, à partir de la mi-décembre jusqu'au dégel à la mi-avril, les eaux gelées du Saint-Laurent ne permettent plus aux bateaux de s'avancer à l'intérieur de la colonie. Il s'avère donc difficile pour les autorités d'espérer du renfort d'outre-mer advenant un soulèvement. Les autorités augmentent d'ailleurs grandement les effectifs de l'armée à l'approche de l'hiver. Au début de l'été 1837, « John Colborne ne peut compter que sur 600 soldats britanniques dans l'immense district de Montréal⁶⁵ », tandis qu'à l'automne les Fils de la liberté comptent à eux seuls près de 2000 membres à Montréal. Ce chiffre ne tient pas compte de tous les partisans du parti dans les régions, lesquels peuvent potentiellement s'impliquer dans un éventuel soulèvement. Sous les bons conseils de John Colborne, Gosford prend donc les moyens nécessaires pour prévenir les coups, si bien que vers la mi-décembre, la

⁶⁴ Filteau, *ibid.*, p.325.

⁶⁵ Laporte, *op. cit.*, p. 26.

colonie compte environ 2000 soldats réguliers, ainsi que 4000 hommes des corps volontaires pour écraser le mouvement insurrectionnel⁶⁶.

Lors des événements entourant la journée du six, l'attitude bienveillante des autorités et de l'armée face aux paroles et aux agissements des Loyaux apporte en outre des arguments aux personnes qui soutiennent que tous ces gens ont agi de concert dans le but d'étouffer le mouvement réformiste. En effet, dans les jours qui précèdent le six, rien dans le discours réformiste ne laisse entendre que les Fils de la liberté préparent des troubles lors de la réunion à venir. En fait, ce sont plutôt les chefs du Doric Club, avec Adam Thom à leur tête, qui promettent de recourir à la violence pour empêcher les Fils de la liberté de se réunir. Or malgré les menaces de violence proférées par Thom dans le *Herald*, ce sont les chefs patriotes que les magistrats visitent et mettent en garde la veille de la journée fatidique. Les chefs du Doric Club ne sont quant à eux jamais inquiétés.

Le déroulement de la journée même du six laisse en outre deviner une collaboration implicite entre les autorités et le Doric Club. Premièrement, les Fils de la liberté, malgré le fait qu'ils refusent d'annuler leur dernière réunion mensuelle avant l'arrivée de l'hiver, acceptent néanmoins de se réunir en privé (dans la cours de l'auberge Bonacina) afin de ne pas attiser le feu qui menace d'enflammer la ville. De l'autre côté, et malgré la violence annoncée par les affiches que les Loyaux font placarder le matin même partout dans Montréal, les troupes n'empêchent aucunement les membres du Doric Club de s'assembler à la Place d'armes, pourtant un endroit public. Qui plus est, malgré le fait que les autorités soient parfaitement au courant des événements qui risquent de survenir, les Loyaux ont tout le loisir de se réunir dans la rue directement à l'extérieur de la cour fermée de l'auberge Bonacina, et de lancer à ceux-ci insultes et pierres pendant plus d'une heure sans que les autorités ne posent de gestes visant à assurer la paix. Pourtant, lorsqu'à la fin de la réunion patriote certains membres des Fils de la liberté prennent le parti de contre-attaquer, et après que ceux-ci aient repoussé leurs adversaires à la Place d'armes et aient pris l'avantage, les

⁶⁶ Bernard dans Senior, *op. cit.*, p. 11.

troupes de l'armée régulière apparaissent soudainement pour repousser les partisans patriotes.

Plus tard, les réguliers regardent des membres du Doric Club pénétrer illégalement au *Vindicator*, où ces derniers saccagent tout et jettent les presses et les caractères d'imprimerie à la rue. Le seul magistrat qui tente alors de convaincre les troupes d'intervenir pour faire arrêter le grabuge est Henri Desrivières, dont la demande sera ignorée par les officiers anglais⁶⁷. Encore plus significatif, les belligérants loyaux se rendent par la suite à la maison de Papineau dans le but évident de faire un mauvais parti à l'homme d'État. Heureusement pour le *leader* patriote, plusieurs de ses partisans se trouvent chez lui pour le protéger, car encore là, aucune mesure n'est prise par les autorités afin d'assurer la protection du politicien le plus en vue de la colonie. Dans les jours qui suivent, l'inertie, voire la collaboration des autorités face aux actes perpétrés impunément par les membres du Doric Club sera évidemment critiquée par la presse patriote. *La Minerve* s'indigne « que cette oeuvre de destruction ait pu se consommer pour ainsi dire sous les yeux des magistrats et des troupes sans que de leur part il n'ait été fait la moindre tentative pour l'arrêter. » Ainsi, le journal rapporte que « de nombreuses sentinelles [...] se promenaient silencieusement le fusil sur l'épaule, les magistrats étaient là, et cependant personnes ne bougea pour offrir quelque protection aux citoyens dont on détruisait les propriétés, et pour rétablir la paix [...]»⁶⁸.

Pour conclure, l'analyse de la séquence des événements fait certainement ressortir, sinon un complot bien ficelé, à tout le moins une collaboration implicite entre les Loyaux et les autorités. La question de la légitimité des actions du gouvernement ne se pose donc plus en termes moraux mais plutôt en termes pratiques. En tenant pour acquis qu'à l'automne de 1837, préserver la colonie pour l'Angleterre et pour les colons d'origine britannique constitue le but premier du gouvernement, et que la menace d'un soulèvement patriote semble pour les autorités et les Loyaux bien réelle, on ne peut que constater la lucidité du

⁶⁷ Messier, *op. cit.*, p. 147.

⁶⁸ *MIN*, le 9 novembre 1837.

gouvernement qui ne fait qu'agir selon le principe que la fin justifie les moyens. Elinor Kyte Senior réplique en ce sens aux observateurs qui accusent le gouvernement et les Loyaux d'avoir comploté pour anéantir les Patriotes que cette « accusation n'est vraie qu'au sens où Colborne, en prenant l'initiative, a pu choisir l'heure et le lieu où il a entamé ses opérations anti-insurrectionnelles⁶⁹. » En résumé, avec les opérations de l'automne, le gouvernement et ses supporters prennent les moyens qui s'imposent afin de préserver la colonie pour l'Angleterre, et ainsi faire triompher leurs intérêts au détriment des intérêts du peuple.

4.6 Conclusion

L'automne constitue une période cruciale pour le mouvement patriote car au moment où se précipitent les événements de l'automne, le Parlement britannique s'apprête à faire des concessions aux réformistes. Celui-ci a d'ailleurs déjà commencé à remplacer certains conseillers d'origine britannique par des Canadiens, et ce dans les deux conseils. Le ministère se résout en outre à accorder à peu près n'importe quoi aux chefs canadiens à l'exception de rendre les Conseils législatif et exécutif électif et responsable. Ces actes de Londres, sans accorder au Bas-Canada un gouvernement représentatif immédiatement, laissent tout de même entrevoir un désir de conciliation, et démontrent aux Canadiens, du moins en surface, que la mère patrie tente d'honorer les principes démocratiques si chers aux Patriotes.

Selon Filteau, encore un an dans la voie de la résistance légale et leur triomphe est assuré. Cependant, le mouvement patriote semble à l'automne si avancé sur le chemin de la révolution que les réformes annoncées arrivent trop tard. Papineau représente à ce moment l'une des seules personnes qui possèdent encore assez de foi pour persévérer dans la résistance constitutionnelle. L'erreur fatale du *leader* des Patriotes est de s'imaginer être de taille à dominer les événements pendant longtemps encore, pendant qu'autour de lui l'inquiétude a depuis longtemps gagné bien des gens éclairés. Filteau souligne en ce sens qu'il « est presque toujours impossible de tenir longtemps un pays dans un état de

⁶⁹ Senior, *op. cit.*, p. 16.

violence et d'agitation, même légale, sans aboutir tôt ou tard à des excès qui compromettent la cause⁷⁰. »

La rivalité entre le Doric Club et les Fils de la liberté, qui culmine avec l'émeute du 6 novembre à Montréal, constitue donc l'élément clé qui, bien utilisé par les autorités et en particulier par John Colborne, leur permet de mettre un frein brutal au souffle révolutionnaire qui menace de renverser le gouvernement. Par la suite, les autorités utiliseront de façon judicieuse le zèle des sujets loyaux, tout d'abord pour protéger et assurer la sécurité de la ville de Montréal et de ses citoyens, et ensuite pour supporter les troupes lors des opérations visant à arrêter les chefs patriotes et à étouffer l'insurrection dans les campagnes. La militarisation des partis aura donc eu des effets aussi déterminants qu'opposés pour les deux mouvements. Pour les Loyaux, la création d'un groupe paramilitaire comme le Doric Club lui aura permis d'atteindre son but, soit de contribuer à empêcher la réforme du gouvernement. Pour les Patriotes, la fondation des Fils de la liberté se sera soldée par un échec catastrophique se traduisant par la perte de pratiquement tous les gains acquis par la Chambre d'assemblée au cours des quatre décennies précédentes, ainsi que par l'intégration définitive du peuple francophone à l'intérieur d'un cadre politique élargi, où les sujets d'origine britannique peuvent finalement voir s'épanouir la nation qu'ils avaient imaginée.

⁷⁰ Filteau, *op. cit.*, pp. 324-325.

Conclusion

Les chemins de la radicalisation et de la militarisation des Loyaux et des Patriotes se ressemblent sur certains points tout en étant fort différents sur d'autres. Au départ, les mouvements de radicalisation trouvent leur origine, du moins du côté des élites, dans un événement politique qui vient mettre en danger un projet de société qui leur est cher. Du côté des Loyaux, le projet d'union des provinces canadiennes, lequel est considéré à plusieurs reprises avant de finalement voir le jour en 1841, est compromis par le dépôt des 92 Résolutions en 1834. De plus, la plupart des réformes réclamées dans ce document, et surtout la concession des nouveaux pouvoirs aux représentants de la majorité, constituent pour les Loyaux une perspective tout à fait inacceptable. Du côté des Patriotes, le projet de réforme des Conseils législatif et exécutif visant à les rendre électif et responsable afin d'assurer à la colonie une véritable démocratie au Bas-Canada, est anéanti avec le dévoilement des Résolutions Russell de 1837.

Dans les deux cas, la radicalisation débute avec la mobilisation des partisans autour d'organismes visant à rassembler les troupes, à les tenir informées, ainsi qu'à planifier la marche à suivre. Les deux mouvements comptent en outre sur des journaux affiliés à leur parti, et éventuellement sur de grandes assemblées publiques, servant à défendre leur projet et leurs idéaux. Finalement, la radicalisation des partis aboutit de la même façon, c'est-à-dire par une militarisation, laquelle s'avère possible principalement grâce aux jeunes gens des deux partis, naturellement plus radicaux, mais qui est tout de même orchestrée et politiquement appuyée par les principaux dirigeants des deux mouvements.

Pour comprendre les différences entre la radicalisation et la militarisation des partis loyal et patriote, il faut d'abord comprendre les philosophies qui les guident. Le Parti loyal représente un mouvement conservateur et anti-démocratique au sens où ses dirigeants proviennent principalement de l'aristocratie marchande britannique de la colonie, ayant pour elle à la fois le pouvoir économique et jusqu'à un certain point politique. En effet, si cette aristocratie ne contrôle pas la Chambre d'assemblée, elle peut tout de même

protéger ses intérêts grâce à la position que certains de ses membres occupent dans les Conseils législatif et exécutif. Dans les circonstances, les intérêts politiques et économiques du mouvement loyal sont mis en danger par une éventuelle réforme qui consacrerait le pouvoir démocratique d'une majorité francophone dans le Bas-Canada. La militarisation du mouvement loyal devient donc inévitable à partir du moment où le Parti patriote, lequel contrôle l'Assemblée élue, fait sa demande officielle de réforme au Parlement britannique. Les Loyaux, qui n'ont aucun intérêt à mener une lutte qu'ils ne peuvent gagner en terrain constitutionnel, réagissent alors en se militarisant afin de prévenir la perte de droits qu'ils jugent être les leurs en tant qu'enfants légitimes de l'Angleterre (du Royaume-Uni ou de la Grande-Bretagne pour tenir compte de l'Écosse et du pays de Galles), et ce au détriment des enfants adoptifs de celle-ci.

Contrairement à ses adversaires, le mouvement patriote peut se targuer de représenter la majorité de la population car ses *leaders* contrôlent la seule entité représentative du gouvernement, soit la Chambre d'assemblée. Le Parti patriote est donc à la tête d'un réel mouvement démocratique au sens où ses partisans, tout en étant majoritairement francophones, comptent parmi ses *leaders* plusieurs membres de la communauté anglophone de la colonie, pour qui les idéaux démocratiques sont essentiels à un gouvernement moderne et progressif. Dans les circonstances, les chances de succès de ce mouvement reposent en terrain constitutionnel, et la militarisation n'est envisagée qu'à partir du moment où, après une lutte constitutionnelle de près de quatre décennies, ses demandes sont rejetées par le Parlement britannique.

En bout de ligne, la naissance de groupes paramilitaires comme le Doric Club et les Fils de la liberté, ainsi que la rivalité qui les mettra aux prises, constituent des éléments qui s'avèreront déterminants dans la lutte politique qui oppose les deux mouvements auxquels ils sont affiliés. Si le gouvernement, jugeant le geste prématuré et illégal, refuse en 1835 le droit de se militariser aux Loyaux, il utilisera judicieusement en 1837 la rivalité entre le Doric Club et les Fils de la liberté pour provoquer le conflit afin de plus facilement mettre un terme au mouvement de contestation du Parti patriote. Dans les circonstances, le

potentiel militaire des sujets loyaux s'avère une bénédiction tant pour les autorités que pour le mouvement loyal, car il contribuera d'une part à dénouer l'impasse constitutionnelle dans laquelle est plongée la colonie, et ce en faveur des sujets de souche britannique, et d'autre part à étouffer le soulèvement populaire dans les campagnes.

À la suite du soulèvement de 1838, la victoire des sujets loyaux se révèle donc aussi complète qu'inespérée. En 1839, dans le but d'établir le cadre constitutionnel dont le Canada devra se doter, John Colborne forme un Conseil spécial composé de 22 représentants de l'élite coloniale, 11 Canadiens français et 11 Canadiens anglais ; ces derniers étant presque tous affiliés au mouvement loyal, dont six sont des dirigeants de la Montreal Constitutional Association: McGill, Molson, Gerrard, Penn, Moffatt et Day. Steven Watt souligne que ce Conseil spécial, « which ruled Lower Canada from 1839 to 1841, played a central role in shaping state and institutional structures that were receptive to and supportive of capitalist relations. » En ce sens, ajoute l'auteur, « [...] it could be said that post-Rebellion period was a time when political power in Lower Canada shifted into the hands of English-speaking, Montreal-based, mercantile and industrial interests¹. »

À l'opposé, l'émeute du 6 s'avère finalement fatale dans la mesure où les Patriotes n'ont aucun avantage à tirer d'un affrontement armé. L'événement remet à ce moment les autorités en position de force et leur permet de contrôler la suite des choses. La militarisation du mouvement patriote amène donc des conséquences tragiques pour le peuple du Bas-Canada et sa majorité francophone car elle élimine toute chance de compromis avec la Couronne britannique. La première conséquence de ce nouvel état des choses est que le peuple canadien, qui en majorité « aura espéré jusqu'à la fin qu'une agitation dans le style d'O'Connell aurait autant de succès au Canada qu'elle en avait eu en Irlande en 1829, » voit le gouvernement représentatif supprimé pour près de quatre ans². Commentant la révocation de la Constitution de 1791, l'instauration de la loi martiale dans le

¹ Steven Watt, *The Special Council of Lower Canada, 1838-1841*, Montréal, McGill, 1997, pp. 15, 55 et 56.

² Elinor Kyte Senior, *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997, pp. 271 et 282.

district de Montréal, ainsi que les jugements et les déportations arbitraires imposés par Lord Durham et supportés par la Couronne britannique, Allan Greer souligne en ce sens qu'on a jamais connu dans la mère patrie un abandon aussi systématique du jugement par jury, de la protection de l'accusé et de tous les principes de justice chers aux Britanniques³.

C'est dans ce contexte que naîtra le Rapport Durham, lequel recommande l'unification du Bas-Canada et du Haut-Canada, principalement anglophone, afin de mettre fin au conflit « racial » par l'assimilation des Canadiens français⁴. Approuvé au Parlement britannique le 23 juillet 1840, le projet d'Union, inspiré en grande partie de ce rapport, entre en vigueur le 10 février 1841. Le projet contient alors trois injustices envers les citoyens du Bas-Canada. Tout d'abord, malgré le fait que le Bas-Canada compte à l'époque 200 000 habitants de plus que le Haut-Canada, les deux provinces comptent le même nombre de députés à la nouvelle Assemblée législative. Le principe de représentation proportionnelle sera éventuellement mis en vigueur quelques années après que la population du Haut-Canada soit devenue majoritaire. La deuxième injustice est que les dettes respectives des deux colonies doivent être absorbées par la nouvelle entité politique, et ce malgré le fait que le Haut-Canada ait à l'époque un déficit de cinq millions contre 375 000 pour le Bas-Canada. Finalement, la langue française est bannie dans le nouveau parlement, la langue anglaise devant être utilisée dans toutes les procédures officielles, et ce malgré le fait que même après l'Union, les Francophones soient encore légèrement majoritaires⁵.

La révolution étant étouffée, les semaines, les mois et les années qui suivent verront les droits des Canadiens de langue française bafoués de toutes sortes de façon. La disparition des journaux propatriotes provoque la révocation du droit à l'expression d'une importante partie de la population. De plus, l'emprisonnement ou la fuite des chefs du mouvement, ainsi que l'imposition de la loi martiale viennent compléter « l'oeuvre de démembrement du premier parti politique canadien voué à étendre le principe démocratique et à défendre les droits

³ Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, Montréal, Boréal, 1997, p. 295.

⁴ *Ibid.*, p. 314.

⁵ Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 576.

de la majorité⁶. » Ces conséquences s'avèrent lourdes de sens pour l'évolution de la démocratie au Canada, qui verra à l'avenir les droits des Canadiens de langue française être subordonnés aux intérêts de la majorité anglophone. L'historien torontois Allan Greer se montre réaliste quant aux conséquences que provoquera cet épisode de l'histoire canadienne. Il mentionne avec justesse qu'après « avoir piétiné le défunt républicanisme démocratique, on a enfermé le Bas-Canada à l'intérieur d'une unité plus vaste et majoritairement anglophone. Depuis, les rapports entre la majorité et la minorité n'ont cessé d'être une source de malaise, de problèmes et de crises périodiques⁷. »

Devant un échec de cette ampleur, l'oeuvre des Patriotes a historiquement été ignoré pendant longtemps. Au niveau militaire, il ne fait aucun doute que les circonstances de l'époque ne pouvaient mener à un quelconque succès, d'où l'utilisation d'un vocabulaire condescendant dans l'historiographie lorsqu'on discute des Patriotes. En ce sens, les exemples de la désorganisation qui marque leurs affrontements avec les troupes, surtout en 1837, sont nombreux, et la description de leurs échecs, pathétique. Devant la cour, l'officier Français Charles Hindenlang commentera l'échec de la militarisation patriote en ces termes :

L'histoire de tous les âges et tous les peuples nous apprend que tous ceux qui ont pris part à un mouvement politique quelconque, lorsqu'il a été couronné de succès, ont acquis avec la gloire, l'approbation, et l'estime des nations; mais qu'au contraire, lorsque la fortune a trahi leurs efforts on leur a donné les noms de traîtres et rebelles [...]⁸.

Cependant, si au départ l'historiographie du dix-neuvième siècle tend à considérer la rébellion de 1837 avec embarras ou condescendance, le temps et la perspective devait en restaurer la mémoire du parti de Papineau, premièrement pour sa contribution à la survie de la nation canadienne-française. Alain Messier soutient à ce sujet que l'obstination des Patriotes à propager leurs idéaux « que sont l'État laïc, l'éducation, la justice, la république, le contrôle de ses avoirs et la

⁶ Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux*, Sillery, Septentrion, 2004, *Patriotes*, p. 40.

⁷ Greer, *op. cit.*, p. 315.

⁸ Armour et Ramsey, *Report of the state trials, before a general court martial held in Montreal in 1838-9*, vol. 2, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, p. 30.

souveraineté du peuple, » fera naître une dynamique assez forte « pour éviter l'anéantissement d'une identité ou l'apparition d'une culture de soumission⁹. »

À court terme, le nouveau Canada sera également témoin de la réalisation d'un des idéaux patriotes alors qu'en 1848, soit dix ans après les Rébellions, l'Angleterre accorde au Canada uni le gouvernement responsable. En 1890, le volontaire loyaliste John Fraser, qui avait combattu les Patriotes en 1837 et 1838, rendait en ce sens hommage à la contribution de ses anciens adversaires à la politique canadienne en affirmant : « Le jour viendra où le souvenir des rebelles canadiens qui sont morts en 1837 et en 1838 sera vénéré et tenu pour sacré dans toutes les colonies britanniques, proches ou lointaines, qui verront en eux les pères du gouvernement colonial responsable¹⁰. »

⁹ Alain Messier, *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002, p. LXIX.

¹⁰ Cité dans Senior, *op. cit.*, p. 283.

Bibliographie

Sources originales

Manuscrits

Montréal:

Archives nationales du Québec (ANQM) :

Collection Rébellions de 1837-1838, P224 (microfilm 3633).

Fonds Amédée Papineau, P28.

Fonds de la famille Papineau, 06, M-P7.

Musée McCord (MM) :

Fonds Hart Family, P013.

Fonds McCord Family Papers (Military Papers), Fichiers 0710-0819.

Fonds Molson Family, P046.

McGill University Archives (MA):

Fonds Thomas Storrow Brown, CH443.RBR BOX.

Lettres de Colborne, CH91.S109.

Québec:

Archives nationales du Québec (ANQ) :

Documents relatifs aux événements de 1837-38, E17 (microfilm M.165).

Imprimés

- Armour et Ramsey, *Report of the state trials before a general court martial held at Montreal in 1838-1839; exhibiting a complete history of the late rebellion in Lower Canada*, 2 vol., Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1839.
- Bell, Sir George. *Soldier's Glory: Being Rough Notes by an Old Soldier*, prepare par Brian Stuart, Londres, 1956.
- Bellingham, Sydney. *Some Personal Recollections of the Rebellion of 1837 in Canada*, Dublin, Brown & Nolan, 1901.
- Bleury, de, Clément Sabrevois. *Réfutation de l'écrit de L.-J. Papineau, ex-orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, intitulé Histoire de l'insurrection du Canada*, Montréal, 1839.
- Boucher-Belleville, Jean-Phillipe. *Journal d'un patriote*, Montréal, Guérin, 1992.
- Bouchette, Robert Shore Milnes, *Mémoires de 1805-1840*, recueillis par son fils, Errol Bouchette, et annotés par A.D. Decelles, Montréal, 1903.
- Brown, Thomas Storrow. *1837, my connection with it*, Raoul Renault, Publisher, 1898.
- Canadian, Resident. *A Narrative of the Rebellion in the Canadas*, London, 1838.
- Chapman, Henry Samuel. *Recent occurrences in Canada*, Montréal, Réédition Québec, 1969.
- Christie, Robert. *A History of the Late Province of Lower Canada*, vol. 4 et 5, Montréal, Richard Worthington, 1866.
- Girod, Amury. *Journal*, dans le Rapport des Archives publiques, 1923.
- Irish Vindicator and Canada General Advertiser (VIN), The*, Montréal.
- Minerve (MIN), La*, Montréal.
- Montreal Herald (MH), The*, Montréal.
- Morning Courier (MC), The*, Montréal.

Papineau, Amédée. *Journal d'un Fils de la Liberté, réfugié aux États-Unis, par suite de l'Insurrection Canadienne, en 1837*, vol. 1, Montréal, Réédition Québec, 1972.

Papineau, Amédée. *Souvenirs de jeunesse*, Sillery, Septentrion, 1998.

Papineau, Louis-Joseph. « Histoire de l'insurrection du Canada », *La Revue du progrès*, Paris, mai 1839, réimpression, Montréal, 1962.

Papineau, Louis-Joseph. *Lettres à Julie*, Sillery, Septentrion, 2000.

Perreault, Louis. *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont*, Montréal, Éditions du Méridien, 1999.

Prieur, François-Xavier. *Notes d'un condamné politique de 1838*, réimpression, Montréal, 1974.

Sources secondaires

Ouvrages

Bernard, Jean-Paul. *Les Rébellions de 1837-1838*, Montréal, Boréal Express, 1983.

Courville, Serge. *Entre ville et campagne : L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990.

Courville, Serge; Séguin, Normand. *Le monde rural québécois au XIXe siècle*, Ottawa, La société historique du Canada, Brochure historique n° 47, 1989.

David, Laurent-Olivier. *Biographies et portraits*, Montréal, 1876.

David, Laurent-Olivier. *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2000.

Dictionnaire biographique du Canada, vol. VI à XI, Québec, 1972, 1977.

Durham, John George Lambton. *Le Rapport Durham*, Montréal, L'Hexagone, 1990.

- Fauteux, Aegidius. *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, 1950.
- Filteau, Gérard. *Histoire des Patriotes*, Sillery, Septentrion, 2003.
- Globensky, Maximilien. *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, Montréal, Éditions du Jour, 1974.
- Greer, Allan. *Habitants et Patriotes*, Montréal, Boréal, 1997.
- Lacoursière, Jacques. *Histoire populaire du Québec- tome 2*, Sillery, Septentrion, 1996.
- Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec: 1760-1896*, Bibliothèque nationale du Québec, Fides, 2000.
- Laporte, Gilles. *Patriotes et Loyaux*, Sillery, Septentrion, 2004.
- Messier, Alain. *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002.
- Paquet, Gilles et Jean-Pierre Wallot. *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada (1794-1812)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973.
- Schull, Joseph. *Rebellion: Rising in French Canada 1837*, Toronto, 1971.
- Senior, Elinor Kyte. *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997.
- Vallée, Jacques. *Tocqueville au Bas-Canada*, Montréal, Éditions du Jour, 1973.
- Wade, Mason. *Les Canadiens français 1760-1945*, Ottawa, Cercle du livre de France, 1972.
- Watt, Steven. *The Special Council of Lower Canada, 1838-1841*, Mémoire rédigé sous la direction de Brian Young, Montréal, McGill University, 1997.

Articles

- Dessureault, Christian et Roch Legault. « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe », *Journal of Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, vol. 7, 1997, pp. 87-112.
- Greer, Allan. « Historical Roots of Canadian Democracy », *Journal of Canadian Studies*, vol. 34, n° 1, 1999, pp. 7-26.

- Greer, Allan. « La Rébellion de 1837-1838 au Bas-Canada : une approche géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 33, n° 90, décembre 1989, pp. 345-377.
- Létourneau, Jocelyn. « L'avenir du Canada : par rapport à quelle histoire? », *The Canadian Historical Review*, vol. 81, n° 2, juin 2000, pp. 230-259.
- Roquebrune, de, Robert. « M. de Pontois et la rébellion des Canadiens français en 1837-1838 », *Nova Francia*, vol. III, n° 4 (1927-1928) : pp. 238-249.
- Senior, Elinor Kyte. « The Provincial Cavalry in Lower Canada 1837-38 », *Canadian Historical Review*, vol.57, n° 1, mars 1976.
- Young, Brian J. « The Volunteer Militia in Lower Canada, 1837-1850 », dans *Power, Place and Identity : Historical Studies and Social and Legal Regulation in Quebec*, Montréal, The Group, pp. 37-53.